

CANADA

H. OF C.

BILL C-95

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-95

1993

FEB. 18 - 24
18 - 24 FEVR.

No. 1 - 2
INDEX

J
103
H7
34-3
F35
A1
no. 1-2

J
103
H7
34-3
F35
A1
No. 1-2

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 20 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, February 18, 1993
Tuesday, February 23, 1993

Chairman: Ken Monteith

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 18 février 1993
Le mardi 23 février 1993

Président: Ken Monteith

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-95

An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-95

Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-95

Chairman: Ken Monteith

Members

Harry Brightwell
Murray Cardiff
Maurice Foster
Len Gustafson
Rod Laporte
Gabriel Larrivée
Robert Porter
Lyle Vanclief—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, February 18, 1993:

Rod Laporte replaced Vic Althouse;
Brian White replaced Len Gustafson;
Murray Cardiff replaced Gabriel Larrivée.

On Friday, February 19, 1993:

Vic Althouse replaced Rod Laporte;
Len Gustafson replaced Brian White;
Gabriel Larrivée replaced Murray Cardiff.

On Monday, February 22, 1993:

Rod Laporte replaced Vic Althouse.

On Tuesday, February 23, 1993:

Murray Cardiff replaced Al Horning.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-95

Président: Ken Monteith

Membres

Harry Brightwell
Murray Cardiff
Maurice Foster
Len Gustafson
Rod Laporte
Gabriel Larrivée
Robert Porter
Lyle Vanclief—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 18 février 1993:

Rod Laporte remplace Vic Althouse;
Brian White remplace Len Gustafson;
Murray Cardiff remplace Gabriel Larrivée.

Le vendredi 19 février 1993:

Vic Althouse remplace Rod Laporte;
Len Gustafson remplace Brian White;
Gabriel Larrivée remplace Murray Cardiff.

Le lundi 22 février 1993:

Rod Laporte remplace Vic Althouse.

Le mardi 23 février 1993:

Murray Cardiff remplace Al Horning.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Wednesday, February 10, 1993:

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee in the Natural Resources envelope of Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof;

Mr. Mayer, seconded by Mr. Wilson (Etobicoke Centre), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Natural Resources envelope.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee in the Natural Resources envelope.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mercredi 10 février 1993:

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du secteur Ressources naturelles, du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

M. Mayer, appuyé par M. Wilson (Etobicoke-Centre), propose, — Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ressources naturelles.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ressources naturelles.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 18, 1993

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof met at 9:22 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Al Horning, Rod Laporte, Robert Porter, Lyle Vanclief and Brian White.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Jean-Denis Fréchette, Research Officer.

Ken Monteith announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference, dated Wednesday, February 10, 1993 being read as follows:

ORDERED, — That Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof, be now read a second time and referred to a legislative committee.

On motion of Al Horning, it was agreed, — That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

Harry Brightwell moved, — That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that 3 Members are present, including the Chairman or in his absence the person designated to be Chairman of the Committee, and that a member of the Opposition is present.

On motion of Robert Porter, it was agreed, — That during the questioning of the witnesses, the first spokesperson of each Party, on a rotating basis, be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the Committee.

On motion of Brian White, it was agreed, — That the Clerk of the Committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required and for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

At 9:45 o'clock a.m., it was agreed, — That the Committee adjourn to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1993

(2)

The Legislative Committee on Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof met at 9:38 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Ken Monteith, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Maurice Foster, Len Gustafson, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Robert Porter and Lyle Vanclief.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 18 FÉVRIER 1993

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, tient sa séance d'organisation à 9 h 22, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Al Horning, Rod Laporte, Robert Porter, Lyle Vanclief et Brian White.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jean-Denis Fréchette, attaché de recherche.

Ken Monteith annonce qu'il a été nommé président du Comité en application du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du mercredi 10 février 1993:

IL EST ORDONNÉ, — Que le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de Al Horning, il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Harry Brightwell propose, — Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer, ainsi qu'un membre de l'opposition.

Sur motion de Robert Porter, il est convenu, — Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées, à tour de rôle, au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Sur motion de Brian White, il est convenu, — Que le greffier, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, soit autorisé à engager du personnel de soutien temporaire, selon les besoins, pour une période ne dépassant pas 30 jours après la présentation du rapport à la Chambre.

À 9 h 45, il est convenu, — Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 23 FÉVRIER 1993

(2)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, se réunit à 9 h 38, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Monteith (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Maurice Foster, Len Gustafson, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Robert Porter et Lyle Vanclief.

Other Member present: Al Horning.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jean-Denis Fréchette, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Federation of Agriculture: Jack Wilkinson, 2nd Vice-President. From the Ontario Federation of Agriculture: Roger George, President; Carl H. Sulliman, Chief Executive Officer. From "Union des producteurs agricoles": Yves Leduc, Policy Analyst; Andrée Lagacé, Economist.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, February 10, 1993 relating to Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 18, 1993*).

Jack Wilkinson, Andrée Lagacé, Roger George and Carl Sulliman, in turn made opening statements and answered questions.

Agreed, — That the brief submitted by the Canadian Federation of Agriculture be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (See Appendix C-95/1).

At 11:12 o'clock a.m., it was agreed, — That the sitting be suspended and that when it resumes, it proceed *in camera*.

At 11:15 o'clock a.m., pursuant to an order of this Committee, the sitting was resumed *in camera*.

At 11:25 o'clock a.m., it was agreed, — That the Committee adjourn to the call of the Chair.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Autre député présent: Al Horning.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jean-Denis Fréchette, attaché de recherche.

Témoins: De la Fédération canadienne de l'agriculture: Jack Wilkinson, deuxième vice-président. De la Fédération ontarienne de l'agriculture: Roger George, président; Carl H. Sulliman, chef officier adjoint. De l'Union des producteurs agricoles: Yves Leduc, analyste des politiques; Andrée Lagacé, économiste.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 10 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence (voir les *Procès-verbaux et témoignages du jeudi 18 février 1993*).

Jack Wilkinson, Andrée Lagacé, Roger George et Carl Sulliman font chacun un exposé et répondent aux questions.

Il est convenu, — Que le mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture figure en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (voir *Appendice C-95/1*).

À 11 h 12, il est convenu, — Que la séance soit suspendue et qu'au retour, elle reprenne à huis clos.

À 11 h 15, tel que convenu, la séance reprend à huis clos.

À 11 h 25, il est convenu, — Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, February 18, 1993

• 0921

The Chairman: Seeing a quorum, I call this legislative committee on Bill C-95 to order.

I have a letter from the Speaker of the House:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof.

I would now ask the clerk to read the order of reference.

The Clerk of the Committee: Thank you, Mr. Chairman. It is ordered that Bill C-95, an act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain acts in consequence thereof, be now read a second time and referred to a legislative committee in the natural resources envelope

The Chairman: Thank you. We have approximately 30 minutes before the agriculture committee meets. I thought this morning we could use this time for an organization meeting to discuss some things we need to be doing and the clerk needs to do to get meetings lined up for the next week or so. Then we'll be away for a week, unless you want to meet during the time off.

I think everybody knows our clerk, Robert Normand. Louis-Philippe Côté will be here with us later. From the research branch is Jean-Denis Fréchette.

There are some regular motions we should pass. The first one is a printing motion: that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Horning (Okanagan Centre): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The next motion is receiving and printing of evidence when a quorum is not present: that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman the person designated to be chairman of the committee, and provided a member of the opposition is present. Does someone want to move that?

Mr. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: On the questioning of witnesses: that during the questioning of witnesses, the first spokesperson of each party be allotted ten minutes and thereafter five minutes for other members of the committee.

Mr. Porter (Medicine Hat): I so move.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 18 février 1993

Le président: Il y a quorum et nous pouvons débiter la séance de notre comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-95.

Je vous lis la lettre reçue du président de la Chambre:

Conformément à l'article 113 du Règlement, la présente confirme votre nomination comme président du Comité législatif sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

Je vais maintenant demander au greffier de lire l'ordre de renvoi du comité.

Le greffier du Comité: Merci, monsieur le président. Il est ordonné que le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif dans le cadre de l'enveloppe des ressources naturelles.

Le président: Merci. Nous avons une trentaine de minutes avant la séance du Comité de l'agriculture. Je pensais que, ce matin, nous pourrions pendant cette demi-heure tenir une séance d'organisation en vue de discuter de la suite des événements et donner des directives au greffier pour qu'il établisse l'horaire des réunions pour la semaine prochaine. Puis nous serons absents pendant une semaine, à moins que vous ne teniez à siéger pendant l'ajournement.

Je pense que vous connaissez tous notre greffier, Robert Normand. Louis-Philippe Côté se joindra à nous plus tard dans la journée. Jean-Denis Fréchette, du service de recherche, a été affecté aussi à notre comité.

Nous avons quelques motions courantes à adopter. La première est une motion d'impression: que le comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.

M. Horning (Okanagan-Centre): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: La motion suivante vise l'audition et l'impression des témoignages en l'absence du quorum: que le président soit autorisé à tenir de réunions pour recevoir des témoignages et autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents, ainsi qu'un membre de l'opposition. Y a-t-il un motionnaire?

M. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Passons maintenant à l'interrogation des témoins: que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

M. Porter (Medicine Hat): Je propose la motion.

[Texte]

The Chairman: Is there any discussion? How do you want the chair to handle the first questioner? Do you want to start with the official opposition each time, or do you want to rotate it?

Mr. Brightwell: Rotate it.

Mr. Vanclef (Prince Edward—Hastings): It is not a big deal.

The Chairman: Are there any problems with that?

Mr. Vanclef: No.

Motion agreed to

• 0925

The Chairman: On support staff: that the clerk of the committee, in consultation with the deputy principal clerk, Public Bills Office, and the chairman, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the committee has presented its report to the House.

Mr. White (Dauphin—Swan River): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The next item on the agenda is future business. We have a letter from the Union des producteurs agricoles, and they would like to meet with the committee. Do we have any more than the one?

The Clerk: That's the only one I have.

The Chairman: That's the only one we have in writing. I'm not sure if any of you have some suggestions as to who we might hear, or how many we should hear, but we would like to know so the clerk could set up some of the meetings and get these people contacted. Mr. Vanclef.

Mr. Vanclef: Mr. Chairman, I think we should without question hear the Canadian Federation of Agriculture, and through them I would—

The Chairman: Mr. Vanclef, I might just indicate to you that they have not really expressed any desire to come. There has been some contact, and if we request them to come, they will, but I don't think they will request.

Mr. Vanclef: Maybe we should ask the Ontario Federation of Agriculture. I know the Ontario Federation of Agriculture did a study and a report a year ago, and some of it dealt with Farm Credit Corporation activities and work. I believe Jack Wilkinson was involved in that, and, as we know, is involved and may be more heavily involved in CFA in the near future. I think the committee would find their comments interesting. They should be invited. I know we've all had briefings, but I also think we should have an opportunity to discuss the bill with Farm Credit Corporation officials.

The Chairman: I think Gerry Penney, the deputy director of the Farm Credit Corporation, has tentatively agreed to come if we want him to.

[Traduction]

Le président: Quelqu'un a-t-il des commentaires? Dans quel ordre souhaitez-vous que la présidence accorde la parole aux intervenants de chaque parti? Voulez-vous commencer par l'opposition officielle à chaque fois, ou souhaitez-vous un roulement?

M. Brightwell: Procédons par roulement.

M. Vanclef (Prince Edward—Hastings): Ce n'est pas très important.

Le président: Des objections?

M. Vanclef: Non.

La motion est adoptée

Le président: Motion visant le personnel de soutien: Que le greffier du comité, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, ainsi qu'avec le président, soit autorisé à retenir au besoin, les services d'employés additionnels, pour la durée du mandat du comité, pour une période ne dépassant pas 30 jours ouvrables après le dépôt de son rapport final.

M. White (Dauphin—Swan River): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Le point suivant à l'ordre du jour concerne les questions futures. Nous avons reçu une lettre de l'Union des producteurs agricoles qui souhaite comparaître devant le comité. Avons-nous reçu d'autres demandes?

Le greffier: C'est la seule lettre que j'ai reçue.

Le président: C'est la seule demande par écrit. Je ne sais pas si l'un des membres du comité a des noms à proposer quant à nos témoins futurs, ou quant au nombre de témoins que nous devrions inviter, mais nous aimerions le savoir pour permettre au greffier d'établir l'horaire des séances et de communiquer avec ces personnes. Monsieur Vanclef.

M. Vanclef: Monsieur le président, je pense qu'il faut absolument inviter à comparaître la Fédération canadienne de l'agriculture, et par son entremise, je...

Le président: Monsieur Vanclef, permettez-moi de vous signaler que cet organisme n'a pas exprimé le désir de témoigner. Il y a eu une prise de contact avec ses responsables et si nous leur demandons de comparaître, ils le feront, mais je pense qu'ils n'en feront pas la demande eux-mêmes.

M. Vanclef: Nous devrions peut-être demander à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Je sais que cet organisme a fait une étude et présenté un rapport il y a un an, et qu'il s'est penché entre autres sur les activités des travaux de la Société du crédit agricole. Sauf erreur, Jack Wilkinson a participé à cette étude et, comme vous le savez, il est en rapport—et le sera encore plus à l'avenir—avec la FCA. Il serait intéressant d'entendre ce que ces personnes vont dire. Il conviendrait de les inviter à comparaître. Je sais que nous avons tous eu des séances d'information, mais je pense qu'il faudrait également être à même de discuter du projet de loi avec des responsables de la Société du crédit agricole.

Le président: Je crois savoir que Gerry Penney, directeur adjoint de la SCA, a accepté de comparaître si nous le lui demandons.

[Text]

Mr. Brightwell: Mr. Chairman, the agriculture committee wanted to look at Farm Credit, and we were holding back until this one was on the paper. We might coordinate two meetings, one to look at Farm Credit perhaps from an estimates standpoint, and the other, from this bill's standpoint. So if the clerks could work that way, it's a matter of when, I think. Mr. Vanclief was suggesting to me before that perhaps we could delay it until we get to clause-by-clause, rather than earlier. I don't know whether that's reasonable or not.

Mr. Vanclief: I think whatever we do, Mr. Chairman, for the work of this committee and the standing committee, let's not bring the people here twice.

The Chairman: No.

Mr. Vanclief: Let's bring them once, and if one meeting follows another meeting, fine and dandy, but let's keep costs to a minimum. My understanding is they have farther to travel than they used to, so let's just bring them once.

The Chairman: The clerk can contact them, and it'll be whoever they decide should come. I understood maybe the chairman was unavailable.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, if the farm group in Quebec have indicated, I think out of courtesy we should certainly at least contact the National Farmers Union—I'm sure they're aware of the bill—and see whether they want to make a presentation or not.

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): I've spoken with people from the NFU, who have told me verbally they would like to be here. So I think NFU for sure should be asked.

Also, I spoke some time ago with reps from Prairie Pools, who also expressed interest. Now I don't know if it was Prairie Pools Incorporated or Saskatchewan Wheat Pool or Manitoba Wheat Pool, but there should be some representation from those folks as well. It's been a while since I spoke with them. I did speak to them before Christmas.

• 0930

The other question, I don't know what the procedure is, what the appropriateness is in this, but the Government of Saskatchewan has expressed some real concern with certain aspects of the legislation.

Mr. Vanclief: That was taken out, wasn't it?

Mr. Laporte: What's that, Lyle?

Mr. Vanclief: Was the Government of Saskatchewan's concern not addressed in the House with the one clause being removed?

The Chairman: Yes—most of it anyway. That's the clause that they couldn't hold the land—

Mr. Vanclief: Yes. I think the minister has indicated that clause will be removed.

Mr. Laporte: Is that in the draft now that we have before us?

[Translation]

M. Brightwell: Monsieur le président, le comité de l'agriculture voulait se pencher sur la question du Crédit agricole et nous avons décidé d'attendre que ce projet de loi se concrétise. Nous pourrions conjuguer deux séances, l'une consacrée à l'examen du Crédit agricole du point de vue du budget des dépenses, et l'autre à l'étude des dispositions du projet de loi proprement dit. Si les greffiers pouvaient organiser cette réunion double, il s'agit simplement de choisir la date, à mon avis. M. Vanclief m'a dit plus tôt que nous pourrions peut-être attendre pour cela d'en être à l'étude article par article. Je ne sais pas si cette suggestion est valable ou non.

M. Vanclief: Quoi que nous fassions, monsieur le président, dans le cadre des travaux de notre comité et du comité permanent, évitons de convoquer deux fois les mêmes personnes.

Le président: En effet.

M. Vanclief: Invitons-les à comparaître une seule fois et si les deux séances ont lieu l'une après l'autre, c'est très bien, mais limitons nos dépenses autant que possible. D'après mes renseignements, ces témoins doivent venir de plus loin que par le passé, et je pense qu'il faut les inviter une seule fois.

Le président: Le greffier peut communiquer avec eux et ce sont les responsables qui décideront du choix de leurs témoins. Je crois savoir que le président de la société n'était pas disponible.

M. Vanclief: Monsieur le président, si l'Union des agriculteurs du Québec a demandé à comparaître, la moindre des politesses voudrait que nous communiquions avec le Syndicat national des cultivateurs—je suis certain qu'il connaît le projet de loi—pour voir si ses représentants veulent comparaître ou non.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): J'ai communiqué avec des représentants du SNC, lesquels m'ont fait savoir de vive voix qu'ils souhaitaient témoigner devant le comité. Il convient donc d'ajouter ce syndicat à notre liste de témoins.

En outre, j'ai parlé il y a quelque temps avec des représentants des Prairie Pools, qui ont également manifesté un certain intérêt. Je ne sais pas s'il s'agissait de Prairie Pools Inc. ou du Syndicat du blé de la Saskatchewan ou de celui du Manitoba, mais il conviendrait de connaître l'avis de ces personnes également. Il y a déjà un certain temps que j'ai communiqué avec eux. C'était avant Noël.

Quant à l'autre question, et je ne connais pas la procédure qui s'appliquerait, et je ne sais pas non plus si c'est approprié, mais le gouvernement de la Saskatchewan a exprimé certaines inquiétudes assez vives quant à certains aspects de la loi.

M. Vanclief: Je croyais qu'on avait éliminé ce qui les inquiétait.

M. Laporte: Que dites-vous, Lyle?

M. Vanclief: N'a-t-on pas réagi aux inquiétudes du gouvernement de la Saskatchewan en Chambre en supprimant un article?

Le président: Oui, ou la majeure partie d'un article, du moins. C'est une disposition qui portait sur les terres. . .

M. Vanclief: Oui. Je pense que le ministre a indiqué que cet article allait être supprimé.

M. Laporte: Cette disposition est-elle dans le projet que nous avons devant nous?

[Texte]

The Chairman: It's in the draft, I think, but they promised in the House that it would be removed. Mr. Cardiff did that in the House when we were taking the bill through.

Mr. Cardiff (Huron—Bruce): Also, we provided a letter to Vic Althouse in that respect, saying that it would be removed.

Mr. Laporte: Saying that would be removed?

The Chairman: Be removed from the bill.

Mr. Laporte: Okay. So that should relieve the Saskatchewan government's concern.

The Chairman: Yes. That will take care of the Saskatchewan government's concern.

Any other suggestions as to who the committee might hear? If we could agree, that would be the list so the clerk could try to make some arrangements. Mr. Cardiff.

Mr. Cardiff: I apologize for being late. Would you mind going over who the list might be?

The Chairman: It's been suggested that we hear the Ontario Federation of Agriculture, Farm Credit Corporation officials, UPA, who have requested in writing an opportunity to appear, the National Farmers Union, and the Prairie Pools Incorporated. We'll contact them to see if some of them have some interest. We have the Ontario Federation, yes, okay.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, I guess the only thing I would urge is if we have that many witnesses, there is some urgency to the legislation, and if we could move rapidly on this as quickly as possible, we would like to have this legislation in place so that farmers would have access to this funding that would be provided through the new legislation before spring.

The Chairman: We could hear them all in one day.

Mr. Cardiff: All right.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I don't quarrel with Mr. Cardiff's comments that there are farmers, and I want the farmers to have access to the bill as well. But I think in all due respect to the industry out there, we need to spend a little bit of time, not an inordinate amount of time, on the bill. I think the witnesses that have been indicated here today that if they wish to come, and if there is another request or two that we're not aware of, we should review that. I don't think it's proper that we shut the door today and say that if someone else approaches us in the near future you're too late. I hope that's not the intention of the committee.

It's not a long bill, and there are not a whole lot of contentious issues in the bill. I think indications from comments in the House previously have indicated that there are a few concerns and that basically all the parties are behind it, but let's make sure that we don't just ram it through without some discussion on it.

Mr. Cardiff: I didn't mean to indicate that we were going to ram it through. I just tried to help everyone recognize that we feel it is important to get that legislation through for this year's planting season. That's the main idea.

[Traduction]

Le président: Je pense que oui, mais ils ont promis en Chambre qu'elle serait supprimée. Monsieur Cardiff, on en a parlé en Chambre quand nous étudions le projet de loi.

M. Cardiff (Huron—Bruce): Nous avons aussi fourni une lettre à Vic Althouse à cet égard, disant que la disposition allait être enlevée.

M. Laporte: Disant que vous alliez supprimer quoi?

Le président: Que la disposition serait supprimée du projet de loi.

M. Laporte: Bien. Cela devrait donc calmer les inquiétudes du gouvernement de la Saskatchewan.

Le président: Oui. Cela apaisera les inquiétudes du gouvernement de la Saskatchewan.

Avez-vous d'autres suggestions quant aux témoins éventuels qui pourraient venir devant le comité? Si nous pouvions nous mettre d'accord, nous pourrions clore la liste et le greffier pourrait essayer de prendre quelques dispositions. Monsieur Cardiff.

M. Cardiff: Je vous pris de m'excuser de mon retard. Cela vous dérangerait-il de revoir la liste?

Le président: On a suggéré que nous invitions la Fédération agricole de l'Ontario, des cadres de la Société du crédit agricole, l'UPA, qui a demandé par écrit l'occasion de comparaître, l'Union nationale des agriculteurs, et les Prairie Pools Incorporated. Nous allons nous mettre en rapport avec eux pour voir si cela les intéresse. Pour la Fédération de l'Ontario, cela semble être le cas, oui, bien.

M. Cardiff: Monsieur le président, j'exprimerai une seule réserve, monsieur le président; si nous avons un si grand nombre de témoins, nous devons quand même essayer de faire vite, car il est assez urgent que cette loi soit mise en place, pour que les agriculteurs puissent avoir accès au financement que fournira cette nouvelle loi avant le printemps.

Le président: Nous pourrions les entendre tous le même jour.

M. Cardiff: Très bien.

M. Vanclief: Monsieur le président, je ne suis pas en désaccord avec ce que M. Cardiff a dit, quant aux agriculteurs dans le besoin, et je veux moi aussi que ces fermiers puissent avoir accès au financement qui sera rendu possible par cette loi. Mais, par respect pour l'industrie, je pense que nous devons quand même étudier ce projet de loi pendant un certain temps—pas nécessairement pendant très longtemps. Nous avons cette liste, et certains des témoins qui y figurent ont manifesté le désir de comparaître, et, de plus, il pourrait y avoir une ou deux requêtes dont nous ne sommes pas encore au courant, et si c'est le cas, nous devrions envisager de les ajouter à la liste. Je ne pense pas que ce soit approprié de fermer la porte aujourd'hui et de dire à ceux qui pourraient se manifester dans un proche avenir qu'il est trop tard. J'espère que ce n'est pas l'intention du comité.

Le projet de loi n'est pas long, et il y a très peu de choses dedans qui pourraient donner lieu à controverse. D'après les observations qui ont été faites en Chambre il semble y avoir peu de préoccupations à l'égard de ce projet de loi, et essentiellement tous les partis l'approuvent, quoi qu'il en soit, assurons-nous de ne pas l'adopter à toute allure sans en discuter.

M. Cardiff: Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire. J'essayais simplement de faire comprendre à tout le monde qu'il est important que cette loi soit adoptée avant l'ensemencement, cette année. C'est l'objectif.

[Text]

I'd just ask the committee to meet as often as possible to accommodate the witnesses that wish to appear. We will certainly make available officials from Farm Credit Corporation at any time, on short notice. The only thing is if we bring the vice-chairman here from out west we would need a little more notice to bring him in if that was necessary. But we do have officials here in Ottawa, the drafters of the legislation and people from Farm Credit Corporation, who would be quite capable of doing that.

Now, talking of that, does anyone wish to have a briefing on the legislation, or has everybody had it?

Mr. Vanclef: We had.

Mr. Cardiff: Well if anyone wants any information on it, make sure they let us know, and we will have officials meet with them.

The Chairman: Is there mutual agreement that the clerk proceed to try to line up some meetings, perhaps something next week if we can, with some of the groups that have been mentioned? If they have their briefs prepared and are prepared to come here next week, are we willing to hear some of them?

Mr. Horning: Maybe we want to suggest to them, if they have some briefs, they may just want to send them in rather than show up here, because it is such a short bill.

The Chairman: Some may do that, and the clerk will make that option available to them.

Mr. Laporte: Mr. Chairman, since we are seeing at this point five different groups including FCC, it is not going to take that long to have that many hearings. I am just wondering, for the convenience of the members and to make sure we are all here, we could line all those meetings up and do it the week after we come back.

The Chairman: I think if we could line up a meeting for next week, we could start with that and maybe hear one group, then hear what the clerk has been able to line up for some of the others in that second week in March when we return. We do have to watch for conflicts with some of the other meetings. I don't know which one is first.

Mr. Horning: I just want to make mention that it is important that this get done by spring. In British Columbia, spring is next week, and in a lot of places we are in the field next week.

The Chairman: Right.

Mr. Horning: I will give you a prime example. In my area, because it has been mainly tree fruit, and a lot of them are doing different crops, you have never been able to use Farm Credit; now they have an opportunity. I can tell you, the sooner the better. If you leave it too long, it is critical that they won't be able to use it. So I am suggesting, like Murray says, the quicker the better.

The Chairman: The point is well taken.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, I don't want to be putting pressure on, but I guess that is what I am doing in all honesty. I wish and would urge the clerk to contact all the witnesses, so we hear as many as possible next week if it

[Translation]

J'aimerais simplement demander au comité de se réunir le plus souvent possible afin de permettre aux témoins qui veulent comparaître de le faire. Nous pourrions certainement faire en sorte que les hauts fonctionnaires de la Société du crédit agricole puissent être disponibles en tout temps, avec de très courts préavis. Je préciserai simplement que si vous voulez que le vice-président, qui est dans l'ouest, compare, il nous faudra un peu plus de temps. Nous avons quand même des fonctionnaires ici à Ottawa, ceux qui ont rédigé la loi et des représentants de la Société du crédit agricole, qui pourraient certainement comparaître.

Maintenant, sur ce, quelqu'un désire-t-il une séance d'information sur la loi, ou en avez-vous déjà tous profité?

M. Vanclef: Oui.

M. Cardiff: Eh bien, si quelqu'un désire quelque information que ce soit à propos du projet de loi, vous n'avez qu'à nous le faire savoir, et nous organiserons une rencontre avec des hauts fonctionnaires.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que le greffier commence à organiser quelques réunions, la semaine prochaine si possible, en invitant certains des groupes qui ont été mentionnés? S'ils ont rédigés des mémoires et qu'ils sont prêts à témoigner, êtes-vous disposés à les entendre la semaine prochaine?

M. Horning: Peut-être pourraient-ils se contenter d'envoyer leur mémoire sans se sentir obligés de comparaître, compte tenu du fait que le texte du projet de loi est plutôt court.

Le président: Certains voudront le faire, et le greffier les renseignera à ce sujet.

M. Laporte: Monsieur le président, comme cinq organismes, dont la SCA, ont demandé à témoigner jusqu'à présent, il se pourrait que les auditions prennent beaucoup de temps. Je me demande simplement, pour faciliter la tâche à tous les membres qui tiennent à être présents, s'il serait possible de tenir des séances dans la semaine qui suivra la rentrée?

Le président: Je crois que nous pourrions tenir des auditions la semaine prochaine pour entendre un de ces groupes, ensuite le greffier pourrait inscrire les autres à notre retour, soit pendant la deuxième semaine de mars. Il ne doit pas y avoir de conflits avec d'autres réunions. Je ne sais pas laquelle est la première.

M. Horning: Je tiens seulement à signaler qu'il est important que la mesure soit votée avant le printemps. En Colombie-Britannique, le printemps c'est la semaine prochaine, et les travaux des champs commenceront dans bien des endroits.

Le président: C'est vrai.

M. Horning: Voici un bel exemple. Dans ma région, une région essentiellement fruiticole où l'on cultive différentes variétés, les producteurs n'ont jamais pu bénéficier du crédit agricole; il en aurait maintenant l'occasion. Le plus tôt sera le mieux. Si on tarde trop, ces producteurs ne pourront en profiter. Voilà pourquoi, tout comme Murray, je souhaite que les choses aillent rondement.

Le président: C'est plein de bon sens.

M. Cardiff: Monsieur le président, je ne voudrais pas brusquer les choses, mais j'essai de faire de mon mieux. Je demanderais au greffier de contacter tous les témoins afin que nous puissions en entendre le plus possible la semaine

[Texte]

means sitting Monday night or evenings. As we said, we lose that one week when the House is not sitting, and we know what this place is like on a Thursday. If there is not a vote on a Thursday, the House is fairly well empty, so it is pretty hard to schedule something toward the end of that week. We would lose not only the one week we are off, but probably two days of this next week.

If it is at all possible, I would love to see if the clerk could arrange as many of those meetings as possible for next week.

The Chairman: The clerk will be in touch with all of them starting today sometime. He and I will be in discussion, and if need be I can contact each of the parties to let you know exactly what is happening as far as these groups are concerned. I think if two of them are willing to come next week, we should try to hear them.

Mr. Cardiff: If the four want to come next week, let's hear them.

The Chairman: Yes, but we will have to wait and see what the clerk finds out from them. We may have to pre-empt the agriculture committee or something.

Mr. Cardiff: That's all right, isn't it, Mr. Chairman?

The Chairman: No comment. Is there any other future business or discussion regarding Bill C-95?

Mr. Cardiff: Did the committee discuss anything about clause-by-clause? It would likely be officials and myself that will do clause-by-clause with the legislation.

The Chairman: We haven't talked about clause-by-clause. I guess as soon as we finish with the witnesses, we will start right into clause-by-clause, and it will be you and the officials. You are available on a minute's notice?

Mr. Cardiff: Half a minute.

The Chairman: Once we have it lined up with some of these, and if there are not a whole bunch more that want to be heard, we can soon let you know when that might take place.

Mr. Cardiff: I guess we are basically ready to go. We are prepared with the legislation now, and will try to take a look at all the concerns raised in the House of Commons at second reading to see what we do to facilitate comments that were made and accommodate your concerns and move as quickly as possible in that way too.

• 0935

The Chairman: Do you have any preference who you hear first as a witness? Do you want it to be Farm Credit officials, or does the committee have any real concern?

Mr. Vancleef: Mr. Chairman, I think with the comments that have been made, there are probably only going to be three or four witnesses at the most, so go with whoever we can get here, when we can get them here.

I don't foresee any of them needing a great length of time or extensive questioning. I think we already have two standing committee meetings lined up for next week, but if we can do some of this, then be able to go into clause-by-clause immediately after the break, fine and dandy. I don't think we need worry about who comes first or second.

[Traduction]

prochaine, même si nous devons siéger lundi soir et d'autres soirs. La Chambre sera absente pendant une semaine, et nous savons tous ce qui se passe le jeudi. S'il n'y a pas de vote de prévu ce jour-là, la Chambre est pratiquement déserte, et il est donc difficile de prévoir quoi que ce soit vers la fin de la semaine. Non seulement il faut compter une semaine d'absence, mais aussi deux jours la semaine prochaine.

Si cela est possible, je souhaite vivement que le greffier organise le plus de réunions possible la semaine prochaine.

Le président: Le greffier va communiquer avec tous les témoins dès aujourd'hui. Nous allons nous consulter et je peux contacter moi-même les intéressés pour mieux vous tenir au courant. Je pense que si deux organismes sont prêts à se présenter la semaine prochaine, nous devrions les recevoir.

M. Cardiff: Si les quatre veulent venir la semaine prochaine, entendons-les.

Le président: Oui, mais il faut attendre le résultat des démarches du greffier. Il faudra peut-être devancer le comité de l'agriculture.

M. Cardiff: C'est parfait, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: Pas de commentaires. Y a-t-il d'autres questions au sujet du C-95 ?

M. Cardiff: Le Comité a-t-il discuté de l'étude article par article? Ce sera sans doute moi qui la mènerai en compagnie des fonctionnaires.

Le président: Il n'en a pas été question. Je pense que nous allons l'entreprendre tout de suite après avoir entendu les témoins. Ce sera entre vous et les fonctionnaires. Vous êtes disponible à une minute d'avis ?

M. Cardiff: Une demi-minute.

Le président: Une fois que le programme aura été établi, et s'il n'y a pas trop d'autres témoins qui se manifestent, vous saurez bientôt quand elle aura lieu.

M. Cardiff: Je pense que nous sommes prêts pour l'essentiel. Nous sommes prêts à étudier la mesure et nous allons essayer de tenir compte des toutes les points de vue exprimés à la Chambre des communes à la deuxième lecture; nous allons essayer d'en tenir compte tout en procédant rapidement.

Le président: Avez-vous des préférences quant au groupe que nous devrions inviter en premier à comparaître? Souhaitez-vous que ce soit les responsables de la Société agricole, ou les membres du comité y voient-ils une objection?

M. Vancleef: Monsieur le président, compte tenu des observations qui ont été faites, nous entendrons sans doute au plus trois ou quatre témoins. Il convient donc d'entendre en premier ceux qui seront disponibles, et dès que possible.

Je ne pense pas que les témoins trouvent nécessaire de consacrer énormément de temps à leur exposé ou à répondre aux questions. Il y a déjà deux séances du comité permanent prévues la semaine prochaine, mais si nous réussissons à entendre les témoins et à débiter l'étude article par article dès notre retour de la semaine d'ajournement, ce sera très bien. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'ordre dans lequel les témoins vont comparaître.

[Text]

Mr. Brightwell: Mr. Chairman, for the standing committee, I was hoping to have a steering committee meeting sometime next week as well, and I was contemplating Wednesday afternoon.

Having said that, I agree very, very much with what Mr. Vanclief has said. We could probably pack these groups into tighter schedules—less than an hour and a half, say, for the UPA, and have somebody else in the other end. Surely there aren't that many aspects about it.

The Chairman: If we have a meeting, we'll try to have at least a couple of groups coming in, so that we can make good use of the time. The UPA said they would like an hour and a half, but we'll have to work out what time slots we get and where they're worked in.

Any other discussion? If not, the committee will adjourn to the call of the chair, hopefully early next week. Thank you.

Tuesday, February 23, 1993

• 0937

The Chairman: I call to order the meeting of the Legislative Committee on Bill C-95 to discuss the Farm Credit Corporation Act.

I'd like to welcome the members of the Canadian Federation of Agriculture to our meeting this morning. We are pleased to have you appear before us this morning for some discussion. I understand you have distributed a document and that you're going to go through the document.

Mr. Wilkinson, welcome to the committee. I would ask you to introduce the other guests who are with you.

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): I notice that Prairie Pools is not appearing. What is the reason Prairie Pools is not here?

The Chairman: Mr. Wilkinson may address that, because they were all to appear together.

Mr. Jack Wilkinson (Second Vice-President, Canadian Federation of Agriculture): The basic reason is CFA felt it would rather give the brief on behalf of its member organizations. Some people are from Ontario and UPA. Prairie Pools, a member of CFA, has seen our brief, agrees with it and with our presenting it on behalf of all CFA members. That's the reason for their not attending; they chose to have us deliver the presentation instead.

Because the presentation did not get finished until last night, the translated version will not be available until later on this afternoon. We'll make sure some are sent over for those members who prefer that. I apologize for that.

I'll let the people with me introduce themselves, and then we'll start into the presentation.

Mr. Carl H. Sulliman (Chief Executive Officer, Ontario Federation of Agriculture): My name is Carl Sulliman. I'm the Chief Executive Officer of the Ontario Federation of Agriculture.

[Translation]

M. Brightwell: Monsieur le président, en ce qui concerne le comité permanent, j'espérais que le comité directeur pourrait se réunir dans le courant de la semaine prochaine, et j'avais pensé à mercredi après-midi.

Cela dit, j'approuve sans réserve les remarques de M. Vanclief. Nous pourrions sans doute entendre tous les témoins en vertu d'un horaire serré—moins d'une heure et demie, disons, pour l'UPA, et avoir quelqu'un d'autre à l'autre bout. Le projet de loi n'est pas extrêmement complexe.

Le président: Lorsque nous nous réunirons, nous essaierons d'inviter au moins deux groupes à témoigner, de façon à utiliser au maximum le temps disponible. L'UPA a fait savoir qu'elle souhaite avoir une heure et demie à sa disposition, mais il va nous falloir trouver des créneaux horaires pour entendre ses représentants.

D'autres points de discussion: Au cas contraire, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, soit le début de la semaine prochaine, du moins nous l'espérons. Je vous remercie.

Le mardi 23 février 1993

Le président: La séance du Comité législatif sur le projet de loi C-95 est ouverte; nous discutons de la Société du crédit agricole.

Je souhaite la bienvenue aux membres de la Fédération canadienne de l'agriculture, avec lesquels nous allons avoir le plaisir de discuter ce matin. Je crois que vous avez distribué un document et que vous allez le parcourir.

Monsieur Wilkinson, je vous souhaite la bienvenue. Je vais vous demander de nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Je constate que les Pools des Prairies ne comparaissent pas. Pourquoi ne sont-ils pas là?

Le président: M. Wilkinson va vous répondre, car, en principe, ils devaient tous comparaître ensemble.

M. Jack Wilkinson (deuxième vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture): La raison, c'est que la FCA a préféré présenter un mémoire au nom de ses organisations membres. Nous avons des gens de l'Ontario et de l'UPA, mais les Pools des Prairies, qui sont membres de la FCA, ont vu notre mémoire et l'ont approuvé et approuvé également que nous le présentions au nom de tous les membres de la FCA. Voilà pourquoi ils ne sont pas là aujourd'hui; ils ont décidé de nous laisser comparaître en leur nom.

Notre mémoire n'ayant été terminé qu'hier soir, la version traduite ne sera disponible que cet après-midi. Nous vous en ferons parvenir des exemplaires à l'intention des députés qui pourraient préférer cette version-là. Je vous présente mes excuses.

Je vais laisser les gens qui m'accompagnent se présenter eux-mêmes, après quoi, je ferai un exposé.

M. Carl H. Sulliman (directeur général, Fédération ontarienne de l'agriculture): Je suis Carl Sulliman; je suis directeur général de la Fédération ontarienne de l'agriculture.

[Texte]

Mr. Roger George (President, Ontario Federation of Agriculture): Mr. Chairman, my name is Roger George. I'm the President of the Ontario Federation of Agriculture.

Mr. Yves Leduc (Policy Analyst, Canadian Federation of Agriculture): I'm Yves Leduc, policy analyst for the Canadian Federation of Agriculture.

Ms Andrée Lagacé (Economist, Union des producteurs agricoles): I'm Andrée Lagacé from Union des producteurs agricoles in Quebec.

Mr. Wilkinson: I won't read the presentation word for word. If it's agreed that the document be placed on the record, I will just highlight a few points. I think we'd feel more comfortable in entertaining questions and going through it that way, if that's agreeable, Mr. Chairman.

The Chairman: That is okay.

• 0940

Mr. Wilkinson: We view that there are three basic intents to the legislation, and that's to move it closer to the Financial Administration Act; to remove some of the red tape that the corporation board had to deal with, having to go back to cabinet with Orders in Council for very minor changes in interest rates and other minor policies; and to address some of the concerns expressed by farmers over the last number of years on the farm finance program. In general, we are in favour of the outline of the enabling legislation and the broad strokes of the program.

These changes open up some areas that are of concern to CFA. We would like to put these on record, and would encourage the committee to look at a number of these areas.

With the current legislative mandate, the FCC basically has to be a break-even corporation, which is acceptable from our point of view, but we would like to see, with the enabling legislation being broadened, more energy put into trying to deliver some of the programs that were brought together by the Farm Finance Management Task Force. We appreciate that these are difficult times in government, but a number of programs that were recommended are extremely low cost to government and of significant benefit to the farm community, and we hope with this new flexibility that will be in the new legislation that the government will be able to move ahead on these programs.

One of those in particular is the operating loan guarantee or crop insurance base loan that is operating in Ontario and is part of CFA's policy. We would like to see this across the country. We think it would help substantially. We see this new structure being very easy to adapt to those sorts of programs.

We view that the mainstay of FCC's lending should basically be to the family farm operation, agriculture and orientation, and we're pleased to see that the mandate is going to be broadened so that it will be able to lend to the next phase of either value-adding or processing coming off the farm; that people will be able to use the same lender and not necessarily have to go to a different group of lenders, simply because the mandate of the corporation didn't allow

[Traduction]

M. Roger George (président, Fédération ontarienne de l'agriculture): Monsieur le président, je suis Roger George. Je suis président de la Fédération ontarienne de l'agriculture.

M. Yves Leduc (analyste, Fédération canadienne de l'agriculture): Je suis Yves Leduc, analyste pour la Fédération canadienne de l'agriculture.

Mme Andrée Lagacé (économiste, Union des producteurs agricoles): Je suis Andrée Lagacé de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

M. Wilkinson: Je n'ai pas l'intention de lire l'exposé mot à mot. Si vous acceptez de l'imprimer dans le procès-verbal, je me contenterai d'en souligner les points saillants. En effet, je préférerais répondre à vos questions, si cela vous convient, monsieur le président.

Le président: C'est très bien.

M. Wilkinson: Nous voyons trois éléments fondamentaux dans ce projet de loi: un alignement sur la Loi sur la gestion des finances publiques; la suppression des délais administratifs auxquels le conseil de la société s'est heurté par le passé, c'est-à-dire la nécessité d'obtenir des décrets du conseil pour des changements très mineurs, au niveau des taux d'intérêt et d'autres politiques, par exemple; enfin, un souci de faire face aux préoccupations exprimées par les agriculteurs au cours de ces dernières années, en particulier au sujet des programmes de financement agricole. D'une façon générale, nous sommes en faveur de ces dispositions habilitantes et de l'orientation générale du programme.

Toutefois, ces changements posent des questions qui préoccupent la CFA. Nous aimerions les exposer ici et encourager les membres du comité à se pencher sur ces questions.

Aux termes de son mandat législatif actuel, la SCA doit rentrer dans ses frais, ce qui nous semble acceptable, mais nous aimerions voir un élargissement de la législation habilitante, nous aimerions qu'on consacre plus d'énergie à l'exécution des programmes élaborés par le Groupe de travail sur le financement et la gestion agricole. Nous savons que le gouvernement traverse des temps difficiles, mais ce groupe a recommandé plusieurs programmes qui seraient très peu coûteux pour le gouvernement et particulièrement avantageux pour la communauté agricole. Nous espérons que cette nouvelle souplesse introduite dans le système par ces dispositions permettra au gouvernement de mettre ces programmes en place.

Il y a en particulier le programme de garantie des prêts d'exploitation, ou assurance-récolte, qui existe en Ontario et qui est tout à fait conforme à la politique de la FCA. Nous aimerions que cela se généralise dans le reste du pays. Nous pensons que cela serait très utile. Cette nouvelle structure s'adapterait très facilement à ce type de programmes.

À notre avis, ce sont les exploitations familiales et les entreprises à orientation agricole qui devraient bénéficier principalement des prêts de la SCA. Dans ces conditions, nous sommes heureux de constater que la société pourra dorénavant consentir des prêts pour l'étape suivante, celle de la valeur ajoutée ou de la transformation des produits de ferme. Cela permettra aux agriculteurs de faire appel au même prêteur, alors qu'auparavant ils étaient forcés de faire

[Text]

them to do that. It is critical, though, that we do not lose the expertise of the Farm Credit Corporation vis-à-vis primary function lending to family farm operations. We want to see that as being their main goal but to explore even further than it has over the last number of years its expertise in those areas.

We do not accept the notion or like the notion that the Farm Credit Corporation is simply another chartered bank. If that's the only role it would fulfil, then I think it's hard to justify. We feel that the corporation can do better than that. We would like it to move into those areas where commercial lenders do not seem to flourish well. And to that end, the Canadian Federation of Agriculture and its member organizations would like to have a purpose of the corporation stated in the legislation that would identify what its main purpose and function is, that being that the purpose of the corporation is to enhance rural Canada by providing specialized and personalized financial services to family farming operations and to those small- and medium-sized businesses in rural Canada that are related to farming.

With the new legislation, there are no limits listed as far as lending is concerned. The mandate is very, very flexible, and that is the main reason for having an overall intent placed in it.

In the area of off-farm lending or value-added, we think the next stage, post-farm gate, is a critical area over the next number of years. If in fact we're going into diversification on family farm operations in a meaningful way and we're going to attack the issue of value-added, that is an area in which we're going to have to develop a great deal of expertise within the corporation. We may even have to move to different equity ratios that the corporation currently works under and possibly back into subsidized interest rates and guaranteed interest rates in the area of value-added to attempt to kick-start it. We know that all of those are possible within its current mandate, and we're looking forward to that.

With the new expanded board of directors, we believe there should be a majority of farm representation on that board. Clearly, we would like to see that that farm representation is linked back to its rural constituency and farm constituency by being appointees from major farm organizations in the country. That farmers who are not accountable to any group of individuals other than themselves... we think that is an error. We would like the board to be made up not only of farmers but those who have the jurisdiction in which individuals can make representation to them wherein they feel some responsibility to stay on track and in line with what the farm community views is the need of the corporation.

• 0945

Also, the board will clearly have the authority to make many, many decisions over the next number of months from interest rates to the type of loan portfolio that's going to be running, to limits on loans. For those reasons we would like

[Translation]

appel à plusieurs prêteurs, car le mandat de la société ne l'autorise pas à prêter dans ces secteurs-là. Cela dit, il ne faudrait surtout pas que la Société du crédit agricole perde son expertise en ce qui concerne les entreprises agricoles familiales, car c'est là que se situe sa principale fonction. Cela doit rester le principal objectif, mais en même temps, il serait bon que la société cherche à étendre son expertise dans ces domaines.

Nous n'aimons pas et nous n'acceptons pas la notion selon laquelle la Société du crédit agricole serait une autre banque à charte. Si c'était là son seul rôle, ce serait difficile à justifier. À notre avis, la société peut faire beaucoup mieux. Nous aimerions qu'elle étende ses activités à des secteurs où les prêteurs commerciaux n'obtiennent pas de très bons résultats. À cet effet, la Fédération canadienne de l'agriculture et ses organisations membres aimeraient que la loi précise la mission de la société, qu'elle précise ses objectifs et ses fonctions de la façon suivante: la société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux entreprises petites et moyennes de ce secteur qui sont liées à l'agriculture.

La nouvelle loi n'impose aucune limite de prêt. Le mandat de la société devient extrêmement flexible, et c'est la raison pour laquelle on a jugé bon de préciser sa mission.

En ce qui concerne les prêts hors-fermes ou entreprises à valeur ajoutée, nous pensons que l'étape post-exploitation va prendre une importance critique au cours des années à venir. En fait, nous allons assister à une diversification des entreprises agricoles familiales, ce qui va nous amener à remettre en question le secteur de la valeur ajoutée, un domaine où la société va devoir acquérir passablement d'expertise. La société sera peut-être même appelée à changer le rapport du capital avec lequel elle fonctionne actuellement et peut-être à revenir à des taux d'intérêt subventionnés et à des taux d'intérêt garantis dans le domaine de la valeur ajoutée pour tenter de donner un coup d'envoi à ce type d'entreprise. Nous savons que le mandat actuel de la société autorise ce genre de choses, et c'est une perspective que nous approuvons.

Quant au conseil d'administration élargi, nous pensons qu'il devrait comprendre une majorité de représentants du secteur agricole. Il est certain que nous aimerions voir des représentants des principales organisations agricoles nommés à ce conseil, ce qui lui permettrait d'établir des liens étroits avec sa clientèle rurale et agricole. C'est une erreur de penser que les agriculteurs ne relèvent que d'eux-mêmes. Nous souhaitons que le conseil soit constitué non seulement d'agriculteurs, mais d'associations représentant leurs intérêts et pouvant veiller à ce que les objectifs de la société coïncident avec les leurs.

De plus, au cours des prochains mois, le conseil aura certainement le pouvoir de prendre de nombreuses décisions portant notamment sur les taux d'intérêt, le type de portefeuille de prêts qu'il va gérer et les limites sur les prêts.

[Texte]

to see a very definite link, the majority of the board being made up...especially if we're going to lose the advisory committee that currently exists. It's our suggestion that if the board is set up properly, there is really no reason for the advisory committee, as long as the bulk of the board of directors is farm related.

The Canadian Federation of Agriculture has been a supporter of the corporation since its inception. We understand that it's necessary for changes to be made in the role and function of the corporation over time to keep pace with the changes in primary agriculture industry. The present changes are, in many respects, no different, and simply reflect that.

Where there are differences, though, is where they take the Farm Credit Corporation and its mandate away from primary agriculture and into the broader community. This in itself is not a bad move. It does, indeed, reflect the changes in policy surrounding agriculture and other issues. But the major concern outlined throughout this brief is that the changes will take the corporation far enough away that it will begin to work at cross-purposes with primary agriculture, and is also a problem in terms of changes in policy surrounding agriculture in general.

It will be very important that farmers pay very close attention to the corporation's future operation and goals. Possibly the Canadian Federation of Agriculture and the farm community have taken for granted a bit the corporation and have not encouraged it to stay in the areas of lending that we view as being most critical.

We have been critical of the corporation over the last number of years in not responding to the needs of the farm community and not being as friendly a lender as we thought it could have been. With the enabling legislation that is there, in theory the corporation can almost do anything now. The question is what it will do over the next few years and the next couple of decades to position itself to be the major lender and to be there to revitalize the farm community. Clearly, many changes are going to take place, and I think we have to look at the ability to move on some of the equity ratios that the corporation is lending on now with the aid of some government programs so that over the next number of years it'll be able to help farmers transition the changes that are there.

Andrée, would you like to make any comment from UPA's point of view?

Ms Lagacé: I think the essential things have been said. Our main concern is to keep the notion of the family farm in the legislation so that the big corporations do not compete for access to finance or credit with the small family farms.

Mr. George: Mr. Chairman, from OFA's point of view, we urge the speedy passage of this legislation, with some minor adjustments. We totally agree with some of the things Jack has just reiterated on behalf of the Canadian Federation of Agriculture.

[Traduction]

Pour cela, nous aimerions qu'il y ait un rapport très clair, les membres du conseil étant en majorité des... surtout si nous allons perdre le comité consultatif actuel. A notre avis, si le conseil est judicieusement constitué, le comité consultatif n'a pas vraiment de raison d'être si la plupart des membres du conseil viennent du secteur agricole.

Depuis sa création, la Société du crédit agricole a toujours pu compter sur l'appui de la FCA. Nous convenons de la nécessité de modifier son rôle et ses fonctions au fil des années pour qu'elle demeure au diapason d'un secteur de la production agricole en pleine évolution. Les changements envisagés aujourd'hui s'inscrivent à bien des points de vue dans la même foulée.

Ces changements s'écartent cependant des tendances historiques en ce qu'ils amènent la SCA à consacrer ses énergies non plus uniquement à l'agriculture primaire, mais également à d'autres secteurs de l'économie. L'idée n'est pas mauvaise en soi. Elle s'inscrit en effet dans le droit fil des changements qui ont marqué d'autres aspects du secteur agricole. Ce qui nous préoccupe surtout, et que nous avons tenté de faire ressortir dans le présent document, c'est que les changements envisagés éloigneront la SCA de sa mission originale au point où ses actions pourraient devenir contraires aux intérêts des producteurs agricoles—problème qui se pose également dans le contexte des changements anticipés au chapitre des politiques agricoles générales.

Les agriculteurs devront dorénavant suivre de très près le fonctionnement et les objectifs poursuivis par la SCA. Peut-être la Fédération canadienne de l'agriculture et les agriculteurs l'ont-ils trop souvent tenue pour acquise par le passé et ne l'ont pas encouragée à demeurer dans le domaine des prêts, qui, pour nous, est le plus essentiel.

Au cours des dernières années, nous avons reproché à la société de ne pas répondre aux besoins des agriculteurs et de ne pas être un prêteur aussi convivial que nous l'avions imaginé. En principe, avec la loi habilitante que nous avons devant nous, la société aura pratiquement les mains libres maintenant. La question est de savoir ce qu'elle fera au cours des prochaines années et décennies pour se positionner comme étant le principal prêteur et pour promouvoir la revitalisation des communautés rurales. Il est évident que de nombreux changements vont survenir, et je pense que nous devons voir dans quelle mesure la société peut utiliser les fonds dont elle dispose actuellement et, avec l'aide de certains programmes gouvernementaux, aider les agriculteurs à s'adapter aux changements en cours.

Andrée, voulez-vous présenter le point de vue de l'UPA?

Mme Lagacé: Je pense que l'essentiel a été dit. Notre principale préoccupation, c'est de préserver le concept d'exploitation familiale dans le projet de loi afin que les grandes sociétés ne rivalisent pas avec les petites exploitations familiales pour l'accès au financement ou au crédit.

M. George: Monsieur le président, la FOA vous exhorte à adopter rapidement ce projet de loi, avec de légères modifications. Nous sommes tout à fait d'accord sur certaines choses que Jack vient de répéter au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture.

[Text]

One thing that wasn't mentioned in the CFA brief is the issue of the non-citizenship or the non-landed immigration status of potential customers. As we understand it, this legislation would allow the FCC to lend money to offshore people who are not necessarily of Canadian citizenship or landed immigrant status. We have some major concerns about that. We think the House of Commons should give serious consideration to restricting the lending of what in some cases will be Canadian money to non-Canadian people. Given the history of the past, we can't help but think whether there is some scheme to offload many of these hundreds of thousands of acres, particularly out west, that may be on the books or may be coming on the books to people from offshore. We would ask this committee to address that issue.

• 0950

The key point of the legislation for the OFA centres around the board of directors, with the wide powers it will have. We applaud giving it those wide powers, but it gets back to the ability of farm organizations to at least nominate or make recommendations on a goodly portion of those people to the Minister of Agriculture. We recognize there will be a need to put on the board some expertise to help the Farm Credit Corporation in areas where they may not have that expertise, particularly in the area of rural lending and diversification. That's fair. But to maintain this business of FCC's primary role, to be lending to the family farm, we believe there should be farmers on there who can adequately represent the views of the provincial farm organizations and the farmers of Canada.

At the same time, having said that, we recognize that this legislation, which gives the board of directors wide, sweeping powers, is the only way to deal with business these days. We cannot, as we have in the past, have a corporation like FCC restricted by having to go through all the Orders in Council and all the political hurdles it has to get over to change interest rates. It has to be responsive to the marketplace. It has to be in a position to compete with banks and other people who are out there looking for services, markets. So we're looking for the board to be responsive and to set competitive interest rates and terms for their loans, but above all to be innovative.

We heard Mr. Wilkinson talk about the operating loan end of things, the commodity-based loan we have in Ontario. That's for very little government money. Using the guarantee process that will be available now gives a good example of a program that the Farm Credit Corporation can get into, to offer Canadian farmers a much wider portfolio, and to put out programs that will deal with a wide range of farmers, ranging from those beginning farmers right to those farmers who are nearing retirement who wish to divest themselves of some of their farm assets.

[Translation]

Dans le mémoire de la FCA, on n'a pas mentionné la question de savoir si les clients potentiels devaient être citoyens canadiens ou immigrants reçus. Si nous avons bien compris, le projet de loi permettrait à la SCA de prêter à des étrangers qui ne sont pas nécessairement citoyens canadiens ni immigrants reçus. Cela nous inquiète beaucoup. Nous pensons que la Chambre des communes doit penser sérieusement à empêcher que l'on prête, dans certains cas, l'argent des contribuables canadiens à des étrangers. En se référant au passé, l'on ne peut s'empêcher de se demander si quelqu'un n'envisage pas de nous priver de plusieurs centaines de milliers d'acres, surtout dans l'Ouest, au profit de ressortissants étrangers. Nous demandons au comité de se pencher sur cette question.

Pour la FOA, l'élément clé du projet de loi est le conseil d'administration, qui aura des pouvoirs étendus. Nous sommes d'accord sur l'octroi de ces pouvoirs, mais l'essentiel, c'est que les associations d'agriculteurs puissent au moins proposer des candidats ou en recommander un bon nombre au ministre de l'Agriculture. Nous reconnaissons qu'il faudra nommer au conseil quelques spécialistes pour aider la Société du crédit agricole dans des domaines où elle n'a peut-être pas les compétences nécessaires, surtout en ce qui concerne les prêts et la diversification dans le monde rural. C'est tout à fait normal. Cependant, pour veiller à ce que la société joue son rôle primordial, qui consiste à octroyer des prêts aux exploitations familiales, nous croyons qu'il faut nommer au conseil des agriculteurs susceptibles de défendre adéquatement les intérêts des associations provinciales et de leurs collègues canadiens.

Cela dit, nous reconnaissons également que ce projet de loi, qui donne au conseil d'administration des pouvoirs étendus, est la seule manière de régler les problèmes de nos jours. Contrairement à ce que nous faisons par le passé, nous ne pouvons pas lier les mains d'une société comme la SCA en la faisant passer par tous les décrets et tous les obstacles politiques avant de lui permettre de changer ses taux d'intérêt. Elle doit pouvoir réagir aux conditions du marché. Elle doit pouvoir faire concurrence aux banques et à d'autres organismes qui recherchent des services et des marchés. Par conséquent, nous devons permettre au conseil d'être sensible à la situation du marché et de fixer des taux d'intérêt et des conditions concurrentielles pour ses prêts et, par-dessus tout, d'être innovateur.

M. Wilkinson a parlé des prêts d'exploitation, c'est-à-dire des prêts en nature que nous avons en Ontario. Cela représente très peu de subventions de la part du gouvernement. L'utilisation de la garantie qui sera désormais disponible est un bon exemple de programme que peut financer la Société du crédit agricole pour offrir aux agriculteurs canadiens un portefeuille plus important et pour lancer des programmes auxquels participeront toutes les couches de la communauté agricole, des agriculteurs débutants à ceux qui sont à la veille de leur retraite et qui veulent renoncer à certaines de leurs activités.

[Texte]

The other issue we need to address, and maybe we can get into it more in question period, is the issue of risk capital. As we move into value-added and diversification, it is very clearly going to be new territory for many farmers. And it is going to be new territory for the lending corporations, not just FCC but also the banks.

When we look at the history of Canada in dealing with risk capital, our lenders have not been very good at that. Credit is a coward. It goes to the the easiest and safest havens. When we look at risk that's involved in new ventures, of course there's always risk there. If FCC is going to fund some of these new ventures, in some cases we shall maybe have to have some government backing. If the corporation has to make money, we can't have them sitting there, saying that there has to be no risk in this venture. Well, of course there's going to be risk in the venture. We're only going to get some of these things off the ground if we take those chances.

Over the last 20 years or 30 years we can look at all the various Canadian inventions, agricultural or otherwise, all those good ideas, that had to go offshore to be developed. In some cases we've even given them away. We look at our competitors as to what they've done to get their industries going and to get their agribusiness and processing going. I think we have to be bold enough to take some of those same chances in Canada. And I see the new revamped FCC as potentially being in a position to offer to farmers and rural people some of those opportunities. We applaud that. But at the same time it's going to take some dynamic leadership. Again, in our mind it all comes down to the board of directors.

Mr. Sulliman: Mr. Chairman, from the Ontario Federation of Agriculture's perspective, as Roger has indicated, the critical thing is the purposes section and the board of directors section. We applaud the fact that this statute is before this committee and is up for revision before the House. We know that men and women on both sides of the House have worked hard to bring it to this point. We're not sure what the legislative timetable is, Mr. Chairman. Perhaps before we leave today you could give us some indication of that from the government House leader's perspective.

The board of directors is very much going to determine the success or failure of this changed and widened mandate. And we have to ensure that the purposes section doesn't become just another bank out there in the Canadian landscape of lending institutions; that it really is dedicated to the primary producers, the farm families, the men and women on the farms across this great land.

● 0955

I suppose by ensuring that the board of directors is farmer-driven is one good way of assuring that will take place. Having those farmers accountable to some constituency, as Mr. Wilkinson said, is going to give those farmers a sense of accountability for the decisions they make around that boardroom table here in Ottawa or wherever else they find themselves. Those are very important things.

[Traduction]

Autre question qui mérite notre attention, et que nous approfondirons peut-être pendant la période de questions: celle du capital-risque. A mesure que nous nous acheminons vers la valeur ajoutée et la diversification, il est tout à fait évident que ce seront là de nouveaux domaines pour bon nombre d'agriculteurs. Il en sera de même pour les sociétés de prêt, pas seulement la SCA, mais aussi les banques.

Quand on se réfère à l'histoire du capital-risque au Canada, on constate que nos prêteurs n'ont pas tellement excellé. Le crédit est lâche. Il se dirige vers les abris les plus faciles et les plus sûrs. Quand on lance une nouvelle entreprise, il est évident que l'on prend toujours des risques. Si la SCA doit financer certaines nouvelles initiatives, elle devra, dans certains cas, bénéficier d'un appui gouvernemental. Si la société doit réaliser des bénéfices, nous ne pouvons pas lui demander d'exiger qu'un projet ne représente pas de risques. Eh bien, il y aura toujours des risques. Qui ne risque rien n'a rien.

Au cours des 20 ou 30 dernières années, il y a eu beaucoup de bonnes inventions au Canada, que ce soit dans le domaine agricole ou non; mais il a fallu les exporter pour les développer. Dans certains cas, nous y avons renoncé. Nous voyons ce que nos concurrents font pour promouvoir leurs industries et leurs exploitations agricoles, et nous devons être assez courageux pour prendre les mêmes risques au Canada. A mon avis, la nouvelle SCA redynamisée doit pouvoir offrir aux agriculteurs et aux communautés rurales certaines de ces possibilités. Nous en sommes ravis. Cependant, il nous faudra aussi des dirigeants dynamiques. Et une fois de plus, cela nous ramène au conseil d'administration.

M. Sulliman: Monsieur le président, d'après la Fédération ontarienne de l'agriculture, comme Roger l'a indiqué, les éléments essentiels du projet de loi sont ceux qui traitent des objectifs et du conseil d'administration. Nous sommes heureux que ce projet de loi soit à l'étude devant le comité et doive être révisé par la Chambre. Nous savons que les députés, indépendamment de leur sexe et de leur appartenance politique, ont travaillé d'arrache-pied pour lui donner sa forme actuelle. Monsieur le président, nous ne connaissons pas le calendrier législatif. Avant notre départ aujourd'hui, vous voudrez bien nous en donner une idée du point de vue du leader du gouvernement à la Chambre.

Le succès ou l'échec de la nouvelle SCA dépendront de son conseil d'administration. Et nous devons veiller à ce que la section relative aux objectifs ne fasse pas de la SCA une institution financière comme les autres, car elle est au service des agriculteurs primaires, de leurs familles, des hommes et des femmes qui s'occupent des exploitations agricoles dans ce grand pays.

Pour ce faire, nous devons veiller à ce que le conseil d'administration soit constitué d'une majorité d'agriculteurs. Comme M. Wilkinson l'a dit, il faut que ces derniers soient responsables devant leurs collègues pour assumer les décisions qu'ils prendront en conseil à Ottawa ou ailleurs. C'est très important.

[Text]

It is important to ensure that lending practices and arrangements and interest rates, all of the instruments they are accountable for, make a discernible difference to the farming community as between FCC and other lending institutions on the landscape within Canadian financial institutions.

Just to follow up on Mr. George's comment about the offshore individuals who may want to access money, I know that is likely a troublesome issue for members of the House. I think you need to wend your way through that carefully. I think you know that we are laymen in the law. But there are ways in which you ensure that if it's a landed immigrant and a family that's starting a farm in this country, they respect the industry and the enterprise they engage themselves in. I think there are other times, though, when you know individuals or corporations are simply attempting to use something that's really intended for Canadian farm families and the Canadian farm enterprise. Making that discernible difference, without being discriminatory in any practices against any individuals, regardless of where he or she may come from around this great globe, is an important distinction that we'd want to make before the committee this morning and leave on the record with you.

Thank you.

The Chairman: Thank you for your presentations.

We will begin a 10-minute round of questioning with Mr. Foster, then Mr. Laporte, and then Mr. Gustafson. Mr. Foster, please.

Mr. Foster (Algoma): Thank you very much, Mr. Chairman.

I welcome the CFA and all its representatives here this morning.

In the task force report, Mr. Wilkinson, which you chaired at the Ontario Federation of Agriculture concerning the Farm Debt Review Board, you said that the Farm Credit Corporation is charged with failing to make known all options, verbally abusing clients, baiting the client with one restructuring proposal and then switching the deal when it comes time to sign the arrangement, manipulating the process by sending negotiators into debt review who had authority to guarantee an arrangement, and collaborating with other creditors in the Farm Debt Review Board, such that the client's confidentiality was abused.

I wonder if you think that the bill that's before us now will correct those inadequacies in the way that FCC had handled its clients before the Farm Debt Review Board? In those negotiations relating to the Farm Debt Review Board, is that something that can only be changed by the attitudes of the directives of the government itself to the Farm Credit Corporation?

Mr. Wilkinson: I don't think there's anything in the proposed legislation that will guarantee that it will change anything. But it's our sense that if the board of directors is made up mainly of farmers who are well connected to the farm community and concerns that are raised, similar to the ones that were identified from a number of the cases in that review in Ontario, as long as we have access to board members to put those cases in front of them, there's nothing that would inhibit that board from making sure its employees act in a proper manner in dealing with those cases that are before it in debt review.

[Translation]

Il est aussi important de s'assurer que les pratiques, les conditions et les taux d'intérêt des prêts, instruments dont les membres du conseil sont responsables, présentent des avantages certains pour les agriculteurs par rapport aux autres institutions financières canadiennes.

Pour abonder dans le même sens que M. George, qui a évoqué la possibilité que des ressortissants étrangers veuillent accéder aux prêts, je sais que ce sera probablement une question controversée pour les députés. Vous devrez étudier la question avec beaucoup d'attention. Vous savez que nous sommes des profanes en matière juridique, mais il existe des façons de veiller à ce qu'un immigrant reçu et une famille qui lancent une exploitation agricole au Canada respectent le secteur d'activité dans lequel ils s'engagent. Parfois, il y a des gens ou des sociétés qui veulent tout simplement utiliser des moyens qui sont vraiment destinés aux familles d'agriculteurs et aux exploitations agricoles canadiennes. Nous tenions à faire cette distinction importante devant le comité ce matin et de façon officielle, sans faire de discrimination contre qui que ce soit.

Je vous remercie.

Le président: Merci pour vos exposés.

Nous entamons la période de questions, au cours de laquelle chaque député aura dix minutes; l'ordre d'intervention est le suivant: M. Foster, M. Laporte et M. Gustafson. Monsieur Foster.

M. Foster (Algoma): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à la FCA et à tous ses représentants.

Monsieur Wilkinson, dans le rapport du groupe de travail que vous avez présidé à la Fédération ontarienne de l'agriculture et qui s'intéressait au Bureau d'examen de l'endettement agricole, vous avez dit qu'on accuse la Société du crédit agricole de ne pas faire connaître toutes les options, d'insulter les clients, d'appâter le client avec une proposition de restructuration et de changer d'idée quand vient le moment de signer le contrat, de manipuler le processus en soumettant à l'examen de l'endettement des négociateurs qui avaient le pouvoir de garantir un arrangement, et en collaborant avec d'autres créanciers dans le cadre du Bureau d'examen de l'endettement agricole, de telle manière que la confidentialité du client est violée.

Je voudrais savoir si, à votre avis, le projet de loi qui nous intéresse va remédier à ces problèmes et à la manière dont la SCA traitait ses clients avant le Bureau d'examen de l'endettement agricole. Au cours des négociations relatives à ce bureau, peut-on régler ces problèmes en modifiant uniquement les directives du gouvernement à la Société du crédit agricole?

M. Wilkinson: Aucune disposition du projet de loi ne garantit que les choses vont changer. Cependant, nous estimons que si le conseil d'administration est essentiellement constitué d'agriculteurs ayant de bonnes relations avec leurs collègues et connaissant les préoccupations de ces derniers, qui sont semblables à celles qui ont été relevées au cours de l'étude menée en Ontario, tant que nous pourrons communiquer avec les membres du conseil pour leur présenter nos problèmes, rien ne pourra empêcher le conseil de veiller à ce que ses employés se comportent de façon appropriée dans les dossiers relatifs à l'examen de l'endettement.

[Texte]

In theory the problem could be solved now. It has been brought to the attention of a number of the employees. As of yet it hasn't been changed. We hope the legislation will be more sensitive to the farm community by having a majority of farmers on the board who are connected to farm groups and concerns like these. This is only one example that hopefully will be quickly dealt with under a new and expanded board that has better farm representation.

Mr. Foster: Was there any discernible change in the attitude or the way in which FCC clients were handled after this report was published in September?

• 1000

Mr. Wilkinson: We have had a number of meetings with the corporation at the Ontario level. There are still ongoing concerns. There have been some attempts to correct it, but as of yet it has not been adequately addressed by the corporation.

Mr. Foster: When you speak of a majority of primary producers, are you speaking of seven or eight out of the twelve board members, or just a simple majority of one over 50%?

Mr. Wilkinson: We would like to make sure that there's a minimum of a majority of producers who are on the board. Getting back to the point Mr. George made, obviously a great deal of expertise is going to be needed on that board. We view that it's absolutely critical that you bring in the farm expertise to make the majority. We sense that there's a lot of background in the farm community that would be able to bring expertise to the financial needs of the corporation and would also be sensitive to farm needs.

The critical issue we're facing now is some major, major changes could take place in the face of Canadian agriculture over the next number of years. There are many policy discussions going on in almost every province vis-à-vis what should be the vision of Canadian agriculture, where it should be going. It just seems incredible that we would have a board that may be separate from that discussion, that even though they're a farmer they're not involved. If people are willing to change and collectively bring that opinion together, it is critical that members sitting on the board be connected to that group of thinking so that the lending agency, the corporation in place, responds to those changes and those needs as we move.

Mr. Foster: You mentioned the farm financial task force and the operating loan. I wonder if you would sketch out for us that operating loan guarantee program, how it would work for the typical producer, and what role the legislation could or would play.

Mr. Wilkinson: It would all depend on the province. In Ontario a separate corporation was set up, made up of farm representation. Basically, the commodities that were involved at the beginning of the loan made up the eight-person board. But we think that in other areas the corporation could be the lending agency as well, if the board saw fit to expand its mandate into operating a line of credit.

What it does is it takes the individual's crop insurance coverage. A target price is calculated among the federal government, the Ontario Ministry of Agriculture and Food, and the corporation as to what would be a reasonable return,

[Traduction]

En principe, le problème pourrait être réglé maintenant. Il a été porté à l'attention d'un certain nombre d'employés; mais la situation n'a pas encore changé. Nous espérons que le projet de loi tiendra davantage compte des intérêts des agriculteurs en nommant au conseil une majorité de ces derniers qui connaissent bien les associations d'agriculteurs et leurs préoccupations. Ce n'est là qu'un exemple qui, nous l'espérons, sera rapidement pris en compte dans le cadre du nouveau conseil d'administration, au sein duquel les agriculteurs seront mieux représentés.

M. Foster: Y a-t-il eu un changement palpable dans l'attitude ou la manière dont les clients de la SCA ont été traités après la publication de ce rapport en septembre?

M. Wilkinson: En Ontario, nous avons tenu un certain nombre de réunions avec la société. Certains problèmes demeurent. On a essayé de les régler, mais jusqu'ici, la société ne s'y est pas arrêtée de façon appropriée.

M. Foster: Quand vous parlez d'une majorité de producteurs primaires au sein du conseil, pensez-vous à sept ou huit membres sur 12 ou à une majorité simple, c'est-à-dire 50 p. 100 plus un?

M. Wilkinson: Nous aimerions nous assurer qu'il y a au moins une majorité de producteurs au sein du conseil. Comme l'a dit M. George, il est évident que le conseil aura besoin de nombreuses compétences. À notre avis, il est absolument essentiel que les agriculteurs constituent la majorité. Parmi les agriculteurs, beaucoup connaissent les besoins financiers de la société en même temps que les préoccupations agricoles.

Le principal problème, c'est qu'au cours des prochaines années, des changements importants pourraient survenir dans l'agriculture canadienne. Dans presque toutes les provinces, il y a actuellement des débats d'ordre politique quant à l'avenir et l'orientation future de ce secteur. Il serait tout simplement incroyable que nous ayons un conseil qui soit détaché de ce débat, même si ses membres sont des agriculteurs. Si les gens veulent changer et adopter un front commun, il est essentiel que les membres du conseil soient de la partie afin que l'organisme de prêt, c'est-à-dire la Société du crédit agricole, tienne compte de ces changements et de ces besoins en conséquence.

M. Foster: Vous avez parlé du groupe de travail sur les finances agricoles et du prêt d'exploitation. Pouvez-vous nous décrire le programme de garantie de ce prêt d'exploitation, nous dire comment il servira le producteur moyen et quel rôle la loi pourrait jouer?

M. Wilkinson: Tout dépendra de la province. En Ontario, on a créé une société différente constituée de représentants d'agriculteurs. Au début, le conseil d'administration était constitué de huit personnes représentant les huit produits visés par les prêts. Cependant, nous pensons que la société pourrait également jouer un rôle de premier plan dans d'autres domaines, à condition que le conseil élargisse son mandat pour gérer une ligne de crédit.

Cela consiste à prendre la couverture d'assurance-récolte de l'agriculteur. Le gouvernement fédéral, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et la société calculent un prix d'objectif par rapport à ce qui serait un

[Text]

and 70% of that is then available for lending. For a particular crop it might be \$200 an acre coverage. When you take the target price times the tonnes or bushels per acre, 70% is available to lend, to give some sort of cushion in case we have a year when prices are below estimate. Once a process of about three weeks of approval has taken place, 50% would be lent when the individual first signs the crop insurance contract, very early in the wintertime. We hope the money will be available in March this year. Then when the final acreage report is completed, in case there's some shifting in acreage due to weather, the other 50% would be available.

It does not replace a good line of credit. Someone who has an inexpensive full line of credit with their commercial lender will stay there. If you do not have the resources to pay equipment costs on your farm, or if your mortgage is set up on a monthly basis, it is not going to handle that. It does not totally displace the operating lines of credit, so we think the world banking system will stay in place, generally speaking. But it's of great benefit for those individuals who are on, say, supplier credit and paying extremely high interest rates.

The province I know best is Ontario. The average supplier interest rate is around 24%, and this year the corporation lent money out at 6.2% under this program. This is a substantial saving for those individuals. And it is of great benefit for those who are unable to get credit because small supplier credit corporations in their area can't finance them. We think it's a useful tool for those people who are paying very high service charges and/or supplier credit, and we have the crop insurance as a contract.

• 1005

Mr. Foster: Under that example, where your cost was, say, \$200 per acre, you would guarantee half of the 70%. Is that right?

Mr. Wilkinson: No, we would take the bushels per acre, times the target price, times 70%, equals x dollars. As an example, if that formula kicked out \$200 per acre, then you would be able to get 50% on the signing of the crop insurance contract. The other 50% of that money would then be available to you when you completed your final acreage report.

Mr. Foster: What is happening there? You're borrowing money from this corporation, in the Ontario example. Is that corporation borrowing the money?

Mr. Wilkinson: Yes, the corporation then borrows in large blocks of money from a financial agency. We are currently using a chartered bank, but it could be credit unions, it could be insurance funds, it could be FCC, it could be anybody that could either administer or be that group lender.

Mr. Foster: Is the interest rate being subsidized, or is it just being guaranteed?

Mr. Wilkinson: It is only being guaranteed.

Mr. Foster: By the Ontario government.

[Translation]

rendement raisonnable, et 70 p. 100 de ce montant est consacré au prêt. Pour une récolte donnée, ce prix peut être de 200\$ l'acre. En multipliant le prix d'objectif par le nombre de tonnes ou de boisseaux par acre, on peut consacrer 70 p. 100 au prêt afin d'amortir le choc dans une année où les prix sont inférieurs aux prévisions. Une fois passé le délai d'approbation de trois semaines, on accorde 50 p. 100 du prêt à l'agriculteur quand il signe le premier contrat d'assurance-récolte, au tout début de l'hiver. Nous espérons recevoir cet argent en mars cette année. Ensuite, quand le rapport final sur la superficie est terminé, s'il y a un changement de superficie cause du climat, on accorde les 50 p. 100 restants.

Cela ne remplace pas une bonne ligne de crédit. Quelqu'un qui dispose d'une ligne de crédit intégrale peu coûteuse auprès de son prêteur commercial reste avec ce dernier. Si un agriculteur n'a pas d'argent pour équiper sa ferme, ou si son hypothèque est mensuelle, le système ne fonctionne pas. Il ne remplace pas totalement les lignes de crédit d'exploitation; par conséquent, nous pensons que le système bancaire mondial demeurera en place, d'une manière générale. Cependant, le système est très avantageux pour ceux qui ont obtenu des crédits de la part de leurs fournisseurs et qui paient des taux d'intérêt très élevés.

C'est la province de l'Ontario que je connais le mieux. Le taux d'intérêt moyen des fournisseurs est d'environ 24 p. 100, et cette année celui de la société était de 6,2 p. 100 dans le cadre de ce programme. Cela représente des économies considérables pour les agriculteurs. Et c'est très avantageux pour ceux qui ne peuvent pas obtenir de prêts parce que les sociétés de crédit des petits fournisseurs de leur région ne peuvent pas les financer. À notre avis, c'est un instrument utile pour les personnes qui paient des frais de service très élevés ou qui remboursent les prêts des fournisseurs; et nous avons l'assurance-récolte comme garantie.

M. Foster: D'après cet exemple, si les coûts s'élevaient à 200\$ l'acre, vous garantiriez la moitié des 70 p. 100. Est-ce exact?

M. Wilkinson: Non. Nous multiplierions le nombre de boisseaux par acre par le prix visé, multiplié par 70 p. 100. Cela donnerait un montant particulier. Par exemple, si le résultat de ce calcul était 200\$ l'acre, vous pourriez obtenir 50 p. 100 lors de la signature du contrat d'assurance-récolte. Le reste de l'argent serait disponible quand vous auriez terminé votre rapport définitif sur la superficie ensemencée.

M. Foster: Qu'est-ce qui se produit exactement? Vous empruntez de l'argent à cette société, si on reprend l'exemple de l'Ontario. Est-ce que cette société emprunte cet argent?

M. Wilkinson: Oui. La société emprunte ensuite d'importantes sommes à une institution financière. Nous faisons habituellement appel aux services d'une banque à charte, mais nous pourrions avoir recours aux services d'une coopérative de crédit, d'une caisse d'assurance, de la SCA, quiconque peut soit administrer ces services financiers, soit offrir cette aide financière.

M. Foster: Est-ce que le taux d'intérêt est un taux subventionné? S'agit-il simplement d'une garantie?

M. Wilkinson: Ce taux d'intérêt est garanti.

M. Foster: Par le gouvernement de l'Ontario.

[Texte]

Mr. Wilkinston: Currently in Ontario they guarantee 25%. We would like to see a federal government guarantee kick into place to move it up to 98%, similar to the cash advance program, because it allows greater flexibility in lending and it is at a lower interest rate by having federal government paper versus provincial paper. We estimate it would add another third of a percentage interest rate saving, and with virtually no risk, with the province being in there first.

Mr. Foster: In the example you're giving, I think you are saying your money was as low as 6.2%. Is that what the corporation is actually borrowing it at because there is a provincial guarantee? So that interest rate is passed on to the producer.

Mr. Wilkinston: Yes. The current system is designed around...we are charging people the amount of administration that is equal, we hope, to the full cost of administering the program per loan application, and we are passing on to the farmer the exact cost we incurred for borrowing the money. So there is no skimming—maybe that's an improper word—no jacking up of the interest rate to cover the administrative cost. We are trying to calculate the direct cost of doing the title searches and putting the security in place as one element of the program and then lending it at the exact cost of borrowing that credit.

It's a very, very low-cost program for the government, other than the guarantee. The province put in \$1 million last year to help build up a contingency fund, so we hope you would not have to tap that 25% in the long term. They gave us some start-up money to get organized. It was extremely late starting last year, so not very many people took advantage of the program. But it's estimated there will be a \$100 million lending this spring through that program in our province alone, which is one-tenth of the operating line of credit for the province. Effectively it will cost the government \$1 million they are putting into the contingency fund to give it a bit of equity.

Mr. Laporte: Just to clarify what you said earlier... Prairie Pools is not here today. They did not wish to tender today and do not wish to make a presentation, but you as a representative from CFA are speaking on their behalf. Is that correct?

Mr. Wilkinston: It is my understanding that they chose, as a member of CFA, to have CFA respond to this issue, even though I believe initially they did put a request in to come here. My understanding is they will not be here. They saw our brief yesterday and it is our understanding they are in total agreement with it.

The Chairman: Mr. Laporte, the PPA people have indicated to us they are quite satisfied to have the presentation made by the witnesses today.

[Traduction]

M. Wilkinston: Actuellement en Ontario la garantie représente 25 p. 100. Nous voudrions que le gouvernement fédéral assure une garantie qui pourrait faire passer ce pourcentage à 98 p. 100, un peu comme on le fait actuellement dans le cadre d'avances en espèces. Cela permettrait une plus grande souplesse au niveau du programme des prêts, et comme le plus important garant serait le gouvernement fédéral, les taux d'intérêt seraient plus faibles. À notre avis, cela représenterait une réduction du taux d'intérêt d'un tiers de point de pourcentage. Il n'y aurait pratiquement aucun risque, parce que ce serait la province qui garantirait les premiers 25 p. 100.

M. Foster: Je crois que vous avez dit, pour l'exemple que vous avez donné, que le taux était assez faible, soit 6,2 p. 100. Est-ce que c'est le taux que doit payer la société parce qu'il est protégé par une garantie provinciale? À ce moment-là, ce taux d'intérêt est celui que doit payer le producteur.

M. Wilkinston: C'est exact. Le système actuel est conçu en fonction... nous demandons aux agriculteurs de payer des frais d'administration qui sont équivalents, nous l'espérons, au coût associé à chaque demande de crédit. Nous demandons à l'agriculteur de payer le coût réel de ce qu'il nous en a coûté pour emprunter cet argent. Il n'y a donc pas d'écémage—ce n'est peut-être pas le meilleur terme—il n'y a aucune augmentation du taux d'intérêt simplement pour compenser les coûts administratifs. Nous essayons de calculer le coût direct des recherches de titres et l'établissement de la garantie, puis nous prêtons à un taux qui est égal à celui de notre emprunt.

C'est un programme qui coûte très peu au gouvernement. Tout ce qu'il lui en coûte, c'est la garantie. La province a investi un million de dollars l'année dernière pour constituer un fonds de prévoyance, et nous espérons ne pas être tenus d'avoir recours à la garantie de 25 p. 100. Le gouvernement nous a donné un fonds de démarrage pour nous permettre de mettre le programme sur pied. Le programme a été lancé à la fin de l'année dernière, et peu d'agriculteurs en ont profité. Nous croyons cependant que quelque 100 millions de dollars seront offerts sous forme de prêts ce printemps dans le cadre de ce programme en Ontario, ce qui représente 10 p. 100 de la marge de crédit d'exploitation de la province. Cela coûtera donc au gouvernement le million de dollars qu'il a investi dans le fonds de prévoyance pour assurer la présence des capitaux.

M. Laporte: J'aimerais avoir un peu plus de précisions sur ce que vous avez dit un peu plus tôt... Les Pools des Prairies ne sont pas des nôtres aujourd'hui. Ils ne voulaient pas témoigner, mais puisque vous représentez la FCA, vous parlez en leur nom. Est-ce exact?

M. Wilkinston: J'ai cru comprendre que les Pools des Prairies avaient décidé, à titre de membres de la FCA, de laisser cette dernière présenter leur position sur cette mesure législative; cependant, je crois qu'à l'origine les Pools des Prairies avaient demandé à comparaître. Cependant ils ne viendront pas. Ils ont lu notre mémoire hier, et ils semblent être parfaitement d'accord avec tout ce que nous avons dit.

Le président: Monsieur Laporte, la Prairie Pools Association nous a dit qu'elle acceptait très volontiers d'être représentée par les témoins que nous accueillons aujourd'hui.

[Text]

• 1010

Mr. Laporte: To get back to the statute at hand... You expressed some concerns that FCC over the years has not always been sensitive to farmers' needs and has sometimes acted in an insensitive fashion with farmers in trouble or farmers obtaining loans and so on. Would you welcome something in the legislation, in this bill, that would require FCC to give them a moral obligation to act with reasonable care in assessing applications or handling client affairs? Would you welcome that sort of thing, or do you see that type of thing as necessary? Is there something in there to compel them to be a little more sensitive to their client needs?

Mr. Wilkinson: We have an intent we think it is important to go into the legislation. It would basically focus its energies. I agree, it doesn't go as far as what you're thinking.

We view the board of directors as a very critical aspect of this legislation and the make-up of the board. Without trying to put everything in the enabling legislation, we think a lot of these issues can more effectively be dealt with with the proper make-up of the board, and we think that sensitivity will reflect itself in where the corporation should be lending and how it should be doing operation-type business.

It is a very, very major item to us that this thing does not become politically oriented. You can have a majority of the farmers on the board and not have anybody who in fact is a farmer connected to farm organizations and responsible to farm organizations.

To go back to the example that has served well, when the corporation was set up in the province of Ontario to run crop insurance-based loans, even though the minister made the appointments for who would be sitting on that corporation, clearly he respected to a great extent the recommendations and the short lists that came forward from member organizations that in fact were involved in the lending; in the crops and the commodity boards that were involved in that lending. We think it's critical that the same be done in these cases. Then with most of these general issues, if the corporation is not being sensitive, farm organizations will be able to talk to those individuals and demand a different operating procedure from them.

Mr. Laporte: I guess so. I want to come to the directors in a moment, but leaving the board of directors aside, I'm talking about something right in the legislation itself, fundamental to the legislation. The FCC deals with thousands of farmers right across the country. It's very difficult for a board of directors to be on top of every single case; impossible. In fact, it would be ridiculous. But from a legal point of view, a farmer who...

I've had complaints from my riding that the FCC is being insensitive. You've made comments about that yourself, in various ways. I'm just wondering if it would be helpful if there were a specific clause in this legislation that would

[Translation]

M. Laporte: Revenons au projet de loi dont nous sommes saisis... Vous avez dit qu'au fil des ans la SCA n'a pas toujours été sensible aux besoins des agriculteurs et qu'elle a à l'occasion agi de façon insensible envers les agriculteurs qui avaient des problèmes ou ceux qui cherchaient à obtenir des prêts. Voudriez-vous que l'on inclue dans cette mesure législative une disposition qui exigerait de la SCA qu'elle fasse preuve de plus de délicatesse lorsqu'elle étudie les demandes de prêts ou lorsqu'elle communique avec ses clients? Voudriez-vous que l'on prenne ce genre de mesure? Croyez-vous que ce soit nécessaire? Y a-t-il une disposition qui force la société à être plus sensible aux besoins de ses clients?

M. Wilkinson: Nous croyons qu'il devrait y avoir une disposition en ce sens dans le projet de loi. Cela permettrait de mieux concentrer les efforts déployés. Je reconnais que le projet de loi n'encourage pas la société à faire ce que vous proposez.

À notre avis, le conseil d'administration et sa composition sont un aspect très important du projet de loi. Sans essayer de tout inclure dans la mesure habilitante, nous croyons cependant qu'un bon nombre de ces questions peuvent être plus facilement réglées si la composition du conseil d'administration est appropriée; nous croyons qu'ainsi la société fera preuve d'une plus grande sensibilité dans le cadre de ses activités de financement et d'exploitation.

À notre avis, il est très important que la société ne suive pas une orientation politique. Le conseil d'administration peut être composé en majorité d'agriculteurs, mais il se pourrait qu'aucun d'entre eux n'ait de lien avec une organisation agricole ou n'ait de comptes à lui rendre.

Pour en revenir à l'exemple qui a été si utile, lorsque la société a été mise sur pied en Ontario et a été chargée d'offrir des prêts d'assurance-récolte, même si c'est le ministre qui a décidé de la composition de la société, il a tenu compte dans une large mesure des recommandations et des listes restreintes proposées par les organisations membre et par les offices de commercialisation des produits agricoles qui offrent une aide financière aux agriculteurs. Nous croyons qu'on devrait procéder de la même façon dans le cas qui nous occupe. Pour ce qui est des questions générales, si la société ne fait pas suffisamment preuve de sensibilité, les organisations agricoles pourront parler aux représentants du conseil d'administration et leur demander de changer leur façon de procéder.

M. Laporte: Je suppose qu'on pourrait procéder de cette façon-là. Je reviendrai aux membres du conseil d'administration dans quelques instants. Je propose que l'on inclue quelque chose dans la loi. La SCA traite avec des milliers de fermiers de toutes les régions du pays. Il est très difficile pour le conseil d'administration d'être au courant de chaque dossier; en fait, c'est impossible. Ce serait même ridicule. Mais du point de vue de la loi, l'agriculteur qui...

Certains de mes commettants m'ont dit que la SCA n'était pas suffisamment sensible. Vous l'avez dit vous aussi de façon indirecte. Je me demande simplement s'il serait utile de prévoir une disposition bien précise dans la loi qui

[Texte]

require that FCC would have a moral obligation to act with a duty of care, a reasonable care—I'm talking in legal terms now—towards clientele, in assessing loans and handling client affairs. Do you see that as important? And that's separate from the board of directors.

Mr. Wilkinson: There are two issues here. One is you ask the question, do you see that as important? Yes, I see that as important. Can you legislate morality? I don't think you can legislate morality.

Right now the minister is in charge of the corporation. If there are parts of the corporation... or insensitivity of the corporation, he can make a telephone call and ask people to do things right now. Our board of directors can.

I don't know how, other than procedurally, you can pass it on to your people any better than the board saying this is the way we're going to handle loans. They are going to meet these criteria, it is going to be done in a sensitive manner, and yes, you are a lending agency, and yes, you do have the legal right to collect on your loans. But there are ways of doing it that to a great extent minimize the impact on that family operation, and they can put their own appeal mechanism in place.

Mr. Laporte: I think you're missing my question, but I'll get back to it.

Mr. Sulliman: Mr. Laporte, when you look at the draft statute, it seems to me if we were to give a better understanding of what paragraph 4.(2)(f) means by the counselling services the board may provide, the question is, is that simply a business counselling situation or does it take into account when people get into some very difficult, often emotional, situations?

• 1015

I would argue—and I am sure other farm leaders across the country would argue—that in paragraph 4.(2)(f) we would certainly understand that the board of directors would gather a sense of moral responsibility in that situation. But we're to be guided by members of Parliament in that.

Mr. Laporte: No, what I'm getting at is a legal matter. For example, there's an Alberta farmer, Robert Longchamps, who made an application to FCC back in 1982. He was denied his loan. He had a cattle operation and he was denied his loan. That information was subsequently given to other financial institutions. He was unable to get a loan through other financial institutions. Somewhere down the road he happened to get hold of his personal file, in which there was all sorts of information that was wrong. They had done calculations wrong. There was false information in there. Somebody was incompetent and made an error. The problem was it got passed on to other banks when he was trying to get a loan through them. It ended up his loan was recalled. The banks got nervous and he lost his farm.

He went to court. The court held there was no duty of care on the Farm Credit Corporation in this case, unless something had been specifically stated in the legislation that they had a duty of care to act responsibly toward farmers. Then FCC might have a larger duty of care to—

[Traduction]

stipulerait que la SCA aurait l'obligation morale de se soucier dans une mesure raisonnable du sort des agriculteurs lorsqu'elle étudie les demandes de prêts. Croyez-vous que c'est important? C'est une chose complètement distincte de la composition du conseil d'administration.

M. Wilkinson: Vous soulevez deux questions. Tout d'abord, vous me demandez si je crois que cette question est importante. La réponse est oui. Cependant, pouvons-nous légiférer sur la moralité? Je ne le crois pas.

Actuellement, c'est le ministre qui est responsable de la société. S'il y a des divisions de la société... Si la société manque de sensibilité, il peut téléphoner et demander aux gens d'agir dès maintenant. Notre conseil d'administration peut le faire.

Je crois que la seule façon d'agir, c'est par l'entremise de la procédure; il faut que le conseil d'administration dise simplement: voici la façon dont nous allons procéder quand nous étudierons des demandes de prêts. Ils vont respecter ces critères, on procédera avec sensibilité, et n'oubliez pas que vous êtes un organisme de prêt et que vous avez le droit de recouvrer l'argent que vous avez prêté. Mais il y a des façons d'agir qui permettent de minimiser l'incidence de vos actions sur cette exploitation agricole familiale; et ils peuvent établir leur propre mécanisme d'appel.

M. Laporte: Je crois que vous n'avez pas saisi ma question, mais j'y reviendrai plus tard.

M. Sulliman: Monsieur Laporte, après avoir étudié le projet de loi, j'ai pensé qu'il serait bon d'expliquer plus en détail ce qu'on entend à l'alinéa 4.(2)(f) quand on dit que le conseil peut donner des consultations. S'agit-il de consultations dans le domaine des affaires, ou offrirait-on des consultations pour aider les agriculteurs à se tirer de situations très difficiles et souvent émotionnelles?

Je suis convaincu que dans une telle situation, tous les prêteurs agricoles se sentiraient une responsabilité morale à l'égard de leurs clients aux termes de l'alinéa 4.(2)(f). Nous nous conformerons aux souhaits du Parlement à cet égard.

M. Laporte: Je soulève plutôt une question d'ordre juridique. En 1982, un éleveur de bétail de l'Alberta, Robert Longchamps, s'est vu refuser un prêt de la SCA. Ce renseignement a été transmis aux autres institutions financières, de telle sorte que personne n'a accepté de lui prêter l'argent qu'il demandait. Un jour, son dossier lui est tombé entre les mains. Il a pu constater qu'il contenait beaucoup d'erreurs. Les calculs notamment étaient erronés. Certains faux renseignements y figuraient également. De toute évidence, un incompetent avait été chargé d'étudier sa demande. Or, c'est ce dossier qu'on a transmis aux autres banques à qui il s'est adressé pour obtenir un prêt. On lui a finalement demandé de rembourser intégralement le premier prêt qu'on lui avait consenti. Les banques ont pris peur, et il a perdu sa ferme.

Il a porté l'affaire en justice. Le tribunal a statué que la loi ne reconnaissait pas explicitement à la Société du crédit agricole un devoir de diligence à l'égard des agriculteurs. S'il en avait été autrement, la SCA aurait été tenue, en raison de ce devoir de diligence élargi...

[Text]

Mr. Sullman: Does freedom of information have any paramountcy in Parliament here? Surely the freedom of information and protection of privacy statutes allow Farmer X to go to FCC and say, "I want to see my file", and correct the record accordingly.

Mr. Laporte: He had difficulty seeing his file. The fact was the information was given when he went to . . . He was turned down by FCC. So he went to another bank. The other bank said, the file looks interesting; we'll get back to you. They contacted FCC to see why he was turned down. FCC told them all this information. They said, sorry, we're not going to lend to you.

Mr. Wilkinson: But that should be handled by the confidentiality rules for all lending agencies. If it isn't, it should be corrected there, in our opinion, because that same horror story could occur between a credit union and a chartered bank, between chartered banks themselves, between chartered banks and people in the neighbourhood, because somebody walks into a bar and talks about their farm loans and the ones they turned down. We don't see that as specific legislation. That should never happen; we're in total agreement with you. But we see that as generic legislation that all creditors should fall under, and not specific legislation only for FCC. That's where it should be dealt with.

In the event of foreclosure procedures and whatnot, again, we think there should be a general mandate that should affect all lenders. That should be in the farm debt review legislation, which has the ability of referral that is currently not there and should have been there and was wanted there initially. So in the event of bad-faith bargaining and other circumstances, an individual farm family could refer their case to a judge, and that's where it would be dealt with.

The corporation is only one creditor out there on the waterfront. In certain provinces in fact it is the minor player vis-à-vis credit unions and chartered banks. We do not want to paint legislation separately for the Farm Credit Corporation that should cover all. If people aren't bargaining in good faith, as in some cases they aren't, both within the corporation and outside of it, it should be dealt with in a mandatory referral mechanism for farm debt review.

Mr. Laporte: I just want to clear up what you're saying to me. I'm only dealing with FCC, not with the chartered banks or anything.

Mr. Wilkinson: I appreciate that.

Mr. Laporte: You're saying to me you would not want to see a clause in there saying FCC has a duty of care to its clients with regard —

Mr. Wilkinson: I don't think it's a matter of saying we don't want to see it there. We expect that to be the case in any set of circumstances.

Mr. Laporte: It's not the case now, though, I'm telling you.

Mr. Wilkinson: Our sense is the board of directors is running the corporation and those can be laid out in operating procedures and not necessarily in legislation. If as a legislator you're suggesting it has to be in the legislation,

[Translation]

M. Sullman: La Loi sur l'accès à l'information n'a-t-elle pas préséance dans un tel cas? L'agriculteur visé aurait sûrement pu invoquer cette loi ainsi que la Loi sur la protection de la vie privée pour obtenir le droit de consulter son dossier. Il aurait ainsi pu exiger qu'on le corrige.

M. Laporte: Il a eu du mal à obtenir le droit de consulter son dossier. Le fait est que son contenu avait déjà été transmis aux autres institutions financières lorsqu'il s'est adressé. . . La SCA a refusé de lui accorder un prêt. Il s'est donc adressé à une autre banque. Cette banque lui a dit que son dossier semblait intéressant, et qu'on allait communiquer avec lui sous peu. La banque a demandé à la SCA de lui communiquer les raisons du refus du prêt. La SCA l'a fait, et la banque a elle aussi refusé de prêter à l'agriculteur.

M. Wilkinson: Les institutions prêteuses sont pourtant assujetties à certains règlements en matière de confidentialité des renseignements. Si ces règlements sont enfreints, il faudrait y voir. Au lieu de la SCA, c'est une caisse de crédit ou une banque à charte qui pourrait être visée. Le cas des agriculteurs à qui on a accordé ou refusé un prêt ne devrait pas alimenter la discussion dans les bars. Il n'est pas nécessaire de préciser ces choses dans la loi. Nous convenons avec vous que ce genre de situation ne devrait jamais se produire. Tous les créanciers, et pas seulement la SCA, devraient se sentir tenus de respecter ces règles. Voilà comment il faut aborder le problème.

En cas de forclusion, nous pensons que tous les prêteurs devraient réagir de la même façon. Dans le cadre du processus d'examen de l'endettement agricole, on devrait reconnaître un droit d'appel aux agriculteurs, qui l'ont pourtant réclamé dès le départ. Dans certaines circonstances, et notamment lorsque le prêteur est de mauvaise foi, l'agriculteur pourrait porter sa cause devant les tribunaux.

La SCA n'est qu'un prêteur parmi d'autres. Dans certaines provinces, les caisses de crédit et les banques à charte jouent un rôle plus important. Nous ne proposons pas une loi qui régirait les seules activités de la Société du crédit agricole. S'il se produisait que la société ou une autre institution prêteuse négocie de mauvaise foi avec un agriculteur, celui-ci devrait disposer d'un recours dans le cadre du processus d'examen de l'endettement agricole.

M. Laporte: J'aimerais m'assurer d'avoir bien compris. Le cas que je vous ai signalé ne visait que la SCA, et non pas d'autres institutions prêteuses comme les banques à charte.

M. Wilkinson: Je sais.

M. Laporte: Faut-il conclure de vos propos que vous vous opposez à ce que la loi comporte une disposition reconnaissant à la SCA un devoir de diligence envers ses clients. . .

M. Wilkinson: Là n'est pas la question. Nous pensons que ce devoir existe, quoi qu'il en soit.

M. Laporte: Je vous assure que ce n'est pas le cas.

M. Wilkinson: A notre avis, il suffirait de donner des directives en ce sens au conseil d'administration. Si vous jugez, à titre de législateurs, qu'il convient d'inclure une disposition en ce sens dans le projet de loi, nous ne nous y

[Texte]

we're not arguing, but we're saying if the board takes a hands-on approach to it and if it's made up of a majority of farmers, picked properly, those issues can be dealt with strictly in operating procedures they entail, in applications for loans, the way loans would be handled, and the way the corporation would behave in debt restructuring.

Mr. Laporte: I wonder if UPA has any comment to make on my questions.

Ms Lagacé: I'm in accord with Mr. Wilkinson on that.

• 1020

Mr. Gustafson (Souris—Moose Mountain): I'd like to thank you for appearing this morning, and particularly for representing the province of Saskatchewan in an area where debt as related to agriculture is a very serious problem. In fact, the Premier of Saskatchewan is now entertaining suggestions of targeting the need in dollars spent on behalf of government, which in my opinion has some merit when there are only so many dollars to go around.

I have some concern about overreaction in some of your comments here this morning. One of the problems we face in farm debt is that the land itself has depreciated so significantly that when a farmer goes to the lending institution, the farm credit union, or whomever, the debt of the land they owe is twice what it's worth today, because of devaluation.

I hear comments here this morning that concern me to some extent. For instance, foreign investment capital in farm land. I can give you the experience. . .

We live 20 miles from the border in southern Saskatchewan. My grandfather started to farm in 1909. I can tell you the Americans have come up and bought land three times and gone home broke three times. And they're going home broke again. I can name you farmers from the States right now who invested good money in Canada, in land and in farm assets, and they're going home broke. To get out, they'll sell their land to anybody who can put up a buck.

It seems to me when it comes to policy, we fall into one ditch or the other. One of our problems on the farm is we can't get our hands on enough collateral to borrow money. In my opinion, Farm Credit has always been a last-resort lender. They want 1.5% more than the banks, or 1.5% more than a credit union. And I can understand that, because they're dealing with a riskier situation. But I also think there has to be a bit of balance in how we deal with some of these issues.

I want to raise one more issue in the same light. Have you people in the agricultural community looked at the tax aspect of what's possible for repayment of debt?

For easy figures, let us say he owes \$200,000 on land that's now worth \$100,000. That's not unusual, because in Saskatchewan the value of the assessment on land has dropped from 12 times down to 7 and 6. So he has a \$200,000 debt. He owes interest of 10% on that, let's say. It's generally more than that. That's \$20,000 there. Now, when he goes to make the principal payment, he has to give Mr. Taxman a dollar before he can pay a dollar against the

[Traduction]

opposons pas. Nous pensons cependant qu'il suffirait de donner certaines directives sur l'octroi des prêts et le ré-échelonnement de la dette à un conseil d'administration composé à majorité d'agriculteurs triés sur le volet.

M. Laporte: Je me demande ce qu'en pense l'UPA.

Mme Lagacé: Je partage l'avis de M. Wilkinson.

M. Gustafson (Souris—Moose Mountain): J'aimerais vous remercier non seulement de votre présence ici ce matin, mais du fait que vous représentez les intérêts de la Saskatchewan, où l'endettement agricole est très élevé. Le premier ministre de la Saskatchewan cherche même des moyens de mieux cibler l'aide gouvernementale accordée aux agriculteurs, ce qui, à mon avis, n'est pas une mauvaise idée, compte tenu du fait que nos ressources sont limitées.

Je crains qu'on ne réagisse de façon démesurée aux propos que vous avez tenus ici ce matin. L'un des problèmes qui se posent dans le domaine agricole, c'est que la valeur foncière des terres agricoles a diminué à tel point que les agriculteurs doivent maintenant parfois aux institutions prêteuses deux fois plus que ce qu'ils pourraient tirer de la vente de leurs terres.

Vous avez tenu ce matin des propos qui m'inquiètent un peu. Ainsi, vous avez fait allusion aux investissements étrangers dans le domaine agricole. Permettez-moi de vous donner un exemple. . .

Notre ferme, située dans le Sud de la Saskatchewan, se trouve à 20 milles de la frontière américaine. Mon grand-père est devenu agriculteur en 1909. A maintes reprises depuis lors, des Américains ont acheté, dans notre région, des terres dont ils n'ont jamais tiré un sou. Je peux vous nommer des agriculteurs américains qui ont acheté des terres et de la machinerie agricole au Canada, et qui ont fait faillite. Afin de quitter l'agriculture, ils sont prêts à vendre leurs terres au premier venu.

Nous semblons ne pas parvenir à éviter les écueils lorsque nous proposons des politiques agricoles. Les agriculteurs ne parviennent pas à recueillir le nantissement nécessaire pour emprunter de l'argent. A mon avis, on a toujours considéré la Société du crédit agricole comme le prêteur de dernier ressort. La SCA exige un taux d'intérêt supérieur de 1,5 p. 100 à celui des banques et des caisses de crédit. Je le comprends, car les prêts qu'elle consent sont plus risqués. J'estime cependant qu'on pourrait trouver un meilleur équilibre.

J'aimerais attirer votre attention sur un dernier point. Avez-vous songé aux conséquences fiscales du remboursement d'une dette?

Prenons l'exemple d'un agriculteur qui doit 200 000\$ à l'égard de terres qui ne valent que 100 000\$. Ce n'est pas inhabituel, car en Saskatchewan, ce n'est plus un facteur de 12, mais de 7 ou de 6, qui s'applique dans le cas de l'évaluation foncière. La dette de l'agriculteur s'élève donc à 200 000\$. Le taux d'intérêt sur l'emprunt est de 10 p. 100. C'est habituellement plus. Le service de la dette lui coûte donc 20 000\$. Il doit verser au fisc un dollar pour chaque

[Text]

principal payment. So it becomes mathematically impossible for him ever to repay that debt, under the existing circumstances, unless one of two things happens: the price of the land inflates or comes back to a reasonable value, or he gets some cash from heaven somewhere, which you're not going to get out of \$2 or \$3 wheat.

So we're faced with a major problem. In my opinion, we have to look at two things. One is taxation, where if it's impossible for him to make the principal payment under the taxation laws of Revenue Canada, what's the point in proceeding? Certainly I want to know if you people have looked at that.

The second thing is, are we restricting ourselves in some way so as to keep the price of land so low it won't have any value? Most of the lending institutions today are lending money on the basis of the roll-over stock. If you have so much grain on your farm, so much cattle, and so much rolling-cash capital, they'll lend you money. But in most cases that money has a place to go long before the institution gets near it.

• 1025

Mr. George: Mr. Gustafson, I think you've raised a fundamental issue in Canadian agriculture, and that is the \$23 billion of debt we carry on however many billions of dollars of assets. Very clearly, particularly in areas you represent, that just does not work, mathematically. There is nothing you can do in agriculture with cashflow, the debt of whatever it is, \$1,000 an acre, on land that's worth maybe \$500.

I guess the concern we have in OFA is when we refer to this question of offshore money, at some point we have to recognize we are over-capitalized on this land. If that happens, somebody's going to lose some money on it somewhere along the line. We're not very comfortable when we say, okay, the farmer in Saskatchewan or the farmer in Ontario is going to take the bath on that; and then we are prepared to sell that land back to somebody from the United States or offshore who can come in here and buy it at 50¢ on the dollar, when we've not been prepared to do that sort of deal with our own people.

We're letting our people take the bath, for whatever reason. It's not the farmer's fault the land in Saskatchewan is down to that price. It's the whole situation we've had with grain prices in the last six or eight years that's driven that farmer to the point where he cannot make a dollar out of a bushel of wheat. So we're saying, okay, let that farmer take the bath, let us write his land down to half price, but by God, we're not going to lend him any money again.

That's where we get back to the family farm. Are we going to keep Canadian family farms viable, or are we going to say, no, let's just throw up our hands, let somebody else come in, let the multinationals come in, somebody who can farm this stuff with the right degree of capitalization.

Mr. Gustafson: I've heard this word "multinational" for 35 years, and I've never seen it happen.

[Translation]

dollar versé pour rembourser le capital. Par conséquent, il lui devient mathématiquement impossible de rembourser cette dette, sauf si, de deux choses l'une, ou ces terres prennent de la valeur ou retrouvent une valeur raisonnable, ou de l'argent lui tombe du ciel, ce qui ne risque pas de se produire, compte tenu du fait que le boisseau de blé ne se vend que 2\$ ou 3\$.

Nous faisons donc face à un problème de taille. À mon avis, deux facteurs interviennent. Il y a d'abord la question de l'impôt. L'agriculteur peut être incité à abandonner la partie, puisqu'il lui est impossible de rembourser son capital en raison des conditions fixées par la Loi de l'impôt sur le revenu. J'aimerais savoir si vous avez étudié cette question.

J'aimerais aussi savoir si nous maintenons aussi le prix des terres à un niveau artificiellement bas. La plupart des institutions de prêt prêtent aujourd'hui en fonction de la valeur des machines agricoles. On vous prêtera de l'argent en fonction de votre récolte de céréales, de la taille de votre troupeau et de la valeur de vos machines agricoles. La plupart du temps, cet argent est déjà placé.

M. George: Monsieur Gustafson, vous soulevez une question fondamentale pour l'agriculture canadienne. La dette collective des agriculteurs, qui s'élève à 23 milliards de dollars, ne correspond pas à la valeur de leurs actifs. De toute évidence, cela pose de graves difficultés, en particulier dans la région que vous représentez. Comment régler le problème de liquidités qui se pose dans le domaine agricole lorsque la dette s'élève à 1 000\$ l'acre, et que l'acre ne vaut que 500\$?

Ce qui inquiète la FOA, lorsqu'il est question d'investissements étrangers, c'est qu'il faut bien reconnaître que l'agriculture canadienne est surcapitalisée. Quelqu'un va y perdre. Évidemment, nous ne sommes pas vraiment prêts à admettre que c'est l'agriculteur de la Saskatchewan ou de l'Ontario qui doit payer la note, et nous n'aimons pas beaucoup dire que nous sommes prêts à vendre des terres à moitié prix à des Américains ou à d'autres étrangers quand nous ne sommes même pas prêts à offrir les mêmes conditions à nos propres gens.

Nous demandons donc à nos agriculteurs de payer la note. Or, il ne faut pas s'en prendre aux agriculteurs si les terres en Saskatchewan valent maintenant si peu. Il faut attribuer ce phénomène à la chute du prix du boisseau de blé au cours des six ou huit dernières années. Nous sommes donc prêts à faire payer la note à l'agriculteur et à vendre ses terres à moitié prix, mais nous ne sommes pas prêts à lui prêter davantage d'argent.

Cela nous ramène au cas des exploitations familiales. Sommes-nous prêts à prendre les moyens voulus pour assurer leur survie, ou préférons-nous que les multinationales règlent le problème de la surcapitalisation et prennent leur place?

M. Gustafson: On brandit le spectre des multinationales depuis 35 ans, mais elles n'ont toujours pas remplacé les exploitations familiales.

[Texte]

Mr. George: No, they're too smart to get in at the prime production end.

Mr. Gustafson: Exactly. But here's the problem. At the same time we fall in the other ditch, and there's no investment capital. Does it make sense today that a good section of land in the Regina plains, with black soil six feet deep, isn't worth as much money as a house in the city of Regina? Does that make sense?

Mr. Wilkinson: You'll get no argument from us.

Mr. Gustafson: No, but what are we doing about it?

Mr. George: We have to look at the big picture as well. We can't be worrying just about the debt end. We have to look at the big picture of what the future of Canadian agriculture is. It's the whole policy issue. I don't think we have a coordinated policy for the big picture yet. That becomes the big issue.

Mr. Gustafson: Following the 1930s—and I was born in 1933, so I heard this story—I can remember land selling for \$2 an acre, following the fall-out from the Depression in 1930. Are our policies going to allow us to get into that trap again? It has dropped in half. I think that's a fair assessment.

But if we continue with some of the trends where lending institutions are going to say, well, the land just isn't worth any money. . . You can go to any bank in Saskatchewan, mainly because of the NDP moratorium, and you can't get a nickel against it. You can have 60 quarter-sections of land and they won't lend you one nickel against the land itself. They'll lend against the stock on the land, but not the land.

Let's not make major mistakes. Let's learn something from history.

Mr. Foster: We have the same problem in Ontario.

Mr. Wilkinson: We don't think there's anything in the CFA presentation or in our member organizations that creates a problem for Mr. Gustafson. All we're saying is if you want to borrow from a crown corporation, at least have the decency to form a corporation in the country, get a numbered corporation, or move into the neighbourhood when you're doing business. That's all we're asking people to do. It's not a complicated thing. We're saying this is a crown corporation and it makes sense it would lend to people who want to make this country their home, as a primary function.

We're not particularly interested. . . There may be a period, for example, when the corporation will have some programs in which it would be lending below market interest rates, or would be offering some guarantees to stimulate what you're talking about, to deal with some of the under-capitalization. That may happen down the road. There's nothing in this legislation that would prohibit that happening as long as the federal government picked up the cost of such a program. We're saying, in particular, if a taxpayer ever did that, then it would be reasonable to assume that the people borrowing the money would have the decency to live in the country, not necessarily become Canadian citizens, but at minimum become landed immigrants. We have no problems with that. We think that's a preferred option.

[Traduction]

M. George: Non, car elles sont trop futées pour s'intéresser au stade de la production primaire.

M. Gustafson: Absolument. Le problème qui se pose, c'est que nous ne savons pas éviter l'autre écueil, c'est-à-dire que nous manquons de capitaux. Comment expliquer qu'une bonne terre dans les plaines de Regina, où la terre noire a six pieds de profondeur, n'ait pas au moins autant de valeur qu'une maison dans la ville de Regina? Est-ce bien logique?

M. Wilkinson: Ce n'est pas nous qui allons vous fournir une explication.

M. Gustafson: Non, mais que fait-on pour changer la situation?

M. George: Il faut replacer les choses dans leur contexte. Nous ne pouvons pas simplement nous préoccuper de la dette. Nous devons nous préoccuper de l'avenir même de l'agriculture canadienne. Il s'agit de choisir une politique agricole. A l'heure actuelle, il n'existe pas de politique d'ensemble. Voilà le problème.

M. Gustafson: Après la dépression des années trente—et comme je suis né en 1933, j'ai entendu parler de tout cela—les terres se vendaient 2\$ l'acre. Allons-nous permettre que cette situation se reproduise? La valeur des terres a déjà diminué de moitié. Je pense que je n'exagère pas.

Mais si nous continuons de permettre aux institutions prêteuses de dire que les terres ne valent plus rien. . . En raison surtout du moratoire sur les prêts décrété par le NPD, aucune banque n'est prête à prêter de l'argent aux agriculteurs en Saskatchewan. Même ceux qui possèdent 60 quarts de sections ne réussissent pas à obtenir un cent. Les banques acceptent les machines agricoles en garantie, mais pas les terres.

Ne commettons pas les mêmes erreurs que dans le passé. Tirons une leçon de l'histoire.

M. Foster: Le même problème se pose en Ontario.

M. Wilkinson: Le mémoire de la FCA et ceux de nos organismes membres ne contiennent aucune recommandation qui devrait déplaire à M. Gustafson. Tout ce que nous disons, c'est que, comme il s'agit d'une société de la Couronne, ses actionnaires devraient être Canadiens. Elle devrait aussi avoir des bureaux là où elle fait affaire. C'est tout ce que nous demandons. C'est très simple. Comme il s'agit d'une société de la Couronne, il nous semble qu'elle devrait d'abord prêter aux gens qui ont choisi de vivre au Canada.

Nous ne sommes pas très intéressés. . . Pendant un certain temps, la société pourrait peut-être accorder des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, ou elle pourrait peut-être offrir des garanties afin d'essayer de régler le problème de la sous-capitalisation. C'est possible à envisager. Le projet de loi ne comporte aucune disposition qui empêcherait la mise en oeuvre d'un tel programme, pourvu que le gouvernement fédéral en assure le financement. À notre avis, comme il s'agit de l'argent des contribuables, il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'on ne prête de l'argent qu'à ceux qui ont la décence de vivre au Canada et de devenir à tout le moins immigrants reçus. Nous ne nous opposons nullement à ce genre de programme. Nous préférons même cette option.

[Text]

• 1030

In relationship to taxation, we think that is outside the committee's... We have some philosophies on taxation and the price of product. We don't think there's anything in particular in this legislation that's going to influence either one of those. That's why we're not commenting on those today.

Mr. Gustafson: I'd like to make a short comment, Mr. Chairman, on that. In reality, this great corporate giant taking over the land is not happening. In fact, the only people who are surviving out there are the family farms, regardless of what size they are. There might be three or four sons, or two sons who are making it. But these so-called corporate giants, they're not even there. They're fleeing the ship.

Mr. Wilkinson: I think it depends on the province, because there certainly are some—

Mr. Gustafson: I'm talking about Saskatchewan, though.

Mr. Wilkinson: —examples in many provinces in Canada where there are in fact problems with that. We still do not think this legislation restricts anybody who wants to farm in any part of the country. It's just that they have to take up an address inside the country to access money through the corporation. That is all we're asking.

The Chairman: Thank you. We'll start a five-minute round with Mr. Vanclief, Mr. Brightwell, Mr. Laporte, and Mr. Larrivée.

Mr. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Thank you, Mr. Chairman. I want to thank everyone for coming this morning. I think they have addressed, as far as I'm concerned, the concerns that many people have with this bill and the strengths that this bills has.

My view is that there are two areas that need to be fixed on the bill now that we're doing it. It's been a long time since FCC legislation has been revamped. I think it's imperative upon all of us to do the best job that we can with this legislation while it's before us.

One of those, as I have mentioned before, is the availability—and that is the discussion that's going on right now—of FCC moneys to non-Canadians. My understanding, at the present time, is that if Mr. Gustafson says U.S. farmers are coming to Canada and going home broke for the third time, they at least, if they're living in the United States, have not had in the past access to FCC money. When they went home broke, they went home broke to their own creditors, not to the Canadian taxpayer. If somebody had to hold the pail for them, or carry the bag for them after they went home, it wasn't the Canadian taxpayer.

I agree that FCC should pay its own way, but in reality it hasn't been able to completely. In reality, in many cases, a bank can't always be 100% sure of the risk. So I think we should make sure that Canadian taxpayers' backing goes to Canadian citizens and landed immigrants.

I think all of the points, Mr. Chairman, otherwise that have been made can be fixed up with the make-up of the board of directors. The concern, which I feel is certainly legitimate, about the focus of FCC on supporting family farms—I'll call them satellite or conjoining businesses, as this bill allows family farms to have on-farm businesses, cottage industries, or whatever we want to call them, in the community or on the farm in order to diversify and make the

[Translation]

Pour ce qui est de la question fiscale, nous pensons qu'elle n'est pas du ressort du comité... Nous avons certaines vues sur le sujet ainsi que sur le prix des produits. Nous ne pensons cependant pas que la loi puisse changer quoi que ce soit à cet égard. Voilà pourquoi nous n'avons pas cru bon aborder le sujet.

M. Gustafson: Permettez-moi de faire une brève remarque à ce sujet, monsieur le président. Les multinationales ne sont pas en train d'évincer les petits agriculteurs. En fait, seules les petites exploitations familiales parviennent à survivre ces temps-ci. Il s'agit parfois de fermes familiales qui sont exploitées par deux, trois ou quatre frères. On attend toujours l'arrivée des multinationales. Ce n'est pas pour demain.

M. Wilkinson: Tout dépend évidemment de la province dont on parle, car...

M. Gustafson: Je parle de la Saskatchewan.

M. Wilkinson:... Le problème semble se poser dans beaucoup de provinces. À notre avis, ce projet de loi ne décourage personne de s'adonner à l'agriculture. Il ne fait qu'exiger que ceux qui s'adressent à la SCA pour demander un prêt demeurent au Canada. C'est tout ce que nous demandons également.

Le président: Je vous remercie. Je vais maintenant accorder cinq minutes à M. Vanclief, M. Brightwell, M. Laporte et M. Larrivée.

M. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Je vous remercie, monsieur le président. Je veux d'abord remercier tous nos témoins de leur présence aujourd'hui. Je crois qu'ils ont bien ressorti les points forts de ce projet de loi ainsi que ses lacunes.

J'estime qu'il convient d'améliorer le projet de loi à deux égards. La dernière refonte de la loi sur la SCA remonte à il y a déjà longtemps. Il convient de ne pas rater l'occasion qui nous est donnée d'améliorer la loi.

J'aimerais que nous poursuivions la discussion sur les prêts que la SCA pourrait éventuellement accorder à des étrangers. M. Gustafson a attiré notre attention sur le cas d'agriculteurs américains qui ont fait faillite à plusieurs reprises au Canada. Si ces agriculteurs vivent aux États-Unis, ils n'ont pas eu jusqu'ici de prêts de la SCA. S'ils ont fait faillite, ils ne devaient pas de l'argent aux contribuables canadiens, mais à des créanciers américains. Ce n'est donc pas les contribuables canadiens qui ont dû payer la note.

Je conviens que la SCA devrait s'autofinancer, mais elle n'a pu complètement le faire jusqu'ici. Une banque ne peut pas vraiment assumer la totalité des risques. Il convient donc de s'assurer qu'on se sert de l'argent des contribuables canadiens pour venir en aide à des citoyens canadiens et à des immigrants reçus.

On peut régler tous les autres problèmes qui ont été soulevés, monsieur le président, en choisissant judicieusement ceux qui feront partie du conseil d'administration. J'estime qu'il convient que les prêts de la SCA servent avant tout à assurer la survie des exploitations familiales, même si l'on permet aux agriculteurs de diversifier leurs activités et d'exploiter de petites industries artisanales. Si c'est ce qu'on souhaite faire, il est possible de prévoir... En veillant à ce que

[Texte]

business value-added. If that's the direction they want to go, I think that can all be adjusted and addressed if the... The emphasis and the flexibility in adjusting that the agrifood industry is going to go through—is going through, and will continue to go through—can be ensured by a majority of the board of directors being from the primary producer sector of Canadian agriculture.

Mr. Chairman, I don't have any questions to the witnesses this morning because I think they've stated it very well. As I say, there are those two areas that I think we need to improve in the bill. Then the industry can go on quite comfortably, I think, with that in the bill.

The Chairman: Any comment on Mr. Vanclief's words?

Mr. Wilkinson: We appreciate his comments.

The Chairman: Thank you, Mr. Vanclief. We'll move to Mr. Brightwell.

He put us right back on time I think.

Mr. Vanclief: Well, somebody had to make up for Mr. Gustafson.

• 1035

Mr. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Thank you, Mr. Chairman, lady and gentlemen. It's great to have you here. We seem to be very much of like mind here on this particular bill, and we're talking around issues, some debates; for example, who suffers the loss in the case of debt being written off and foreign debt and so on. I have a lot of farmers in my area who say that when they paid their loan and kept up to it, the farmer next door who didn't do it shouldn't be given the benefit either. It has nothing to do with foreigners in town. That's an old debate that has gone on.

I think this bill meets the needs of the changing structure in rural Canada. I think it's going to be rapid. I was astonished to hear the dairy producers talking about a 20% reduction in six years. In fact, that is being too conservative. It's probably going to be bigger than that. I see a lot of changes out there and I would like to hear some speculation from you as to what the changes will be.

But I want to concentrate on two areas, because the chairman and Mr. Vanclief will cut me off here before very long.

Mr. Vanclief: I'm not going to bail you out too.

Mr. Brightwell: I would be totally against a board of directors that would be responsible to rural farm organizations. Mr. Wilkinson, you said that twice. You basically said that they should be in there but be responsible to other organizations. I think that's totally contrary to good business. Surely, if they're there and they have the knowledge and the rural structure, the rural entity at heart, that's what you want and they should be responsible to the organization, the Farm Credit organization, and not to a rural organization of some kind. I want to be on record that I am very much against responsibility to an appointing organization. Do you want to comment in that area?

[Traduction]

la majorité des administrateurs de la société appartiennent au secteur agricole primaire, on s'assurera d'un mécanisme d'intervention souple dans le domaine agro-alimentaire.

Monsieur le président, je n'ai pas de questions à poser à nos témoins de ce matin, qui nous ont très bien exposé leur point de vue. Une fois ces améliorations apportées au projet de loi, je crois qu'il répondra aux besoins de l'industrie agricole.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'a dit M. Vanclief?

M. Wilkinson: Nous tiendrons compte de ses suggestions.

Le président: Je vous remercie, monsieur Vanclief. La parole est maintenant à M. Brightwell.

Je crois que nous venons de rattraper notre retard.

M. Vanclief: Un retard que nous devons à M. Gustafson.

M. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je suis heureux de vous voir ici. Nous semblons être pas mal du même avis au sujet de ce projet de loi, et nous débattons de différentes questions, notamment de celle de savoir qui assume la perte en cas de radiation de dette, de dette étrangère, etc. Beaucoup d'agriculteurs de ma région estiment que les agriculteurs qui n'ont pas remboursé leur emprunt alors qu'eux l'ont fait ne devraient pas être avantagés. Nous ne parlons pas ici des étrangers en ville. Il s'agit là d'un vieux débat qui se poursuit.

Je crois que le projet de loi tient compte de l'évolution du Canada rural. Les changements seront rapides. J'ai été étonné d'entendre que les producteurs laitiers parlent d'une réduction de 20 p. 100 en six ans. En fait, ce chiffre est trop conservateur. Je pense que le pourcentage sera plus élevé que cela. Nous assistons donc à beaucoup de changements, et j'aimerais vous voir vous prononcer sur ce que ceux-ci pourraient être.

Cependant, je vais me concentrer sur deux questions, parce que le président et M. Vanclief vont sans doute ne pas tarder à me couper la parole.

M. Vanclief: Et je ne vais pas non plus vous renflouer.

M. Brightwell: Je suis tout à fait contre un conseil d'administration qui devrait rendre des comptes aux organisations agricoles rurales. Or, monsieur Wilkinson, c'est ce que vous avez dit à deux reprises. Vous avez dit que ses membres devraient rendre des comptes à d'autres organisations. À mon avis, cela va à l'encontre de la bonne gestion. Si ces personnes sont compétentes, si elles ont à coeur les entreprises agricoles, elles seront éminemment qualifiées pour siéger au conseil, mais elles devraient rendre des comptes à la Société du crédit agricole, et non pas à telle ou telle organisation rurale. Je tiens à dire officiellement que je suis tout à fait contre le fait que ces personnes soient responsables envers l'organisation qui les a fait nommer. Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez?

[Text]

Mr. Wilkinson: Maybe those were the words I used, but I think the words we tried to use were that "they were accountable", that they had a constituency, that they had to be responsible to some degree to that constituency. I guess we look at it somewhat as we do a member of Parliament or an MLA: at some point they have somebody whom they have to be responsible to.

We know that the ministers appoint short lists and they make the decision. That's why they're ministers. But we think there is a lot of merit in taking recommendations from the farm community, from farm organizations across the country that put names forward. Within that short list, obviously the minister has flexibility, and those individuals have a constituency. They're involved in the activities of what's happening across the countryside. They know what's going on within the commodity organizations, the general farm organizations, and they're going to be much better adapted to responding to those needs.

Clearly, the Farm Credit Corporation has one need and if it doesn't fulfil that need there isn't any point in having it around. It has to be responsive to the needs of the farm population, and the value-added is going to take place there when it comes to lending.

The better it plays that role—and that doesn't mean it has to go along with every desire of the farm community. Obviously, it has to run as a lender as well, and run in the block according to the mandate it's given. But it has to address those needs and be sensitive to them or it's really not serving much of a purpose.

Mr. Brightwell: I think we agree, but we want people with a rural knowledge and a rural background, people who are concerned with making decisions, not people responsible back to an organization that appointed them. That's my point.

We need a majority on that board who are from the background that you want. What I am addressing is how they get there and whom they are responsible to.

Mr. Wilkinson: Our concern is that you can have seven people on a board of directors and they, in theory, can be farmers, but they may not represent one nickel of thinking in the farm community and in the countryside. We are very worried about that.

On the one hand, we don't want to be given the majority on a board of directors and say, you have your seven farmers so everybody should be happy. It's very important that they be the right seven farmers, that they reflect the regions and the needs within the country, i.e., what's going on in Saskatchewan, somebody who knows agriculture in the maritimes and other areas of the countryside as well. Then they can funnel that information of what is needed by the corporation to the family farm that they're there to serve.

Mr. Brightwell: I have no problem with that. It's just whom they are responsible to.

I want to go to the family farm. You want us to write into legislation this term "family farm". I feel that it is an over-used, abused term. I tried to define it. I would like you to define it for me. If we have to put it in the bill, maybe we'll put it in the definition as well. What is a family farm?

[Translation]

M. Wilkinson: C'est peut-être comme cela que je me suis exprimé, mais ce que je voulais dire, c'est que ces personnes étaient responsables face à leur milieu. En fait, il s'agit pour ainsi dire de personnes semblables au député fédéral ou provincial qui doit répondre de ses actions devant ses électeurs.

Nous savons que les ministres font les nominations à partir de listes restreintes. Il serait bon de s'inspirer des recommandations faites par le secteur agricole; ces organisations agricoles du pays pourraient proposer certains noms. Le ministre aurait évidemment toute la latitude voulue pour choisir parmi cette liste restreinte. Ces personnes savent ce qui se passe dans le secteur agricole, dans les offices de commercialisation, dans les différentes organisations agricoles, et elles sont donc beaucoup mieux à même de répondre aux besoins de ce secteur.

La Société du crédit agricole, si elle ne peut remplir son rôle, qui est de répondre aux besoins des agriculteurs—et on parle de valeur ajoutée quand il s'agit de prêts—si la société ne peut remplir ce rôle, elle n'a aucune raison d'être.

Mieux elle joue ce rôle. . . ce qui ne signifie pas qu'elle doit réaliser tous les désirs de ce secteur. La société doit jouer son rôle d'organisme de prêt et s'en tenir à son mandat, mais elle doit être sensible aux véritables besoins de la collectivité également.

M. Brightwell: Je crois que nous sommes d'accord, mais nous voulons des gens qui ont une bonne connaissance du secteur rural et qui sont prêts à prendre des décisions, et non pas des personnes qui doivent rendre des comptes à une organisation qui les a nommées. C'est cela mon argument.

Nous devons avoir une majorité de membres du conseil qui ont les antécédents dont vous parlez. Mais ce que je veux savoir, c'est comment ils arrivent là où ils arrivent et à qui ils doivent rendre des comptes.

M. Wilkinson: Oui, mais il est possible d'avoir sept membres au conseil qui peuvent être des agriculteurs, mais ne pas représenter du tout le secteur agricole. C'est ce qui nous préoccupe.

Nous ne voulons pas avoir sept agriculteurs symboliques au conseil d'administration. Il est très important que ces personnes soient les bonnes personnes, qu'elles reflètent les réalités régionales et les besoins de notre pays, ceux de la Saskatchewan, des Maritimes, etc. Ils pourront alors faire comprendre aux exploitations commerciales qu'ils desservent quels sont les besoins de la société.

M. Brightwell: Cela ne pose pas de problème; je me préoccupe simplement de l'organisme devant par lequel ils sont responsables.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'exploitation agricole familiale. Vous voudriez que nous utilisions ce terme dans la loi. J'estime qu'il s'agit là d'un terme dont on a abusé. J'ai essayé de le définir. J'aimerais que vous le fassiez pour moi. Si nous devons l'inclure dans la loi, il faudrait peut-être le faire dans la définition. Qu'entendez-vous par exploitation agricole familiale?

[Texte]

[Traduction]

• 1040

Mr. Wilkinson: What we have in the brief is a suggested purpose of the legislation. It is highlighted. It is only a recommendation. It is in the middle of page 2, starting with the words "The CFA". It gives a general terminology to it. We appreciate it is a term that is very difficult to define, but there are no loan limits on this new legislation. Loan limits have been removed, and it is going to be a job of the board. We think that the focus should be the mainstay that is out there in the farm community, which is generally made up of individual family operations and/or their spouses, in which the majority of the farm management decisions are made. As I said, it is in the middle of page 2, a paragraph that gives a general description, and I will leave it at that.

The Chairman: Thank you, Mr. Brightwell. Mr. Laporte.

Mr. Laporte: Thank you very much. I want to continue with what Mr. Brightwell was talking about, the recommendation with respect to the purpose that you recommend on page 2. I think it is a very good recommendation. Mr. Brightwell has focused on the problem, though, because when it is in the legislation you have to know what a family farm is and what a small-and medium-sized business is. I agree very much with his sentiments, because there are no limits on this. There are some real dangers that we could go off on new tangents in lending, because the mandate now for FCC, for lending, is much broader. The suggestions you have put in your purpose here are important, and I think in itself it is a good amendment, but I do think there are some problems with family and small-and medium-sized businesses.

I am not sure that the answer you have given Mr. Brightwell is going to be satisfactory. Are there any other suggestions or comments anyone at the table can make with respect to stabilizing or clarifying this recommended change more specifically?

Mr. Sulliman: I think, Mr. Laporte, one of the things that the statute can often do when you are dealing with these very grey definitions is have a statement of intent. Perhaps members may want to consider a statement of intent at some point in time. A statement of intent would gather up the notion that we are putting forward here in the section having to do with the purpose, clause 4. It may well be that a statement of intent is a helpful guide for the new board of directors of the corporation. This is what we are intending to do with this statute. This is what Parliament intends to take place.

Mr. Laporte: Could you make a suggestion as to a statement of intent?

Mr. Sulliman: Yes. When you are having difficulty in terms of putting it into the actual purpose of the statute, as a preamble to the statute itself, but part of the statute, there is a statement of intent. I have noticed a number of statutes in recent years in legislatures—

Mr. Laporte: Preambles, yes.

Mr. Sulliman: —in various jurisdictions have a statement of intent, sir.

Mr. Laporte: Or preamble.

M. Wilkinson: Dans notre mémoire, nous expliquons quel devrait être le but de la loi. C'est une recommandation que nous formulons. Vous pourrez trouver cela au milieu de la page 2, au paragraphe qui commence par «la FCA». Nous nous rendons compte que la définition est très difficile à formuler, mais nous savons également que la nouvelle loi ne prévoit aucune limite aux prêts consentis. C'est le conseil qui devra établir celle-ci. Nous estimons qu'il faudrait se concentrer sur la collectivité agricole, représentée de façon générale par des exploitations agricoles familiales où sont prises la majorité des décisions qui touchent l'agriculture. Au milieu de la page 2 vous trouverez donc une description générale de ce que représente une exploitation familiale, et je n'en dirai pas davantage.

Le président: Merci, monsieur Brightwell. Monsieur Laporte.

M. Laporte: Merci. J'aimerais poursuivre sur la lancée de M. Brightwell et parler de votre recommandation en ce qui concerne le but de la loi, à la page 2. Je crois que votre recommandation est très bonne. M. Brightwell a parlé de ce problème parce que, quand la loi porte sur cette question, il faut savoir ce que représentent une exploitation agricole familiale et une petite et moyenne entreprise. Je suis d'accord avec lui, étant donné qu'on a éliminé les limites des prêts. Cela pourrait représenter un danger réel, étant donné que la SCA dispose maintenant d'un mandat beaucoup plus large en ce qui concerne les prêts. Vos suggestions sont donc importantes. Je crois qu'il s'agit là d'une façon d'améliorer les choses, mais je crois qu'il existe un problème en ce qui concerne les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises.

Je ne suis pas sûr que la réponse que vous avez donnée à M. Brightwell soit satisfaisante. Qui d'autre pourrait nous offrir des suggestions ou des commentaires qui permettraient de clarifier davantage cette question?

M. Sulliman: Monsieur Laporte, lorsque les définitions ne sont pas très claires, il est possible dans la loi de prévoir une déclaration d'intention. Les membres du comité voudront peut-être envisager une telle possibilité. Une déclaration d'intention serait peut-être fort utile; elle se rapporterait à la mission prévue à l'article 4, et elle pourrait être fort utile pour les nouveaux membres du conseil d'administration de la société. Ils comprendraient ainsi clairement le but visé par la loi.

M. Laporte: Pourriez-vous faire une suggestion à cet égard?

M. Sulliman: Certainement. S'il n'est pas possible de prévoir quelque chose de ce genre dans l'article concernant la mission, ou dans un préambule, il serait possible de le faire dans une déclaration d'intention. J'ai remarqué récemment que certaines lois avaient. . .

M. Laporte: Un préambule, oui.

M. Sulliman: Ces déclarations d'intention existent dans différentes juridictions.

M. Laporte: Ou un préambule.

[Text]

Mr. Sulliman: Yes, sir. It may well be that it is a helpful guide as opposed to getting too hard and fast about this stuff. Even having used the operative words "farming operations", we are not saying family farm. Many times it is a corporation. There are many farming corporations, but they are still family controlled and family dominated and family managed, sir. So perhaps a statement of intent is a way to approach it, but we are laymen to the law.

Mr. Laporte: Okay. Another area was also touched on, with respect to the board of directors, and you alluded to it. I am wondering if you would be favourable to an amendment that would state that boards of directors should be chosen by the Minister of Agriculture, but from a list provided by farm groups to the minister, and from that the minister selects directors. Would you want that? If so, should it be all the directors, some of the directors? What farm groups would we be talking about?

Mr. George: I think that is essentially what we are suggesting. To get back to what Mr. Brightwell said, we are not saying this is our person and this person is responsible to us as an organization. We are saying that we want, as a general farm community, to put forward to the minister the names of candidates who we think will fit the bill. What we are interested in is getting the best 12 people to run that board. What we are trying to do is to avoid, dare I say the words, this patronage business. When we get political hacks on there, it just drives all of us to distraction. We are trying to avoid that at all costs.

Mr. Laporte: What farm groups should be making these recommendations?

• 1045

Mr. Wilkinson: A request has already gone out to farm organizations—I don't know what list was used by Ag Canada—suggesting names for the corporation's board. This is not the new, expanded corporation, but I believe there were a couple of individuals or vacancies on the board currently. The CFA responded to that. I know a number of organizations out west responded and put names forward. We're suggesting that it not be an exercise in which the list of names that are put forward from the farm community is totally disregarded, that it has just been an exercise in politics. In other words, we'd like a list of names but the fact is that none of them showed up. Therefore, we picked someone else and you should feel good about it. We don't want to do that. We think there are a lot of good people out there and we'd like to have an opportunity to make suggestions. Wherever possible, we would like the minister to pick representation that has been suggested by farm organizations. That's all.

The Chairman: Thank you.

Mr. Laporte: Mr. Chairman, I want to finish this question. I have only one other question that I want to ask. If you will bear with me for three or four minutes, I think I can be finished.

The Chairman: If you're going to put a question, put it quickly.

[Translation]

M. Sulliman: Oui. Ce serait peut-être utile, plutôt que de tout prévoir de façon rigide. Nous parlons bien «d'exploitations agricoles», et non pas de fermes familiales. Très souvent il s'agit d'une société. Il en existe beaucoup, mais elles sont toujours contrôlées par les familles et gérées par elles. De cette façon une déclaration d'intention pourrait fort bien convenir, mais nous ne sommes évidemment pas juristes.

M. Laporte: Bien. On a également parlé d'une autre question en ce qui concerne le conseil d'administration. Vous y avez fait allusion vous-même. Seriez-vous en faveur d'un amendement prévoyant que le conseil d'administration devrait être choisi par le ministre de l'Agriculture d'après une liste fournie par les groupes agricoles? Tous les membres du conseil devraient-ils être choisis de cette façon, ou seulement quelques-uns? De quels groupements agricoles devrait-il s'agir?

M. George: C'est essentiellement ce que nous suggérons. Pour en revenir à ce que disait M. Brightwell, nous ne disons pas que telle ou telle personne qui est nommée au conseil d'administration doit rendre des comptes à notre organisation par exemple. Nous disons plutôt qu'en tant qu'organisation qui représente le secteur agricole nous voudrions présenter au ministre le nom de candidats qui pourraient fort bien convenir. Nous voulons que les 12 meilleures personnes soient élues au conseil. Nous voulons éviter le favoritisme; nous ne voulons certainement pas de favoris du parti. Nous voulons éviter cela à tout prix.

M. Laporte: Quels groupes agricoles devraient faire ces recommandations?

M. Wilkinson: On a déjà demandé aux organisations agricoles de suggérer des candidats pour le conseil de la société. Je ne sais pas quelle liste a été utilisée par Agriculture Canada. Ce n'est pas pour la nouvelle société élargie, mais je crois qu'il y a actuellement deux ou trois postes vacants au conseil. La fédération a répondu à cette demande. Je sais que plusieurs organisations de l'Ouest ont suggéré des candidats. Nous ne voulons pas que ce soit seulement un exercice politique où on ignorait complètement la liste des candidats qui a été présentée par le milieu agricole. En d'autres mots, nous aimerions avoir une liste de candidats, mais en fait aucun d'entre eux n'a été choisi. Alors, nous avons choisi quelqu'un d'autre, et vous devriez en être contents. Nous ne voulons pas faire cela. Il y a beaucoup de bons candidats, et on aimerait avoir l'occasion de suggérer des noms. Dans la mesure du possible, on aimerait que le ministre choisisse des gens qui ont été proposés par les organisations agricoles. C'est tout.

Le président: Merci.

M. Laporte: Monsieur le président, j'aimerais terminer cette question. Il me reste seulement une dernière question à poser. Je demande votre indulgence pour trois ou quatre minutes, et je crois que j'aurai terminé.

Le président: Si vous voulez poser une question, fais-le vite.

[Texte]

Mr. Laporte: I agree with your sentiments and I think it's a very good idea. I guess the problem I have is clarifying exactly what should be in the legislation, what farm groups should be suggesting names. Should there be regional representation? Should the minister be required to pick certain names, all the names, or a percentage of names from that list? That is the question. If there are no recommendations made to this thing at all, should we be voting for this legislation as is or should these changes be in the legislation before we vote in favour of it?

Mr. Wilkinson: I think he gets back to what Mr. Sulliman talked about, the purpose, having that in the intent. We don't draft legislation, so where it's best put in the legislation... Our intent is that the minister would call for suggestions from the general farm community across the country, and it is hoped that he would find individuals or she would find individuals within that list who would both meet the minister's needs for good boards of directors on the corporation and the farm community's needs across the country. I think if we put the call out to all farm organizations, we would get an exhaustive list that would meet both needs.

Vis-à-vis should this legislation pass if the recommendations are made, we thought we were coming to a legislative committee to influence suggestions as to amendments. I guess it's your responsibility as to whether they're positive recommendations or not. We don't make value judgments.

The general intent is that we accept the notion of the new legislation. There are some concerns around it... if they're not handled properly. We would like you to look favourably upon the suggestions that CFA and its member organizations have made.

The Chairman: Thank you.

We're going to go with three more questioners, Mr. Larrivée, Mr. Foster, and Mr. Porter. Then I'll be asking if the group would like to make some kind of wrap-up comments. I would ask the committee to stay for an in camera meeting for approximately five minutes to discuss some future meetings.

Mr. Larrivée.

M. Larrivée (Jollette): Je vais m'adresser particulièrement à M^{me} Lagacé parce que je m'intéresse davantage à ce qui se donne aux producteurs au Québec.

Ce projet de loi modernise tout simplement la loi pour nous permettre de mieux répondre aux attentes des producteurs. Il s'est dit toutes sortes de choses ce matin concernant des problèmes que les producteurs ont connus dans le passé avec la Société du crédit agricole. Dans mon comté, qui est un comté très agricole, je n'ai jamais entendu parler de ces problèmes-là. Est-ce que la Société répond bien aux attentes des producteurs du Québec?

Mme Lagacé: Vous savez très bien qu'au Québec, il y a l'Office du crédit agricole qui est le premier prêteur en importance parce qu'il subventionne le taux d'intérêt. C'est la première organisation vers laquelle les producteurs se tournent. Lorsqu'ils ont dépassé leurs montants de subventionnables et qu'ils n'ont plus suffisamment de garantie, très souvent, ils se tournent vers la Société du crédit agricole. Habituellement, ils ont une très bonne réponse, et

[Traduction]

M. Laporte: Je suis d'accord avec vous, et je trouve l'idée très bonne. Mais que devrait dire la loi au juste? Quels groupes agricoles devraient suggérer des noms? Devrait-il y avoir une représentation régionale? Le ministre devrait-il être tenu de choisir un certain nombre de candidats, tous les candidats, ou un pourcentage des candidats figurant sur la liste? Voilà la question. S'il n'y a pas de recommandation à cet effet, devrions-nous approuver cette loi telle quelle, ou doit-on apporter ces amendements au projet de loi avant de l'adopter?

M. Wilkinson: Je crois que cela nous ramène à ce dont M. Sulliman a parlé, c'est-à-dire l'objectif ou l'intention de la loi. Nous ne rédigeons pas les projets de loi, alors, le meilleur endroit dans le texte de la loi... Nous voulons que le ministre demande à toute la collectivité agricole canadienne de suggérer des noms, et on espère que le ou la ministre trouverait dans cette liste des personnes qui répondraient à sa conception d'un bon conseil d'administration pour la société ainsi qu'aux besoins de la collectivité agricole du pays. Il me semble que si on s'adressait à toutes les organisations agricoles on aurait une longue liste qui permettrait de satisfaire à tous ces besoins.

Pour ce qui est de savoir si la loi doit être adoptée s'il y a des recommandations, nous avons l'impression de venir ici pour suggérer des amendements au comité législatif. C'est à vous de décider si les recommandations sont positives ou négatives. Nous ne faisons pas de jugement de valeur.

En général, nous acceptons le concept de la nouvelle loi. Il y a un certain nombre de questions... si elles ne sont pas réglées comme il se doit. Nous vous demandons de considérer d'un oeil favorable les suggestions faites par la fédération et ses organisations membres.

Le président: Merci.

Nous allons permettre à trois autres membres de poser des questions, M. Larrivée, M. Foster et M. Porter. Puis je vais demander au groupe s'il veut faire des observations pour conclure. Je demanderais aux membres du comité de rester pour une réunion à huis clos de cinq minutes à peu près concernant nos réunions futures.

Monsieur Larrivée.

Mr. Larrivée (Jollette): I will put my question to M^{me} Lagacé because I am particularly interested in what is available to Quebec producers.

This bill is nearly updating the act so that we can better meet producers' expectations. We have heard a lot this morning about the difficulties that producers have had in the past concerning the Farm Credit Corporation. In my riding, which is an agricultural riding, I have never heard about those problems. Does the corporation adequately respond to producers' needs in Quebec?

Ms Lagacé: You know very well that the Office du crédit agricole is the major lending institution in Quebec because it offers reduced interest rates. This is the first agency that producers turn to. When they have exceeded their subsidy levels and if they are still lacking in guarantees, they very often then turn to the Farm Credit Corporation. They usually receive a very good response, and we have no complaints concerning the FCC. It is even much more

[Text]

on n'a aucune critique à faire à la Société du crédit agricole. Elle est même beaucoup plus souple que l'Office du crédit agricole. Je pense qu'il y a des raisons à cela. C'est qu'il n'y a pas de subventions d'intérêt.

• 1050

On voit d'un bon oeil le rafraîchissement et l'assouplissement de la loi parce que cela ouvre le financement à des entreprises qui ne sont pas encore couvertes par l'Office du crédit agricole. Cela va venir avec l'Office un jour, mais la Société est finalement l'organisme qui amène une espèce de concurrence dans le marché du financement, et on voit cela d'un très bon oeil.

M. Larrivée: Vous vous préoccupez de la ferme familiale. On dit qu'à cause des limites qui sont changées et ainsi de suite, la Société du crédit agricole pourrait perdre cet objectif de bien répondre aux besoins de la ferme familiale.

Cependant, ce projet de loi va permettre de donner certains services qui n'existent pas aujourd'hui. On pense à la relève, au financement, à la garantie de prêts pour la relève, à la location d'une ferme avec un certain dépôt accumulé qui permettrait par la suite de prendre la relève. Je pense qu'au contraire, l'objectif serait atteint par la Société du crédit agricole avec ces programmes-là. J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

Mme Lagacé: Voulez-vous savoir si la Société prendrait la place de l'Office, ou si elle prendrait plus d'importance, ou si elle aurait une meilleure réponse au Québec?

M. Larrivée: C'est-à-dire que la Société pourrait offrir ces services-là à l'avenir. Vous avez parlé de concurrence tout à l'heure. Est-ce que cela ne servirait pas bien la ferme familiale?

Mme Lagacé: Oui, vous avez tout à fait raison. Pour le moment, cet organisme sera le seul à offrir ce service. Si c'est quelque chose qui est intéressant pour les producteurs, ils vont sûrement se tourner vers la Société du crédit agricole. Je crois que cela va créer une espèce d'enchaînement et que l'Office du crédit agricole va vouloir emboîter le pas à la Société du crédit agricole. C'est dans ce sens-là que je dis que c'est de la saine concurrence.

M. Larrivée: À part cela, avez-vous d'autres restrictions sur le projet de loi?

Mme Lagacé: Je soutiens totalement la thèse de la Fédération canadienne de l'agriculture qui dit qu'il est absolument essentiel qu'il y ait des agriculteurs au conseil d'administration. Notre crainte, c'est que l'orientation donnée dans la loi, qui est extrêmement large et qui ouvre d'énormes possibilités, ne connaisse plus de limites à un moment donné. C'est simplement cela. On aimerait garder une orientation d'agriculture familiale, toujours tournée vers la ferme familiale. Au Québec, dans les régions qui commencent à souffrir de déstructuration, comme cela se passe aussi en Saskatchewan et dans d'autres provinces, il sera important qu'il y ait possibilité que les fermes familiales subsistent. Le conseil d'administration va avoir beaucoup de pouvoir au niveau de l'orientation. Il est donc extrêmement important que les producteurs du secteur primaire soient présents à ce conseil d'administration.

[Translation]

flexible than the Office du crédit agricole. I think there are reasons for that. It is because the interest rate is not subsidized.

We support updating the act and making it more flexible, because that makes financing available to operations that are not yet covered by the Office du crédit agricole. That will happen one day; however, the corporation is the agency that brings some type of competition into the financing market, and we think this is very good.

Mr. Larrivée: You are concerned about the family farm. It has been said that because the limits have changed and so on, that the FCC might no longer adequately respond to the needs of family farms.

However, under this bill it will be able to provide certain services that did not previously exist. I'm thinking about the transfer to the next generation, financing, loan guarantees for the transfer, the leasing of a farm with an accumulated deposit that will enable for a subsequent transfer. I think, on the contrary, that the FCC would meet this objective with these programs. I would like to have your comments on this.

Ms Lagacé: You would like to know whether the corporation would replace the office, or whether it would assume a larger role or become more active in Quebec?

Mr. Larrivée: This would mean that the corporation could provide those services in the future. You talked about competition a moment ago. Would this not serve the family farm well?

Ms Lagacé: Yes, you are quite right. It would be the only agency to offer this service at the present time. If the producers find it in their interest, they will certainly look towards the FCC. I think that this will create a certain type of dynamic and that the Office du crédit agricole will want to follow the FCC's example. This is what I mean about healthy competition.

Mr. Larrivée: Apart from that, do you have any other comments about the bill?

Ms Lagacé: I completely agree with the CFA when it says that there absolutely must be producers on the board. The extremely broad scope of the bill opens vast possibilities, and we are afraid that at some point there might be no limits. That's it in a nutshell. We would like to keep the focus on family farming and support of the family farm. There are regions in Quebec where the agricultural communities are being destabilized, as is happening in Saskatchewan and some other provinces, and it is important to be able to preserve the family farm. The board will have a lot of power in setting policy. It is therefore extremely important that primary sector producers be represented.

[Texte]

M. Larrivée: Vous parlez de maintenir les gens sur les fermes. On s'aperçoit aussi qu'on a besoin de diversifier un peu. On pense à l'industrie touristique où les producteurs pourraient mieux faire connaître leurs produits et mieux occuper le territoire. Cette nouvelle loi, étant donné sa souplesse, va permettre de donner aux producteurs des services financiers adéquats pour des opérations additionnelles.

Mme Lagacé: On voit cela d'un très bon œil. Présentement, l'Office du crédit agricole ne prête pas pour des activités de transformation à la ferme, alors que c'est une façon de rentabiliser un secteur de production. C'est donc très positif.

M. Larrivée: Merci.

The Chairman: Thank you. Mr. Foster.

• 1055

Mr. Foster: Thank you, Mr. Chairman. With regard to the operating loan, Mr. Wilkinson, that we spoke about, is it your view that the legislation here is broad enough to provide that kind of loan guarantee?

Mr. Wilkinson: Yes, I think it could be. There are really no restrictions here that would limit the corporation's ability to deliver such a program or guarantee it, or be the pool of funds so that it could lend blocks of money to such a group if it were set up in a different area.

Mr. Foster: The government's policy is generally to privatize most crown corporations where it's possible. The Nielsen task force report recommended that the Farm Credit Corporation could be privatized. I noticed that the location of the corporation is left open—it may be Regina or anyplace else in Canada. Do you think there is any evidence in the way the bill is structured that the government is planning to privatize this crown corporation?

Mr. Wilkinson: I have no idea what the intentions of the government are vis-à-vis privatization. There's no way for me to know about it or us to know about it.

Mr. Foster: In the farm financial task force report, they recommended a loan mechanism for long-term loans. If mortgages were taken out at a very high interest rate, you'd be able to bow out if interest rates dropped precipitously low. Is that still being pursued by the farm financial task force or is there—

Mr. Wilkinson: The task force, as you're aware, has really been out of existence for 1-1/2 to 2 years. The report was written; the recommendations have been made to government. To date, the government has responded in relationship to a number of the recommendations on farm management, but it has not moved forward, to the best of my knowledge, on any of the recommendations from the farm finance side of the proposal.

As you're aware, there were a host of recommendations: long-term capital mortgages, which you're talking about, private mortgage guarantees, long-term lease arrangements, which we thought would be extremely beneficial in western

[Traduction]

Mr. Larrivée: You have talked about keeping people on the farms. We have also noted some need for diversification; for example, tourism would enable producers to promote their products and to make better use of their land. Because of its flexibility, this new act will provide producers with the financial services necessary to carry out supplementary operations.

Ms Lagacé: This is an excellent idea. At the present time, the Office du crédit agricole does not provide loans related to processing on the farm, even though this is a way of improving producer profit margins. Therefore, this is very positive.

Mr. Larrivée: Thank you.

Le président: Merci. Monsieur Foster.

M. Foster: Je vous remercie, monsieur le président. Pour ce qui est, monsieur Wilkinson, du prêt d'exploitation dont nous avons parlé, estimez-vous que la mesure est suffisamment générale pour permettre ce genre de garantie de prêt?

M. Wilkinson: Oui, je crois qu'elle peut l'être. En réalité, rien ne limiterait la capacité de la société d'exécuter ou de garantir un programme de ce genre, ou de servir de fonds commun qui pourrait prêter des sommes à un groupe établi ailleurs.

M. Foster: La politique du gouvernement consiste généralement à privatiser la plupart des sociétés d'État, dans la mesure du possible. Or, d'après le rapport du groupe de travail Nielsen, la Société du crédit agricole était au nombre des sociétés d'État qui pouvaient être privatisées. Je constate par ailleurs que le lieu du siège social de la société n'est pas précisé—il pourrait s'agir de Regina ou de tout autre endroit au Canada. D'après vous, la structure du projet de loi donne-t-elle à penser que le gouvernement prévoit la privatisation de cette société de la Couronne?

M. Wilkinson: Je ne sais pas du tout ce que le gouvernement a l'intention de faire à cet égard. Aucun indice ne nous permet de tirer une conclusion.

M. Foster: Les auteurs du rapport du groupe de travail sur les finances agricoles ont recommandé un mécanisme de prêt à long terme selon lequel il serait possible de renégocier une hypothèque à taux d'intérêt très élevé en cas de forte diminution des taux d'intérêt. S'agit-il d'une idée que continue d'étudier le groupe de travail, ou bien...

M. Wilkinson: Comme vous le savez, le groupe de travail n'existe plus depuis pratiquement deux ans. Le rapport a été rédigé et les recommandations soumises au gouvernement. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a donné suite à un certain nombre de recommandations en matière de gestion agricole, mais n'a pas pris d'initiatives, à ma connaissance, sur aucune des recommandations visant le financement agricole.

Comme vous le savez, il y avait toute une gamme de recommandations, notamment sur les hypothèques en capital à long terme, dont vous parlez en ce moment, les garanties d'hypothèques privées, les ententes de location, à long terme,

[Text]

Canada while the restructuring is going on, as well as private mortgage guarantees and operating lines of credit. We make no bones about it. We're disappointed that the federal government has not moved forward in some of these areas.

We view, for example, that if the long-term cap mortgage were entered into at the bottom of the interest rate cycle, since it's only new loans that are taken out that would qualify, it really would be a no-cost item for the federal government for a number of years, as long as interest rates stay low and stable. However, it would be a program in place to give the security in future of not having the full cost of interest rates spiked.

There is nothing in this legislation or in the current legislation, in our understanding, that would limit the federal government from offering such a program. But because the mandate is cost recovery, it would have to offer offsetting cost of programs such as these to compensate the corporations. So I see no limitations in either this or in the current legislation in its ability to offer.

Mr. George: Mr. Chairman, I think at the end of the day, we see the new Farm Credit Corporation, as perceived by Bill C-95, as being a good carrying vehicle. We see it as a very useful tool. At the end of the day, all its usefulness is going to depend on the commitment of the federal government to agricultural policies on a wide range. The Farm Credit Corporation is not the solution to all our problems. It is an excellent tool, or has the potential of being an excellent tool to deliver on a lot of our aspirations here. I think that becomes the key thing. This is just a small step up a very rocky road that we have yet to travel in Canadian agriculture; that is, the commitment of the Canadian government and the Canadian people to this industry we call agribusiness.

Mr. Foster: Some producers in western Canada, especially in the pools, have expressed concern that there's only so much money available to loan. If you're going to be loaning substantial amounts for further processing plants, which often are very expensive, then for this new, restructured Farm Credit Corporation, where it can go into further processing and so on, there really has to be more funds available so that you're not actually drawing funds away from the primary producer for land, long-term loans and so on. If you're going to be providing a certain percentage of the funds available for further processing and value-added products, plants and facilities, do you see that as a potential danger or problem with the bill?

• 1100

Mr. Sulliman: Dr. Foster, one of the issues that confront a lot of producers in this general area of value-added, moving further along the agribusiness chain from primary production, is this. For example, when a farmer moves into value-added, and say they begin to export to foreign purchasers, often they have difficulty with their credit instruments, because they now have foreign accounts receivable.

So we have to begin to synchronize both sides of the equation here. If you're going to talk about trade liberalization, you're going to talk about globalization, you're going to talk about value-added in competition, you have to

[Translation]

qui auraient été extrêmement utiles, d'après nous, dans l'Ouest du Canada durant la période de restructuration actuelle, ainsi que sur les lignes de crédit d'exploitation. Nous ne cachons pas notre déception face à l'inaction du gouvernement à l'égard de certaines de ces questions.

Ainsi, par exemple, si l'hypothèque en capital à long terme était assumée au creux du cycle de taux d'intérêt, étant donné que seuls les nouveaux prêts seraient admissibles, il n'en coûterait rien au gouvernement fédéral durant plusieurs années, tant que les taux d'intérêt demeureraient faibles et stables. Cependant, le programme donnerait l'assurance pour l'avenir que le coût de taux d'intérêt élevés ne serait pas immuable.

D'après nous, il n'existe rien, ni dans la mesure proposée, ni dans la loi actuelle, qui empêche le gouvernement fédéral d'offrir un programme de ce genre. Cependant, pour respecter le principe de la récupération des coûts, il serait tenu de compenser les sociétés des coûts de tels programmes. Je ne vois donc rien dans la loi actuelle ou dans le projet de loi qui empêche le gouvernement d'offrir un programme de ce genre.

M. George: Monsieur le président, je crois bien que nous pouvons dire, somme toute, que la Société du crédit agricole, telle qu'elle est définie dans le projet de loi C-95, est un instrument valable. En bout de ligne, cependant, son utilité va dépendre de la volonté du gouvernement fédéral de mettre en oeuvre une politique agricole globale. La Société du crédit agricole n'est pas le remède à tous nos maux. Il s'agit d'un excellent instrument, qui pourrait répondre à bon nombre de nos aspirations. Beaucoup d'obstacles restent encore à franchir pour assurer la relance de l'agriculture canadienne. L'appui de la population canadienne aussi bien que du gouvernement au secteur agro-alimentaire est indispensable.

M. Foster: Certains producteurs de l'Ouest du Canada, notamment ceux des pools, se sont inquiétés du fait que les sources de prêts ne sont pas illimitées. Ainsi, dans la mesure où des prêts importants vont être consentis pour des usines de transformation ultérieure, parfois très coûteuses, grâce à une nouvelle Société du crédit agricole restructurée, la quantité totale de fonds disponibles doit augmenter de manière à ne pas réduire les montants dont pourra disposer le producteur primaire pour l'acquisition de terres, les emprunts à long terme, etc. Si vous affectez un certain pourcentage des fonds disponibles à la transformation intérieure et aux produits à valeur ajoutée, aux usines et aux installations, voyez-vous là un danger possible que comporte le projet de loi?

M. Sulliman: Monsieur Foster, lorsque les producteurs passent d'un maillon à l'autre de la chaîne agro-alimentaire, de la chaîne de la valeur ajoutée, ils font souvent face à des problèmes nouveaux. Par exemple, l'agriculteur qui exporte à l'étranger a souvent des problèmes de crédit à cause de comptes-clients étrangers.

Certains ajustements sont donc nécessaires. On parle de libéralisation du commerce, de mondialisation, de valeur ajoutée, et on doit donc doter l'économie agricole fondée sur la valeur ajoutée des instruments de crédit qui permettront à

[Texte]

provide the kind of tools or credit instruments to a value-added agricultural economy that allow that farmer to engage in those activities and allow them to say, if I have foreign accounts receivable, the lending institutions, whether FCC or anyone else, are going to do a business assessment and not just shut me down because they're foreign receivables; they're going to do an honest business evaluation, the honest business case, on it.

That's good advice to the new, better, enhanced FCC as well. You can't have it both ways. If we're moving on the value-added chain, then you have to have a counterbalance in the business equation there that says, yes, obviously you're perhaps going to have some foreign accounts receivable, and that gets taken into the equation.

Mr. Porter (Medicine Hat): That was uppermost in my mind. When we look at the changes, the FCC capital limit will be slightly over \$1.1 billion, with aggregate liabilities of 12 times that much. Certainly I agree on the areas we've discussed—we should be getting into those areas of value-added—but there's some concern that they may be in some cases a more attractive loan than some of the areas of primary production, and where do you draw the line on value-added? In agriculture it can mean a lot of things, right from packing, I suppose, to machinery dealers, ethanol plants, transportation.

Do you see that as a concern? To those of you who have expressed concerns about foreign investment, I would think in a lot of cases some of the value-added would be just as attractive, and perhaps more so, for offshore investment than perhaps some of the areas of primary production.

Mr. George: We're certainly looking to encourage the farm community to be stakeholders in these... ethanol being a good example. I think one of the things agriculture has done in the past, if you look back over the last 20 or 30 years, is we've lost control of that product the minute it leaves the farm gate. Had farmers 30 years ago taken a far greater interest in marketing their product, with further value added, we would not be in the mess we're in today. It makes no sense for the Canadian wheat producer not to be in the pasta business or whatever. It makes no sense for the Ontario corn producer not to be in the ethanol business. I'm not looking to hand over the ethanol business to Imperial Oil. I'm looking to hand over the ethanol business to Ontario farmers.

We can live with that type of thing. I can't live with seeing FCC funds going to give Imperial Oil any sort of cheap loan. That's what we're trying to avoid with this offshore capital end of things.

So clearly we recognize as a farm community we're going to be getting into some new territory. What we're looking for is Canadian jobs for Canadian rural people.

Mr. Porter: Do you think we can define that closely enough when we get into value-added and some of these other areas? As I indicated, it covers quite a wide scope, and you can get a lot of investment there that may or may not have primary producers directly involved.

Mr. Wilkinson: As long as there's an intent in the legislation and the guidelines... It's going to get down to loan applications and directives coming out of the board of directors. I don't think all of this can be defined by the

[Traduction]

l'agriculteur qui a des clients à l'étranger de faire valoir auprès d'institutions prêteuses, qu'il s'agisse de la SCA ou d'une autre, que ces comptes-clients étrangers doivent être considérés. On doit en tenir compte dans l'évaluation de l'entreprise.

La nouvelle SCA doit tenir compte des nouvelles réalités. Si nous progressons sur la chaîne de la valeur ajoutée, alors les milieux d'affaires doivent s'adapter en s'habituant, par exemple, à tenir compte de comptes-clients étrangers.

M. Porter (Medicine Hat): C'est justement ce qui me préoccupait. D'après les changements proposés, le capital de la SCA sera limité à un montant légèrement supérieur à 1,1 milliard de dollars, et son passif total sera 12 fois plus élevé. Je suis certainement bien d'accord pour dire que nous devons participer à des activités à valeur ajoutée, mais je m'inquiète du fait que, dans certains cas, les occasions de prêt soient plus intéressantes dans les activités à valeur ajoutée que dans la production primaire, et je me demande comment on va répartir les deux types d'activité. Dans le secteur agricole, les possibilités sont nombreuses: emballage, vente de machines agricoles, usines d'éthanol, transport.

Voyez-vous là un aspect inquiétant? Pour ceux parmi vous qui s'inquiètent de l'investissement étranger, je signale que, dans bien des cas, les activités à valeur ajoutée seraient tout aussi intéressantes, sinon davantage, pour les investisseurs étrangers que certains secteurs de production primaire.

M. George: Nous encourageons certainement le milieu agricole à s'intéresser aux activités à valeur ajoutée. L'exemple de l'éthanol est tout à fait valable. Au cours des 20 ou 30 dernières années, je crois que le secteur agricole a progressivement perdu le contrôle des étapes de transformation à l'extérieur de l'exploitation agricole. Si les agriculteurs s'étaient davantage intéressés, il y a 30 ans, à la commercialisation du produit, avec valeur ajoutée, notre situation serait beaucoup plus reluisante aujourd'hui. Pourquoi le producteur de blé canadien ne participe-t-il pas au secteur des pâtes alimentaires? Pourquoi le producteur de maïs de l'Ontario ne participe-t-il pas au secteur de l'éthanol? Mon objectif n'est pas de transférer le secteur de l'éthanol à Imperial Oil mais plutôt aux agriculteurs de l'Ontario.

Nous pouvons composer avec ce genre de situation. Ce avec quoi je ne pourrais pas composer, ce serait de voir les fonds de la SCA servir à accorder un prêt à rabais à Imperial Oil. C'est ce que nous tentons d'éviter par les dispositions relatives au capital étranger.

Nous sommes donc tout à fait disposés à voir le milieu agricole se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité. Nous visons la création d'emplois pour la population rurale du Canada.

M. Porter: Pensez-vous que nous pouvons définir assez clairement la notion d'activité à valeur ajoutée? Comme je l'ai dit, le champ est vaste, et la participation directe de producteurs primaires à certains investissements n'est pas assurée.

M. Wilkinson: L'énoncé d'objectifs et les lignes directrices de la mesure législative suffisent... Les décisions vont finalement être prises en fonction des demandes de prêts et des directives du conseil d'administration. À mon avis, il

[Text]

legislation, because there are going to be individual cases where it's going to make sense to make that step, as part of the farm enterprise and what's happening in an area, and then there will be other cases where it clearly is a commercial venture that has nothing to do with the farm community, other than that it's built on agriculture land.

It's very hard to make those distinctions in legislation. I think we need a broad general intent for what the legislation is to do, an intent for how far it's willing to go. It will be up to lending guidelines and the board of directors, who will say this is clearly getting beyond the need of the farm corporation; these people should be over to the Federal Business Development Bank, or the five chartered banks, or whatever, to get the rest of their financing. Or you are clearly going to have to put a big infusion of capital into the corporation if you are going to handle every diversification project that takes agricultural raw product as the primary function of this organization? If that's what we're talking about, then I think we're talking about something different from what most people think this legislation is intended to do and what market this legislation is intended for.

• 1105

Maybe you can answer that question for me. Is this legislation supposed to finance, for the next two or three decades, every venture that has raw agricultural product going in the front door to be value-added, from a crushing plant in Hamilton all the way through to every ethanol plant, every new feedlot? If that's what we're talking about, we need bigger loan limits.

Mr. Porter: Obviously that's why I mentioned that. You do not have the loan capacity to talk about some of those things.

One other question. One of the biggest complaints I had was from younger farmers about intergenerational transfers, with the existing farm credit facilities we have. Do you see any benefit in what we are doing in addressing some of those problems, or are we continuing along the same path, where it's extremely difficult for younger people to make the credit arrangements necessary to remain in or get into agriculture?

Mr. Wilkinson: Most of those restrictions, as I understand them, are under the operating procedures of the corporation and not the legislation. The enabling legislation in my sense will give the flexibility to the corporation if it wants to do it.

I am not trying to be flippant here. It is a very major point: between what this enabling legislation allows the corporation to do and what the corporation chooses to do. When the press release was given about the draft legislation, clearly it was almost as if we had 30 programs that were being announced by the corporation, because it was one item after another as to what it would be able to do.

We are all in favour of that. The question is what will the new corporation, when the legislation is passed, and the new board, see as their mandate, and how aggressively will they approach any of these topic areas? We may be wrong, but it's our sense, in reading the draft legislation, with some minor changes there and with some intent being given, that there is a great deal of flexibility in the hands of the board of directors.

[Translation]

n'est pas possible de tout préciser dans la loi. En effet, dans certains cas un projet sera jugé valable en raison de la situation de l'entreprise agricole et du contexte et puis, dans d'autres, il ne le sera pas parce qu'il s'agira clairement d'une entreprise commerciale qui n'a rien à voir avec le milieu agricole, sinon qu'elle est établie sur une terre agricole.

Il est extrêmement difficile d'intégrer des nuances de ce genre à un texte de loi. La mesure législative doit donner les grandes orientations et les limites. La mise en oeuvre dépendra des lignes directrices et du conseil d'administration. Ce sont ses membres qui détermineront si tel ou tel projet s'écarte des normes de la SCA ou si tel groupe devrait s'adresser plutôt à la BFD ou à l'une des cinq grandes banques. Sinon, si tout projet de diversification à partir d'un produit agricole est admissible, alors la capitalisation de la Société devrait être beaucoup plus considérable. À mon avis, et pour la plupart des gens, ce n'est pas là l'objectif de cette loi, et ce marché-là n'est pas non plus celui que vise cette loi.

Vous pouvez peut-être répondre à ma question. D'après vous, s'agit-il de financer, pour les deux ou trois prochaines décennies, toutes les entreprises de transformation de produits agricoles: une usine de trituration à Hamilton, toutes les usines de production d'éthanol et tous les nouveaux parcs d'engraissement? Si c'est le cas, alors il faut augmenter les limites d'emprunt.

M. Porter: C'est justement pourquoi j'ai soulevé cette question. La Société n'a pas la capacité de prêt pour considérer certains de ces projets.

J'aimerais aborder un autre aspect. Les jeunes agriculteurs se plaignent beaucoup du fait que les dispositions actuelles en matière de crédit agricole font obstacle aux transferts d'exploitation agricole entre générations. Le projet de loi apporte-t-il des solutions à cet égard, ou bien est-ce du pareil au même, de sorte que les jeunes vont continuer à avoir autant de difficulté pour obtenir le crédit qui leur est nécessaire pour rester dans l'agriculture ou s'y lancer?

M. Wilkinson: La plupart des restrictions, d'après ce que j'en sais, relèvent des normes d'exploitation de la Société et non pas de la loi. Selon moi, la mesure législative va donner la souplesse voulue à la Société, à condition qu'elle décide d'en profiter.

Je ne veux manquer de respect à personne, mais il est très important de faire la différence entre ce que permettra la loi et ce que la Société décidera de faire. À la lecture du communiqué de presse au sujet du projet de loi, on avait pratiquement l'impression que 30 nouveaux programmes venaient d'être annoncés dans la description des nouveaux pouvoirs de la Société.

Tout cela est fort bien. Mais il s'agira de voir, lorsque la loi aura été adoptée, comment les membres du conseil de la nouvelle Société envisageront leur mandat et avec quel dynamisme ils aborderont l'un ou l'autre des nouveaux domaines que leur confie la loi.

[Texte]

That's why we're so critical about having a board of directors that reflects the needs of the farm community. At that point it will be the priorities they choose and the areas they wish to pursue that will be the major ones. What guidelines they put out for their corporation and their staff in dealing with individual loan cases will be the judge as to whether the move was good or bad in the long run.

Mr. Sulliman: Also, sir, in the final analysis you as members of Parliament will know whether you have written a good law or a bad law, passed a good law or a bad law, if in fact this new FCC contributes to an opportunity for rural prosperity in Canada and it is in fact a partner in that rural prosperity and is looking at it from a Canadian perspective, to bring some prosperity back to rural Canada in some of our rural communities and the farm life and the agricultural life of this nation. If it doesn't, then it's flawed and it means the corporation is not living up to the intentions the men and women of Parliament had when they passed the statute. Then presumably it won't be just producers who are calling into question the operation of the corporation. Presumably men and women in the House of Commons are going to say, something's wrong here; this is not what we intended; we intended a good law that would bring back rural prosperity.

The Chairman: Mr. Wilkinson, do you want to make some closing comments on behalf of your group?

Mr. Wilkinson: No. The one item we would like to know is what sort of legislative timetable the bill will be proceeding on now, if that's possible.

The Chairman: On the question of the legislative timetable for Bill C-95, it's not really my position as chairman of this committee to comment on that, except to say the committee will be meeting in camera in a few moments to discuss the future business of the committee as far as the next meeting or meetings to conclude our discussions on the bill are concerned. I think it would also be fair to say the minister and the government would like to see it in place, as would, I believe, all members of Parliament and yourselves, as soon as possible. We hope that is the schedule.

• 1110

Mr. Wilkinson: We hope the amendments that have been suggested will be part of that speedy passage of legislation.

We'd like to thank all members of the committee for having us here this morning.

The Chairman: Thank you for your presentation and for your discussion with the members; and once again, thank you for coming.

Mr. Wilkinson: Mr. Chairman, just a point. The CFA has its annual meeting in the first week of March, on Tuesday at 6:30 p.m. In case not all members know, a reception is planned for the Hill. I believe it's in the Railway Committee Room. Everyone's invited.

The Chairman: Unfortunately many members of Parliament will not be here. I understand some were trying to come back to take part in some of your committee. Unfortunately I cannot.

[Traduction]

Nous avons peut-être tort, mais il nous semble que la mesure, même avec certains changements mineurs et certaines précisions données au sujet de sa portée, laisse une très grande marge de manoeuvre au conseil d'administration. Voilà pourquoi il est si important que les membres de ce conseil représentent le milieu agricole et ses besoins actuels. Ce sont eux qui décideront des grandes orientations et des grands domaines d'activités. Les lignes directrices qu'ils formuleront et qu'ils feront appliquer permettront de juger dans quelle mesure le changement sera valable à long terme.

M. Sulliman: Également, monsieur, en dernière analyse, vous saurez, messieurs les députés, si la loi que vous avez élaborée et adoptée est bonne ou mauvaise, dans la mesure où la nouvelle SCA contribue à la prospérité rurale au Canada et au dynamisme de l'agriculture dans notre pays. Si tel n'est pas le cas, alors cela veut dire que la loi est mal faite et que la Société du crédit agricole ne correspond pas aux intentions des parlementaires. On peut alors supposer que les producteurs ne seraient pas les seuls à contester les activités de la Société et que les députés de la Chambre des communes en feraient autant et dénonceraient une loi qui n'a pas atteint l'objectif visé, à savoir un retour à la prospérité du monde rural.

Le président: Monsieur Wilkinson, auriez-vous certaines observations à faire au nom de votre groupe pour terminer?

M. Wilkinson: Non. Nous aimerions simplement savoir, si possible, quel est le parcours législatif prévu pour le projet de loi C-95.

Le président: Je ne suis pas vraiment habilité à me prononcer là-dessus, à titre de président du comité, sauf pour dire que le comité va se réunir à huis clos dans quelques minutes pour discuter de ses futures activités et fixer les prochaines réunions portant sur le projet de loi. Je crois qu'il convient également de dire que le ministre et le gouvernement souhaitent, comme vous et, je le crois, comme tous les députés, que le projet de loi soit adopté dans les meilleurs délais possibles. C'est ce que nous espérons.

M. Wilkinson: Nous espérons que les modifications proposées permettront au projet de loi d'être adopté plus rapidement.

Nous tenons à remercier tous les membres du comité de nous avoir accueillis ici ce matin.

Le président: Je vous remercie d'avoir exposé votre point de vue et d'en avoir discuté avec les membres du comité. Une fois de plus, merci d'être venus.

M. Wilkinson: Monsieur le président, une dernière petite chose. La FCA tient sa réunion annuelle durant la première semaine de mars, à compter du mardi à 18h30. Pour ceux des députés qui ne le sauraient pas, je signale qu'une réception est prévue pour la Colline. Elle doit avoir lieu, je crois, dans la Salle des chemins de fer. Tous sont invités.

Le président: Malheureusement, bien des députés ne seront pas ici. Je sais que certains s'efforcent de revenir pour participer à certains de vos comités. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de le faire.

[Text]

Mr. Wilkinson: We appreciate many won't be here, but any who are. . . If you want to pass it around your caucus or senior staff, we would appreciate having anyone there who wants to come.

The Chairman: Thank you.

We'll adjourn this portion of the committee.

[Proceedings continue in camera]

[Translation]

M. Wilkinson: Nous comprenons que bien des députés ne seront pas là, mais tous ceux qui le sont. . . Si vous aviez l'amabilité de le faire savoir aux membres de votre caucus ou à vos conseillers principaux, nous serions heureux d'accueillir tous ceux qui pourront venir.

Le président: Je vous remercie.

Je déclare ajournée cette partie de la réunion du comité.

[Les délibérations se poursuivent à huis clos]

APPENDIX "C-95/1"



**The Canadian Federation
of Agriculture**

**La Fédération canadienne
de l'agriculture**

Statement

to

The House of Commons Committee on Agriculture

regarding

Bill C-95

The Farm Credit Corporation Act

February 23, 1993

Statement
to
The House of Commons Standing Committee on Agriculture
regarding
Bill C-95
The Farm Credit Corporation Act
by
The Canadian Federation of Agriculture
February 23, 1993

The Canadian Federation of Agriculture appreciates the opportunity to express the views of its members on the legislation before this committee, Bill C-95, an Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof.

We understand that there are three main purposes behind the amendment of the Farm Credit Corporation Act. The first is to bring the legislation and the operation of the Corporation closer to the Financial Administration Act provisions which governs the activities of crown corporations; second, to free the FCC from "red tape" making the corporation's mandate and operations more flexible. The third objective, which follows from the second, is to address some concerns over farm finance programming expressed by farmers over the last number of years.

While we have no serious concerns over the provisions of the Bill as stated in the legislation, we do have comments and some concerns on what is not stated explicitly. Of particular concern is the interpretation of the provisions should the Bill become law.

The Farm Credit Corporation has been an important part of the Canadian agricultural framework for many years. CFA has regretted the changes of recent times which have pulled the Corporation away from the spirit of its original purpose. CFA has never considered the role of lender of last resort as a negative one. Rather, it has seen, through experience, that this role has allowed many, many young farmers to start out in a better financial position and permitted others to take risks successfully that no other financial institution would back. The FCC is not simply another financial institution and should not become one. From this point of view, CFA believes strongly that changes to FCC in recent times have not always been well thought through and underlies our comments today.

Targeted Clientele

The lack of specifications within the legislation has some potential wide ranging impacts on the carrying out of the FCC's mandate.

Clause 2 of the Bill includes the definitions relative to the Bill. Definitions which are not included are those of farmer and of farming operation, although these are integral to the interpretation of the legislation and the functioning of the Corporation.

This lack of definition within the legislation provides for greater flexibility on the part of the new Board in determining the target group and its characteristics. This obviously has certain benefits. Agriculture is changing and old definitions may not adequately serve future needs.

The removal of limits on loans which the Corporation may make is also a move which has its positive aspects. The Board will potentially, now be able to tailor its lending to better suit the client, the region and the operation.

Nevertheless, in our view, the lack of definition of farmer or farm operation along with the removal of limits on loans, does lay a heavy burden on the revamped board of directors to make appropriate lending decisions. This is especially so with the expansion of the lending capability to include non-agricultural enterprises.

The CFA remains committed to its own mandate, the strengthening of family farm operations and strong rural communities. We recognize the difficulty in defining family farms in an incontrovertible manner. We describe family farms as family held operations in which the decisions and management rest in the hands of family members. CFA also remains committed to the focus of the Farm Credit Corporation as a strong force in agricultural lending, to Canadians involved in developing family businesses. This is the focus which we urge the revamped Board of Directors to maintain.

In truth, without this focus the Farm Credit Corporation becomes merely another lending institution. This would not serve the needs of the primary agriculture industry nor would it serve the rural community.

We therefore request the support of this committee for an amendment to Clause 4, subclause (1) that defines the purpose of the Corporation which would read:

The purpose of the Corporation is to enhance rural Canada by providing specialized and personalized financial services to family farming operations and to those small and medium sized businesses in rural Canada that are related to farming.

Rural Lending

CFA shares the desire and the commitment of the Government of Canada to revitalize rural communities. The expansion of the FCC's mandate to include non-agricultural lending to farm operations is one very small step in this direction.

It is very important that the Corporation approach this new mandate with care. At present the expertise does not exist within the FCC to permit its own staff to make informed decisions about the loans they may be asked to consider. We do understand that the Federal Business Development Bank has agreed to assist on this front.

It is a major concern to us though, that the Corporation not lose its expertise in primary agricultural lending as it attempts to fulfil its new mandate.

It is also a major concern that there be no diversion of FCC funds from primary agricultural lending to provide for non-agricultural lending.

We urge the new Board of Directors to be very careful in its deliberations. CFA would be very concerned if lending decisions for primary agriculture became coloured by a view that only a "multi-disciplinary" operation was a desirable one. The existence of primary agriculture alone on a farm must not be penalised or considered to be a less desirable lending opportunity in relation to multiple activity enterprises.

Revamped Board of Directors

The legislation's other major change involves the changes to the FCC Board of Directors.

It is our understanding that the provisions of the legislation expand the Board of Directors from seven to twelve and increase its responsibility considerably. This increase in responsibility will include being permitted to make interest rate adjustments and develop programming without the need to ask for cabinet approval.

The legislation also effectively disbands the Advisory Committee although we do understand that the legislative provision allow for the creation of committees at the wish of the Board.

These two provisions of the Bill create a need to carefully consider the make up of the new Board.

CFA has had as policy since the time of the Agricultural Policy review, that the FCC Board be made up of a majority of farmers, including a representative of the Canadian Federation of Agriculture.

This position was established before it was apparent that the mandate of the Corporation would be expanded. We believe that ensuring that individuals with solid hands on primary agriculture experience is perhaps more important now than before.

We take this opportunity to request the Committee's support for our position concerning representation on the FCC Board.

Separation from the Minister of Agriculture

Another provision of the legislation is the separation of the Farm Credit Corporation from the direct control of the Minister of Agriculture and Agriculture Canada.

This, like other changes has it positive and negative points.

We are pleased that the FCC will not again be subject to the type of policy decisions which put the Corporation in debt in the early 1980's. The establishment of the debt moratorium and the policy decision that interest rates should be subsidized with no compensation from the treasury while the Corporation was required to recover its own costs was very destructive to the FCC's financial position. The break with the Department will lessen the possibility of this situation being repeated.

On the other side, the break with mainstream agricultural policy making will also make it more difficult to use the Corporation to deliver farm finance programs such as those recommended in the Farm Finance and Management Task Force Report.

It is important that this change be recognized and that policy makers carefully consider the consequences and alternatives. CFA members are willing to discuss this issue at any time.

Conclusion

CFA has been a supporter of the Farm Credit Corporation since its inception. We understand that it is necessary for changes to be made in the role and function of the FCC over time to keep pace with the changes in the primary agriculture industry. The present changes are in many respects no different.

Where there are differences though, is where they do take the FCC and its mandate away from primary agriculture and into the broader economy. This is not in itself a bad move. It does indeed reflect the changes in policy surrounding agriculture on other issues.

Our major concern as outlined throughout this brief is that the changes will take the Corporation far enough away that it will begin to work at cross purposes with primary agriculture- also a problem in terms of changes in policy surrounding agriculture in general.

It will be very important that farmers pay very close attention to the Farm Credit Corporation's future operation and goals.

Perhaps the FCC has been taken for granted too often in the past. We cannot afford to let this situation to continue into the future. The Canadian Federation of Agriculture will not.

APPENDICE «C-95/1»

(TRADUCTION)



La Fédération canadienne
de l'agriculture

The Canadian Federation
of Agriculture

Déclaration

devant le

Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes

au sujet du

projet de loi C-95

Loi sur la Société du crédit agricole

Le 23 février 1993

*Déclaration**de la Fédération canadienne de l'agriculture**devant le**Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes**au sujet du**projet de loi C-95**Loi sur la Société du crédit agricole**Le 23 février 1993*

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) est heureuse d'avoir l'occasion d'exprimer le point de vue de ses membres sur le projet de loi C-95, *Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence*, dont est saisi le Comité.

La modification de la *Loi sur la Société du crédit agricole* semble viser trois grands objectifs : premièrement, rendre le fonctionnement de la Société, ainsi que les mesures législatives qui s'y rapportent, plus conformes aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui régit l'activité des sociétés d'État; deuxièmement, libérer la Société de certaines formalités administratives de façon à assouplir son mandat et son fonctionnement; et troisièmement, ce qui découle du deuxième objectif, répondre à certaines préoccupations exprimées par les agriculteurs au cours des dernières années au sujet des programmes de financement agricole.

Bien que nous n'ayons aucune inquiétude sérieuse quant aux dispositions contenues dans le projet de loi lui-même, nous aimerions faire certains commentaires et exprimer certaines réserves au sujet de ce qui n'y est pas précisé explicitement et, en particulier, de l'interprétation qui sera donnée à ces dispositions si elle acquièrent force de loi.

La Société du crédit agricole est depuis nombre d'années un élément important de la structure de l'agriculture canadienne. La FCA déplore les récents changements qui l'ont éloignée de l'esprit de sa mission originale. La FCA n'a jamais considéré comme négatif le rôle de prêteur de dernier recours. Au contraire, l'expérience nous a appris que ce rôle avait permis à de très nombreux jeunes agriculteurs de lancer une entreprise dans de meilleures conditions financières et à d'autres de prendre avec succès des risques qu'aucune autre institution financière ne voulait garantir. La Société n'est pas une simple institution financière comme les autres et ne doit pas le devenir. En ce sens, la FCA croit fermement que les changements apportés à la Société ces derniers temps n'ont pas toujours été judicieux; c'est sur cette conviction que s'appuient les commentaires que nous avons à faire aujourd'hui.

Clientèle cible

L'imprécision du projet de loi à certains égards pourrait avoir des répercussions sur de nombreux aspects de l'exécution du mandat de la Société.

Les principaux termes employés dans le projet de loi sont définis à l'article 2. Or, les termes "agriculteur" et "exploitation agricole" n'y figurent pas, bien qu'ils soient essentiels à l'interprétation de la Loi et au fonctionnement de la Société.

Cette absence de définition dans le texte de loi donne au nouveau conseil une latitude accrue pour choisir le groupe cible et en définir les caractéristiques. Cet état de choses comporte de toute évidence certains avantages. L'agriculture change, et les définitions anciennes ne permettent peut-être plus de répondre aux besoins futurs.

La suppression des limites relatives aux prêts que peut consentir la Société présente également des aspects positifs. Le conseil devrait désormais pouvoir mieux adapter ses prêts à la situation de chaque client, de chaque région et de chaque exploitation.

Cependant, à notre avis, l'absence de définition relative aux termes "agriculteur" et "exploitation agricole", en même temps que la suppression des limites de prêt, imposera un lourd fardeau au nouveau conseil quand viendra le temps de prendre des décisions en matière de prêts, d'autant plus que la Société est maintenant autorisée à prêter à des entreprises non agricoles.

La FCA demeure attachée à son propre mandat, qui consiste à revaloriser les exploitations agricoles familiales et à assurer la prospérité des collectivités rurales. Nous reconnaissons qu'il est difficile de définir de façon incontestable ce qui constitue une ferme familiale. Nous considérons pour notre part qu'il s'agit d'une exploitation agricole où les décisions et la gestion incombent aux membres d'une même famille. La FCA reste également convaincue que la Société du crédit agricole doit demeurer une force active dans le domaine du crédit agricole, afin d'aider les Canadiens qui tentent de faire prospérer une entreprise familiale. Nous demandons instamment au conseil restructuré de maintenir cette orientation.

En fait, si cette orientation était abandonnée, la Société du crédit agricole ne serait plus qu'une institution prêteuse comme les autres, ce qui ne répondrait ni aux exigences propres aux activités agricoles primaires, ni aux besoins des populations rurales.

Nous demandons par conséquent au Comité d'appuyer l'amendement de l'alinéa 4(1), où est définie la mission de la Société, de façon que cette disposition se lise comme suit :

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux petites et moyennes entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

Prêts aux régions rurales

La FCA partage le désir et la volonté exprimés par le gouvernement du Canada de revitaliser les collectivités rurales. L'expansion du mandat de la Société du crédit agricole, pour inclure les prêts à des fins non agricoles aux exploitations agricoles, constitue un tout petit pas dans la bonne direction.

Il est très important que la Société aborde avec prudence ce nouveau mandat. À l'heure actuelle, son personnel ne possède pas les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur les demandes de prêts qu'il pourra être appelé à étudier. Il semble toutefois que la Banque fédérale de développement ait accepté de lui venir en aide à cet égard.

Nous tenons cependant beaucoup à ce que la Société conserve, dans l'exercice de son nouveau mandat, ses compétences dans le domaine des prêts aux activités agricoles primaires.

Il est également essentiel d'éviter que les fonds prévus pour ces prêts soient utilisés à des fins non agricoles.

Nous prions instamment le nouveau conseil de se montrer très vigilant dans ses délibérations. La FCA serait très inquiète si les décisions relatives aux prêts aux activités agricoles primaires étaient dictées par l'opinion selon laquelle seules les exploitations "multidisciplinaires" sont souhaitables. Les fermes où l'on pratique seulement des activités agricoles primaires ne doivent pas être pénalisées ou jugées moins intéressantes, comme emprunteurs, que les entreprises ayant des activités multiples.

Restructuration du conseil

L'autre changement majeur apporté à la Loi porte sur la restructuration du conseil de la Société du crédit agricole.

Nous constatons que les dispositions du projet de loi font passer de sept à douze le nombre de membres siégeant au conseil et augmentent considérablement leurs responsabilités. Ainsi, ils seront notamment autorisés à rajuster les taux d'intérêt et à élaborer des programmes sans avoir à demander l'approbation du Cabinet.

Le projet de loi démantèle en outre dans les faits le comité consultatif, même s'il permet au conseil de créer des comités lorsque celui-ci le juge bon.

En raison de ces deux dispositions du projet de loi, il sera nécessaire de peser soigneusement la composition du nouveau conseil.

La FCA a pour principe, depuis l'Examen des politiques agricoles, que le conseil de la Société doit se composer en majorité d'agriculteurs et comprendre un représentant de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Nous avons déjà pris cette position avant même de savoir que le mandat de la Société serait élargi. Nous estimons qu'il est peut-être encore plus important désormais de veiller à ce que le conseil se compose de personnes possédant une solide expérience directe des activités agricoles primaires.

Nous profitons de l'occasion pour demander au Comité d'appuyer notre position au sujet de notre représentation au conseil de la Société.

Distanciation par rapport au ministre de l'Agriculture

En vertu du projet de loi, la Société du crédit agricole échappe par ailleurs dorénavant au contrôle direct du ministre de l'Agriculture et d'Agriculture Canada.

Comme les autres changements proposés, celui-ci comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Nous sommes heureux de constater que la Société ne sera plus exposée à des décisions stratégiques semblables à celle qui l'a obligée à s'endetter au début des années 80. L'établissement d'un moratoire sur le recouvrement de ses créances et la décision selon laquelle les taux d'intérêt devaient être subventionnés sans compensation du Trésor public, alors que la Société devait couvrir ses propres frais, ont eu un effet dévastateur sur la situation financière de cette dernière. La rupture avec le Ministère amoindra le risque que cette situation se reproduise.

En revanche, en écartant ainsi la Société des grands courants de l'élaboration de la politique agricole, on pourra plus difficilement faire appel à elle pour l'administration des programmes de financement agricole comme ceux que recommandait dans son rapport le Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles.

Il est important que ce changement soit reconnu, et que les décideurs en évaluent les conséquences et les solutions de remplacement avec le plus grand soin. Les membres de la FCA sont prêts à discuter de cette question en temps voulu.

Conclusion

La FCA appuie la Société du crédit agricole depuis sa création. Nous comprenons qu'il est nécessaire de modifier à l'occasion son rôle et ses fonctions pour suivre l'évolution des activités agricoles primaires. À bien des égards, les changements proposés dans le projet de loi n'échappent pas à cette règle.

La différence, toutefois, c'est que certains de ces changements donnent à la Société un mandat plus général, moins axé sur les activités agricoles primaires. Cette réorientation n'est pas mauvaise en soi, puisqu'elle reflète l'évolution de certains autres aspects de la politique relative à l'agriculture.

Ce que nous craignons surtout, comme nous l'avons expliqué tout au long du présent mémoire, c'est que ces changements n'entraînent la Société tellement loin de son mandat initial qu'elle finisse par travailler à l'encontre des activités agricoles primaires, ce qui poserait également un problème en ce qui concerne l'évolution de la politique agricole en général.

Il sera extrêmement important que les agriculteurs surveillent très attentivement les activités et les objectifs futurs de la Société du crédit agricole.

La Société a peut-être été prise pour acquise trop souvent dans le passé. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser cette situation se perpétuer. La Fédération canadienne de l'agriculture y veillera.

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

**K1A 0S9
Ottawa**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Federation of Agriculture:

Jack Wilkinson, 2nd Vice-President.

From the Ontario Federation of Agriculture:

Roger George, President;

Carl H. Sulliman, Chief Executive Officer.

From "Union des producteurs agricoles":

Yves Leduc, Policy Analyst;

Andrée Lagacé, Economist.

TÉMOINS

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

Jack Wilkinson, 2^{ième} vice-président.

De la Fédération ontarienne de l'agriculture:

Roger George, président;

Carl H. Sulliman, chef officier adjoint.

De l'Union des producteurs agricoles:

Yves Leduc, "Policy Analyst";

Andrée Lagacé, économiste.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, February 24, 1993

Chairman: Ken Monteith

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mercredi 24 février 1993

Président: Ken Monteith

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-95

An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-95

Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Murray Cardiff,
Parliamentary Secretary to the
Minister of Agriculture

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Murray Cardiff,
secrétaire parlementaire du ministre
de l'Agriculture

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-95

Chairman: Ken Monteith

Members

Harry Brightwell
Murray Cardiff
Maurice Foster
Len Gustafson
Rod Laporte
Gabriel Larrivée
Robert Porter
Lyle Vanclief—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-95

Président: Ken Monteith

Membres

Harry Brightwell
Murray Cardiff
Maurice Foster
Len Gustafson
Rod Laporte
Gabriel Larrivée
Robert Porter
Lyle Vanclief—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, February 25, 1993

The Legislative Committee on Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Wednesday, February 10, 1993, your Committee has considered Bill C-95 and has agreed to report it with the following amendment:

Clause 4

Strike out lines 35 to 41, on page 3.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

KEN MONTEITH,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 25 février 1993

Le Comité législatif sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 10 février 1993, votre Comité a étudié le projet de loi C-95 et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante :

Article 4

Retrancher les lignes 37 à 42, à la page 3.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 1 et 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 1993

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof, met at 4:45 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Ken Monteith, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Maurice Foster, Len Gustafson, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Robert Porter and Lyle Vanclief.

Other Member present: Al Horning.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jean-Denis Fréchette, Research Officer.

Appearing: The Honourable Murray Cardiff, Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture.

Witnesses: From the Farm Credit Corporation Canada: C. Gerald Penney, Vice-Chairman and Chief Operating Officer and Terry Kremeniuk, Vice-President, Research and Planning. Thomas S. Barton, Q.C., Barrister and Solicitor.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, February 10, 1993 relating to Bill C-95, An Act to continue the Farm Credit Corporation and to repeal certain Acts in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 18, 1993, Issue No. 1*)

C. Gerald Penney made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

Clause 1 was allowed to stand.

Clause 2 carried.

At 6:00 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:12 o'clock p.m., the sitting resumed.

Clause 3 carried.

On Clause 4

Maurice Foster moved,—That Clause 4 be amended by striking out line 13, at page 2 and substituting the following therefor:

“family farming operations and to those small or medium-sized businesses in”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived on the following division: Yeas: 3; Nays: 4.

Len Gustafson moved,—That Clause 4 be amended by striking out lines 35 to 41, at page 3.

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 4, as amended, carried.

Clause 5 carried.

Clause 6 carried.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, se réunit à 16 h 45, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Ken Monteith (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Murray Cardiff, Maurice Foster, Len Gustafson, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Robert Porter, Lyle Vanclief.

Autre député présent: Al Horning.

Aussi présent: Du Bureau des conseillers législatifs: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jean-Denis Fréchette, attaché de recherche.

Comparait: L'honorable Murray Cardiff, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Témoins: De la Société du crédit agricole Canada: C. Gerald Penney, vice-président et chef de l'exploitation; Terry Kremeniuk, vice-président, Recherche et planification. *À titre individuel:* Thomas S. Barton, c.r., avocat.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 10 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 18 février 1993, fascicule n° 1*).

C. Gerald Penney fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

L'article 1 est reporté.

L'article 2 est adopté.

À 18 heures, la séance est suspendue.

À 18 h 12, la séance reprend.

L'article 3 est adopté.

Article 4

Maurice Foster propose,—Que l'article 4 soit modifié en remplaçant les lignes 12 et 13, à la page 2, par ce qui suit:

«personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux petites et moyennes entreprises de ce secteur liées à l'agricul-

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par 4 voix contre 3.

Len Gustafson propose,—Que l'article 4 soit modifié en retranchant les lignes 37 à 42, page 3.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 4, modifié, est adopté.

L'article 5 est adopté.

L'article 6 est adopté.

Clause 7 carried.

On Clause 8

Maurice Foster moved, — That Clause 8 be amended by adding, immediately after line 30, at page 5, the following:

“3. The Board shall establish a committee to review, at the request of any interested person, any decision made by the Corporation under paragraph 4(2)(a), and the committee shall be empowered to affirm, alter or annul such decision.”

And debate arising thereon;

At 6:51 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 7:38 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Committee resumed consideration of the amendment of Maurice Foster, — That Clause 8 be amended by adding, immediately after line 30, at page 5, the following:

“3. The Board shall establish a committee to review, at the request of any interested person, any decision made by the Corporation under paragraph 4(2)(a), and the committee shall be empowered to affirm, alter or annul such decision.”

After further debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived on the following division: Yeas: 2; Nays: 3.

Clauses 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 severally carried.

Clause 1 carried.

The Title carried.

The Bill C-95, as amended, carried.

The Chairman was ordered to report the Bill C-95, as amended, to the House.

At 8:06 o'clock p.m., the Committee adjourned.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

L'article 7 est adopté.

Article 8

Maurice Foster propose, — Que l'article 8 soit modifié en ajoutant après la ligne 22, à la page 5, ce qui suit:

«3. Le conseil constitue un comité chargé de réviser, à la demande d'une personne intéressée, une décision de la société prise en vertu de l'alinéa 4(2)a), et ayant le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler une telle décision.»

Sur ce, un débat s'ensuit.

À 18 h 51, la séance est suspendue.

À 19 h 38, la séance reprend.

Le Comité reprend l'étude de l'amendement de Maurice Foster, — Que l'article 8 soit modifié en ajoutant après la ligne 22, à la page 5, ce qui suit:

«3. Le conseil constitue un comité chargé de réviser, à la demande d'une personne intéressée, une décision de la société prise en vertu de l'alinéa 4(2)a), et ayant le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler une telle décision.»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par 3 voix contre 2.

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sont adoptés séparément.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi, modifié, est adopté.

Le président est prié de faire rapport à la Chambre du projet de loi C-95, modifié.

À 20 h 06, la séance est levée.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, February 24, 1993

• 1644

The Chairman: I call this meeting to order.

Mr. Foster (Algoma): On a point of order, Mr. Chairman, since the Prime Minister indicated his intention to retire—

The Chairman: That is not a point of order.

• 1645

Mr. Foster: —it certainly would be a first for the agriculture committee if any members of the Tory party who are here were to announce their candidacy for the leadership of the party.

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Why do you think Len Gustafson is not here today?

The Chairman: The chair declares that not a point of order.

Mr. Foster: Give Murray a chance to announce.

The Chairman: On behalf of the committee, I'd like to welcome our witnesses today, Mr. Penney and Mr. Kremeniuk from the Farm Credit Corporation. They have a short presentation and then we will open it up for questioning.

Mr. C. Gerald Penney (Vice-Chairman and Chief Operating Officer, Farm Credit Corporation): Thank you, Mr. Chairman. It's indeed a pleasure to be here today before your committee. I trust that the members of the committee are sufficiently aware of Farm Credit Corporation and, indeed, of ourselves as officers of the corporation. It is a real treat to be talking about an enhanced mandate for the corporation under this new Bill C-95.

The draft bill before us is the result of a long period of consultation that took place over a two-plus-year period with over 100 groups of producers and stakeholders having made representations during that time period. The result of those consultations was, in my view, a very supportive feeling for Farm Credit Corporation right across this country, and an oft-stated opinion that Farm Credit Corporation's act should be updated and enhanced in a fashion that would allow a more appropriate current-day ability by the corporation to assist the Canadian farmer.

Once we got through the consultative process, we sat down to determine the direction in which we felt we should be going. In doing so, we analysed what we felt to be the strengths of the corporation and the expression of interest on the part of our clientele, and decided that our basic strength is that we are very much committed to the Canadian farmer. As a matter of fact, our entry level of personnel is drawn from the farming community for the most part. We require an agricultural economics degree, and in most cases our staff are drawn from farm families themselves. This has produced a level of service to the farming community of which we are all very proud.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 24 février 1993

Le président: La séance est ouverte.

M. Foster (Algoma): Monsieur le président, j'invoque le Règlement; puisque le Premier ministre a indiqué son intention de quitter. . .

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Foster: . . . son poste, ce serait certainement une nouveauté pour le Comité de l'agriculture si les députés ministériels ici présents devaient annoncer leur candidature à la direction du parti.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Pourquoi croyez-vous que Len Gustafson est absent aujourd'hui?

Le président: Le président déclare que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Foster: Donnez à Murray la chance d'annoncer sa candidature.

Le président: Au nom du comité, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui, M. Penney et M. Kremeniuk de la Société du crédit agricole. Ils nous feront un court exposé; après quoi nous passerons aux questions.

M. C. Gerald Penney (vice-président et chef de l'exploitation, Société du crédit agricole): Merci, monsieur le président. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui. J'ose croire que les membres du comité connaissent déjà bien la Société du crédit agricole ainsi d'ailleurs que nous-mêmes en notre qualité de membres du conseil d'administration. C'est un réel plaisir de venir parler du projet de loi C-95 qui doit conférer à la Société du crédit agricole un mandat élargi.

Le projet de loi dont vous êtes saisis est le fruit d'un long processus de consultation, qui a duré plus de deux ans, et auquel ont participé plus de 100 associations ou de groupes du secteur agricole. À mon avis, ces consultations ont révélé dans tout le pays un ferme appui pour la Société du crédit agricole. De très nombreux participants ont dit que la loi créant la Société du crédit agricole devait être actualisée et améliorée de façon à permettre à la Société de mieux aider les agriculteurs canadiens.

Une fois terminées les consultations, nous nous sommes réunis pour décider des grandes orientations de la Société. À cette fin, nous avons analysé les points forts de la Société ainsi que les attentes de notre clientèle; nous avons conclu que notre principal point fort était que nous avions à cœur les intérêts des agriculteurs canadiens. D'ailleurs, les employés qui entrent au service de la Société proviennent pour la plupart du milieu agricole. Nous exigeons un diplôme en économie agricole; en outre, dans la plupart des cas, nos employés appartiennent à des familles d'agriculteurs. Grâce à cela, nous avons pu fournir aux agriculteurs une qualité de service dont nous sommes tous très fiers.

[Texte]

The legislation before you is permissive and facilitative of doing just that, extending our services to the farming community and areas related to farming both on the farm and, as long as farmers are included, off the farm as well.

The bill is quite concise. It consolidates two previous acts and it is only seven pages long. It is very tightly written in that respect, but one must take into account the fact that the previous bills were written and passed before the amendments to the Financial Administration Act which involve all crown corporations. These amendments were passed in 1984 and generally include the administration process for all crown corporations, so there isn't a need to repeat those provisions in this bill.

The most significant changes, of course, are the ability to lend on security other than real estate, removing loan limits because they are difficult to manage over a period of time. We don't get the opportunity to come back to Parliament for a change in our legislation very often, and loan limits tend to become outdated quite rapidly.

• 1650

It no longer attempts to define a farmer, but provides for a definition of the business, which we feel is more appropriate.

It allows the corporation, through its board, to set interest rates and other fees. It increases the size of the board, but eliminates the advisory committee. We feel that one compensates for the other in that regard.

It also includes a provision that eliminates the restriction of holding land for five years only.

Another important aspect of the bill, in my view, is the fact that it allows us to enter into memoranda of understanding with other organizations, be they the Federal Business Development Bank, Western Diversification, Atlantic Canada Opportunities, or provincial governments, so that we can search out strategic alliances between our farming clientele, ourselves and anybody else that it's necessary to involve in enhancing the marketability of Canadian farm products.

The bill has received some debate already, and both Terry Kremenik and I are very pleased to be here. We will answer any questions the committee may have on the bill and on our intentions in terms of how we administer the bill.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Penney.

We will begin a 10-minute round of questioning. I think it was decided in the original organizational meeting that we would start the questioning the first time with the official opposition, the next time with the NDP party, and the next time with the Conservatives.

Mr. Laporte: There are a couple of areas of the bill that I want to talk about.

[Traduction]

Le projet de loi dont vous êtes saisis nous permettra de continuer d'offrir des services de qualité; il nous facilitera même la tâche puisqu'il élargit notre mandat de façon à englober la collectivité agricole et les activités liées à l'agriculture, à la ferme aussi bien qu'à l'extérieur de la ferme, à condition qu'il s'agisse d'activités auxquelles participent des agriculteurs.

Le projet de loi est très concis. Il codifie deux lois antérieures et compte malgré cela seulement sept pages. C'est un projet de loi très bien ficelé, et qui tient compte du fait que les lois antérieures ont été adoptées avant que ne soit modifiée la Loi sur la gestion des finances publiques à laquelle sont assujetties toutes les sociétés d'État. Les amendements ont été adoptés en 1984; ils établissent, de façon générale, les procédures administratives que doivent respecter toutes les sociétés d'État, de sorte qu'il n'était pas nécessaire de reprendre ces dispositions dans ce projet de loi.

Bien entendu, les plus importants changements sont ceux qui permettent d'accepter en nantissement de prêts de biens autres qu'immobiliers, et qui concernent l'élimination des plafonds applicables aux prêts puisqu'ils sont très difficiles à gérer sur une longue période. Nous n'avons pas souvent l'occasion de demander au Parlement de modifier la loi habilitante et les plafonds applicables aux prêts deviennent rapidement désuets.

On ne retrouve pas dans le projet de loi de définition de ce qu'est un agriculteur, mais plutôt une définition de l'activité qu'est l'agriculture. Cela nous paraît plus approprié.

Le projet de loi permet à la Société, par l'entremise de son conseil d'administration, de fixer des taux d'intérêts et les frais afférents aux services qu'elle fournit. Il élargit la composition du conseil mais dissout le comité consultatif. Nous croyons que l'un compense l'autre.

Il y a aussi une disposition qui supprime l'obligation de détenir des terres pendant un maximum de cinq ans.

À mon avis, le projet de loi comporte une autre disposition importante qui permet à la Société de conclure des protocoles d'entente avec d'autres organisations, par exemple la Banque fédérale de développement, le Fonds de diversification l'économie de l'Ouest, l'APECA ou les gouvernements provinciaux afin que nous puissions nouer des alliances stratégiques avec nos clients agriculteurs et autres dans le but d'améliorer la commercialisation des produits agricoles canadiens.

Le projet de loi a déjà fait l'objet d'un débat et Terry Kremenik et moi-même sommes ravis d'être ici. Nous répondrons aux questions du comité concernant ce projet de loi et la façon dont nous comptons mettre en oeuvre ses dispositions.

Le président: Merci, monsieur Penney.

Nous aurons d'abord une première série de questions de 10 minutes. Nous avons convenu à la séance d'organisation que les premières questions seraient posées à tour de rôle par l'opposition officielle, le Nouveau Parti Démocratique, enfin par le Parti Conservateur.

M. Laporte: J'aimerais parler de quelques dispositions du projet de loi.

[Text]

One thing that concerns me greatly is under clause 4, the purpose of the corporation. There is nothing in the legislation that limits FCC loaning money to any size corporation or any size farming operation.

Farmers, certainly in Saskatchewan and in other parts of the country, with the expansion, with small-and medium-sized businesses that are going to be involved in agriculture, now see FCC as important in maintaining the future of farm families. However, what assurance is there that FCC wouldn't be loaning to, say, even a Cargill, to use an extreme example, in a fertilizer plant? What assurance can you give to farmers across the country that FCC will be concerned about family farm operations and small-and medium-sized businesses and not get involved with the much larger operations?

Mr. Penney: The bill requires us to lend to farmers. There may be a consortium of people or organizations that would include a Cargill in the process, but the bill does require that the majority of farm-related businesses be owned by farmers.

It is not uncommon today to have what are generally termed to be strategic alliances among organizations, among partnerships or what have you, so to have a Cargill entering into an investment opportunity with a group of farmers might very well be in the best interests of the local community and of the farmers themselves. For us to be able to provide some funding to get that off the ground, I think, is an appropriate role for Farm Credit Corporation.

Mr. Laporte: Can you give me an example of lending to Cargill? Can you give me a scenario?

Mr. Penney: We wouldn't be lending to Cargill in itself, but we would be lending to a group of farmers who are in a transaction with Cargill.

• 1655

Whether we talk about seed-cleaning plants or flour mills or any further processing type of operation that may be of benefit both to the farmers and to the corporation, our intent is not to be in the business of displacing bankers to organizations such as Cargill or General Foods. That is why the requirement is there that a majority of the owners of the business must be farmers.

Mr. Laporte: I am wondering if I could put the question another way. What do you see as your mandate with respect to the lending of money? What are the parameters of your mandate?

Mr. Penney: First and foremost, we are there to serve the Canadian farmer. The way I would like to paraphrase the enhancement of our mandate here is that the bill allows us to diversify along and in conjunction with our farming clientele. It is that joint diversification that I find particularly attractive.

In many cases farmers today, as in businesses generally, do need to provide some level of diversification in order to be able to withstand the ups and downs of particular parts of the agricultural economy. This would have facilitated that.

[Translation]

Ma plus vive source de préoccupations se trouve à l'article 4 du projet de loi qui énonce la mission de la Société. Rien dans ce projet de loi n'interdit à la SCA d'accorder des prêts à une société ou exploitation agricole quelconque, quelle qu'en soit la taille.

En Saskatchewan et dans d'autres régions du pays, les agriculteurs considèrent que la SCA a un rôle important à jouer pour assurer la survie des exploitations agricoles familiales à une époque où le nombre de petites et moyennes entreprises agricoles va en augmentant. Or, quelle garantie y a-t-il que la SCA n'accordera pas de prêt, par exemple, à une entreprise comme Cargill, pour prendre un exemple extrême, pour une usine de fabrication d'engrais? Quelle garantie pouvez-vous donner aux agriculteurs de tout le pays que la SCA s'occupera des exploitations agricoles familiales, et des petites et moyennes entreprises, non des plus grandes entreprises?

M. Penney: Le projet de loi nous fait obligation de prêter aux agriculteurs. Il se peut que se forme un consortium d'agriculteurs ou d'organisations qui engloberait une société comme Cargill; toutefois, le projet de loi précise que la majorité des propriétaires d'entreprises liées à l'agriculture doivent être des agriculteurs.

Il n'est pas rare aujourd'hui qu'il y ait des alliances dites stratégiques entre des organisations, des partenaires ou d'autres groupes de sorte qu'une entreprise comme Cargill pourrait s'associer à un groupe d'agriculteurs dans le cadre d'un projet d'investissement qui servirait les meilleurs intérêts de la collectivité locale et des agriculteurs eux-mêmes. À mon avis, il est tout à fait approprié que la Société du crédit agricole puisse participer au financement d'un tel projet.

M. Laporte: Pouvez-vous me donner un exemple d'un cas où vous pourriez prêter à Cargill? Pouvez-vous me donner un scénario?

M. Penney: Nous n'accorderions pas directement de prêt à Cargill; mais nous pourrions prêter à un groupe d'agriculteurs qui serait associé à Cargill dans le cadre d'un projet individuel.

Qu'il s'agisse d'usines de nettoyage de graines, de minoteries ou de tout autre type d'installations de traitement pouvant être utiles, aussi bien aux agriculteurs qu'à notre société, nous n'avons pas l'intention de remplacer les banques auprès d'entreprises comme Cargill ou General Foods. Voilà pourquoi l'on exige qu'une majorité des propriétaires de l'entreprise soient des agriculteurs.

M. Laporte: Peut-être pourrais-je poser la question d'une autre façon? Quel vous paraît être votre mission en matière de crédit? Quels en sont les paramètres?

M. Penney: D'abord et avant tout, notre rôle est de servir les agriculteurs du Canada. Je paraphraserai l'élargissement de notre mandat en vous disant que le projet de loi nous permet une diversification, qui accompagne et qui complète celle de notre clientèle agricole. C'est le fait de pouvoir se diversifier de concert qui me paraît particulièrement intéressant.

Dans de nombreux cas, les agriculteurs d'aujourd'hui, comme les entreprises en général, doivent se diversifier pour pouvoir faire face aux aléas de certains secteurs de l'économie agricole. C'est ce qu'il s'agit de faciliter.

[Texte]

Mr. Laporte: I guess I am not quite pinpointing it. The concern, as expressed to me—and it's been expressed to me for a long time—is that the mandate of FCC, in helping farm families, should be assisting farm families and helping the rural infrastructure across this country.

As you are aware, without going into details, there is a lot of criticism with respect to that. It would seem to me that this legislation opens the door that much further, so that if down the road a board of directors, a minister or whoever decides on a whim, the role of FCC can be changed to anything they want it changed to. Even as it stands now, it seems to me that with this new legislation there is a danger that FCC will be going off into new areas that in the end are not going to benefit farm families or rural Canada.

I am just wondering whether you can give me a response to that.

Mr. Penney: I would find it very difficult to believe that under the provisions of this bill we could expand into anything that was unrelated to farming in Canada.

Mr. Laporte: Family farming.

Mr. Penney: I am not sure that we should be restricting ourselves to family farming. The family farms constitute the vast majority of farms in Canada.

In previous years the Farm Credit Corporation was funded by an allocation from the government. That was limiting in that our annual budget frequently read that we had x number of dollars for lending in a particular year. As we reached that particular limit, we had to restrict or refrain from any further lending. In this case, in our current circumstance, we can borrow whatever funds are necessary to meet the loan demand in the farm community, so that concern no longer—

Mr. Laporte: I wonder if I can point you to subclause 4(3) of the bill, which says:

The Corporation may, in writing, determine which husbandry activities, other than those mentioned in the definition "farming" in section 2, constitute farming for the purposes of that definition.

It sounds to me as though that corporation can define anything it wants as a farming operation. Do you agree with that?

• 1700

Mr. Penney: I have my lawyer here. This is a similar provision to what we already have in our current Farm Credit Act, but the word "husbandry", I think, is a very limiting phrase there.

Mr. Laporte: It says that:

The Corporation may, in writing, determine which husbandry activities, other than those mentioned in the definition of "farming" . . . constitute farming for the purposes of that definition.

Mr. Penney: That limits it to farming.

Mr. Laporte: I'd just like to focus on a separate area here. Farm Credit has had access to a \$460 million fund through the Farm Debt Review Board over the last few years. It was really established to restructure farmers. To

[Traduction]

M. Laporte: Je ne suis sans doute pas assez précis. Il y a une préoccupation qui m'a été transmise, depuis longtemps déjà, au sujet de la mission de la SCA laquelle devrait être, pour ce qui est de l'aide aux familles d'agriculteurs, de fournir une assistance et renforcer l'infrastructure rurale dans l'ensemble du pays.

Comme vous le savez, et je n'entrerai pas dans les détails, de nombreuses critiques sont exprimées à ce sujet. Il me semble que ce projet de loi ouvre encore un peu plus la porte; si bien qu'un beau jour un conseil d'administration, un ministre ou à je ne sais qui, pourrait décider de changer de tout au tout le rôle de la SCA. Même à l'heure actuelle, il me semble qu'avec ce nouveau projet de loi, la SCA risque de s'embarquer dans des domaines qui, en fin de compte, ne serviront en rien les intérêts des familles agricoles ou du Canada rural.

Je me demande si vous pouvez me répondre.

M. Penney: J'aurais du mal à croire que les dispositions de ce projet de loi nous permettent de nous engager dans des domaines n'ayant rien à voir avec l'agriculture canadienne.

M. Laporte: L'agriculture familiale.

M. Penney: Je ne suis pas convaincu que nous devions nous limiter à l'agriculture familiale. Les exploitations agricoles familiales constituent la grande majorité des exploitations agricoles canadiennes.

Jusqu'à présent, la Société du crédit agricole était financée par une dotation du gouvernement. Cela nous limitait, dans le sens où notre budget annuel indiquait souvent que nous avions X dollars à prêter au cours d'une année donnée. Lorsque nous approchions de ce plafond, nous devions nous limiter ou cesser d'accorder des prêts. Dans les conditions actuelles, nous pouvons emprunter tous les fonds nécessaires pour répondre aux besoins d'emprunt du secteur agricole; cette préoccupation n'est donc plus. . .

M. Laporte: Je vous signalerais le paragraphe 4(3) du projet de loi qui stipule:

La Société peut, par décision écrite, faire entrer dans le cadre de la définition de «agriculture», à l'article 2, toute activité agricole qui n'y est pas mentionnée.

Il me semble que cette société peut inclure tout ce qu'elle veut dans la définition d'une activité agricole. Qu'en pensez-vous?

M. Penney: Mon avocat est ici. Il s'agit d'une disposition semblable à celle qui figure dans la loi actuelle sur le crédit agricole, mais le terme «agricole» a un sens très restrictif.

M. Laporte: Le texte est le suivant:

La Société peut, par décision écrite, faire entrer dans le cadre de la définition de «agriculture». . . toute activité agricole qui n'y est pas mentionnée.

M. Penney: Il ne peut donc s'agir que d'agriculture.

M. Laporte: Je voudrais porter mon attention sur une autre question. Le Crédit agricole a eu, au cours des dernières années, accès à 460 millions de dollars par le truchement du Bureau d'examen de l'endettement agricole.

[Text]

date, I believe some 55% of that money has been committed. Of this 55%, the vast majority of that money has really been collected by FCC for so-called losses, where the farmer has deeded title to his property back to FCC. It seems to me that this fund has not been used to the best purposes, certainly given the state of agriculture in this country. I'm wondering if you can comment on that and what justification you have for use of the fund in this way.

Mr. Penney: I'll give some clarification, first of all. The initial approval was for \$300 million. We have committed about \$250 million at this stage, so a very high percentage of the value is committed.

Mr. Laporte: It's not \$460 million?

Mr. Penney: No.

Secondly, we are not reimbursed with our losses under the fund. To the extent that we enter into concessions with farmers, I believe the concession you referred to would be a voluntary transfer and a lease-back to the farmer. The difference between the amount owing to the Farm Credit Corporation and the value of this land is a loss taken by the Farm Credit Corporation and for which we are not reimbursed from the fund. So that loss has been absorbed.

What is reimbursed by the fund is the difference between the value that we could lease out at. Take the market value of that property... and if we were to lend that back out to another farmer, we would get our current mortgage rate, whereas the lease rate would be, generally speaking, approximately half of this. So the funds makes us neutral as to whether we use those funds to lend back to another farmer or to lease that farm back to the original owner.

Mr. Laporte: Could you clarify that.

Mr. Penney: If we were to take a value of a property of \$100,000, normally we would lease that out to a farmer at—today, let's say, it runs about 5%—\$5,000. If we were to take this same \$100,000 and lend that to another farmer at our current rates, depending on the length of the amortization term, that rate might be 9%. So we would get revenue of \$9,000. The Farm Debt Review Fund reimburses us the difference between the 5% and the 9%.

Mr. Laporte: It gives you \$4,000, then. Of that \$300 million, what percent of your fund would represent that type of transaction?

Mr. Penney: About 40%, \$80-odd million.

Mr. Laporte: Give me a full breakdown on the fund and its uses.

Mr. Penney: The numbers I have here are not right up to date, but approximately 12% is involved in the write-down of interest rates on lending contracts in place; 32% is involved in the forgiveness of arrears; 40% involves the lease-back to the former owner; and 10% involves the sale of the building site.

[Translation]

Son but était de permettre aux agriculteurs de restructurer leurs exploitations. Je pense que, jusqu'à présent, 55 p. 100 de cette somme a été engagée. La majeure partie de ces 55 p. 100 a, en fait, été recueillie par la SCA dans le cadre de ce que l'on considère comme des pertes; lorsque l'agriculteur a cédé le titre de sa propriété à la SCA. Il me semble que l'on n'a pas su très bien tirer profit de ce fonds, surtout quand on voit où en est l'agriculture dans notre pays. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, et comment vous justifiez l'utilisation qui a été faite du fonds.

M. Penney: Je vais d'abord vous expliquer la situation. L'approbation initiale portait sur 300 millions de dollars. La somme engagée jusqu'à présent s'élève à environ 250 millions de dollars, ce qui est un pourcentage très élevé.

M. Laporte: Ce n'est pas 460 million de dollars?

M. Penney: Non.

Deuxièmement, le fonds ne nous permet pas de nous rembourser pour nos pertes. Pour ce qui est des concessions dont nous convenons avec les agriculteurs, je pense que celle à laquelle vous avez fait allusion serait un transfert volontaire, et une cession-bail à l'agriculteur. La différence entre la somme due à la Société du crédit agricole et la valeur du terrain représente une perte assumée par la Société du crédit agricole; et que le fonds ne rembourse pas. Cette perte est donc absorbée ainsi.

Ce que rembourse le fonds, c'est la différence avec la valeur pour laquelle on pourrait louer le terrain. Prenez la valeur du marché de cette propriété... Si nous la louions à un autre agriculteur, nous recevions notre taux hypothécaire actuel, alors que le taux de bail est en général de moitié inférieur. Avec le fonds, il n'y a donc pas pour nous de différence entre utiliser la somme disponible pour accorder un prêt à un autre agriculteur ou pour procéder à une cession-bail avec l'ancien propriétaire.

M. Laporte: Pourriez-vous préciser cela?

M. Penney: Si nous avions une propriété valant 100 000 dollars, nous la louerions normalement à un agriculteur à un taux qui serait actuellement d'environ 5 p. 100, soit 5 000 dollars. Si nous prenions cette même somme de 100 000 dollars et la prêtions à un autre agriculteur au taux actuel, celui-ci pourrait être d'environ 9 p. 100, dépendant de la durée d'amortissement. Nous aurions donc un revenu de 9 000 dollars. Le Fonds d'examen de l'endettement agricole nous rembourse la différence entre ces deux taux.

M. Laporte: Il vous donne donc 4 000 dollars. Sur les 300 millions de dollars, quel pourcentage représente les transactions de ce type?

M. Penney: Environ 40 p. 100, soit à peu près 80 millions de dollars.

M. Laporte: Expliquez-moi en détail la structure du Fonds et ses utilisations.

M. Penney: Les chiffres que j'ai ici ne sont pas tout à fait à jour, toutefois, environ 12 p. 100 sont consacrés à la réduction de la valeur comptable des taux d'intérêts pour les contrats de prêts en vigueur; 32 p. 100 sont consacrés à la remise d'arriérés; 40 p. 100 concernent les cas de cession-bail aux anciens propriétaires, et 10 p. 100, la vente du terrain concerné.

[Texte]

• 1705

Mr. Porter (Medicine Hat): Gentlemen, welcome to the committee this afternoon.

In the new capital structure—I think it's to be 1.125 billion, with a leverage ratio of 12:15—can you tell me roughly what it has been in the past or where we are now? I am trying to get a feel for where we're going, as far as what the capacity of the FCC has been with the new structuring.

Mr. Penney: That's very close to where we are at the moment. Our current capital is \$1,118,000.

Mr. Terry Kremenluk (Vice-President, Research and Planning, Farm Credit Corporation): Yes—

Mr. Penney: That represents a ratio of 12:1, so it's the status quo.

Mr. Porter: It is about that. Would there be no intention of having it change dramatically, then—

A witness: No.

Mr. Porter:—from the capital that's available?

Mr. Penney: That's right.

Mr. Porter: If you were looking at other areas and at value added, it would obviously take more capital and perhaps some of it would be higher risk than primary agriculture is—if it can be. How do you anticipate being able to fund some of the other projects without increasing the capital assets?

Mr. Penney: The process of entering into this enhanced business of non-primary production will be a very gradual process. As you can appreciate, we have a relatively small organization of approximately 750 people, most of whom have been involved solely on the primary production side of agriculture. We have to build a team and a set of systems and procedures to be able to evaluate these new proposals. That's going to take some time. We have taken some commercial lending experience on staff fairly recently and we are in the process of determining how we would gradually develop the new business we are looking at.

I don't see the projects being large initially, and I see us being very careful as to how we develop some experience in this regard. The business should not be a challenge to the capital base we currently have and, of course, over the next few years, as we have modest surpluses. This enhances our capital base in a gradual fashion over the next few years to permit the kind of lending we are talking about.

Mr. Porter: The witnesses before the committee yesterday expressed concern that offshore people or corporations—which was, I think, the term they used—that may want to invest within Canada and perhaps in land the Farm Credit Corporation already has that may come up for sale. Is that a concern? Is there any way of ensuring that it would be Canadians who would have access to the funding? Has consideration been given to that aspect?

[Traduction]

M. Porter (Medicine Hat): Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à notre comité cet après-midi.

Dans la nouvelle structure du capital—je pense que ce doit être 1 125 milliard de dollars avec un ratio de levier de 12:15—pouvez-vous me dire approximativement quelle était la situation dans le passé, et où nous en sommes maintenant? J'essaie d'avoir une idée de ce qui nous attend pour ce qui est de la capacité de la SCA suite de la restructuration.

M. Penney: C'est presque notre situation actuelle. Notre capital est actuellement de 1 118 milliard de dollars.

M. Terry Kremenluk (vice-président, Recherche et Planification, Société du crédit agricole): Oui. . .

M. Penney: Cela représente un ratio de 12:1, c'est donc le statu quo.

M. Porter: À peu près. S'il n'était pas prévu de bouleverser les choses, alors. . .

Un témoin: Non.

M. Porter: . . . à partir du capital disponible?

M. Penney: C'est exact.

M. Porter: Si vous examiniez d'autres domaines et la valeur ajoutée, il faudrait à coup sûr un capital plus important; et une partie de celui-ci devrait sans doute être placé dans un secteur à risque plus élevé que l'agriculture primaire—si c'est possible. Comment envisagez-vous de pouvoir financer d'autres projets sans augmenter vos immobilisations?

M. Penney: Nous ne nous engagerons que très progressivement sur la voie de l'élargissement à des activités extérieures à la production primaire. Comme vous vous en rendez compte, notre organisation est relativement petite et n'a qu'environ 750 employés dont la plupart n'ont que l'expérience du secteur agricole de la production primaire. Nous devons constituer une équipe et établir des systèmes et des procédures nous permettant d'évaluer ces nouvelles propositions. Cela prendra un certain temps. Nous avons engagé récemment des spécialistes des prêts commerciaux; nous sommes en train de déterminer comment développer progressivement les nouvelles activités que nous envisageons.

Je ne pense pas que les premiers projets seront très vastes. Nous nous montrerons très prudents afin d'acquiescer de l'expérience à cet égard. Nos activités ne devraient pas compromettre le capital de base que nous avons actuellement ni, bien sûr, au cours des prochaines années, quand nous aurons de modestes excédents. Cela renforcera notre capital de base graduellement au cours des prochaines années pour autoriser le genre de prêts dont nous parlons.

M. Porter: Les témoins qui ont comparu hier étaient préoccupés par la possibilité que des personnes ou des sociétés venant de l'étranger pourraient vouloir investir au Canada, notamment dans des terres que détient la Société du crédit agricole et qu'elle pourrait mettre en vente. Cette inquiétude est-elle justifiée? Y a-t-il moyen de s'assurer que seuls des Canadiens auront accès à ce financement? A-t-on envisagé cette question?

[Text]

I know there are examples where there is foreign capital that has shown an interest. I'm from southern Alberta and I know there are blocks of land that are presently held by the Farm Credit Corporation that have not moved and there may be some attractive offers in that sphere. Is that something that will be addressed?

Mr. Penney: As I stated earlier, the whole intent of our designing the enhancement of our mandate was certainly to better serve the Canadian farmer, so this is our only business. Our slogan is that our only business is the Canadian farmer and this is perhaps an extension of that, in that we feel we would be better serving the Canadian farmer by this enhancement.

The difficulty with putting in restrictions in terms of either citizenship or residency is that in many cases we are dealing with a group of people rather than an individual person. This is why the new legislation attempts to move back from the individual and talk about the business.

• 1710

In farm families today, particularly as it moves from one generation to another, one or more of the siblings may not be a Canadian resident any more, or indeed a Canadian citizen. But that shouldn't preclude us from dealing with the majority of the family managing the business of the farm.

Similarly, a group of farmers may want to have, for strategic reasons, a partner who may be a non-resident. We have found, and certainly my own business experience has been, that when you put in limitations of that sort, people find ways around them, and structures become artificial to some degree. You can try to limit that as much as possible. But the strongest view I have is that we're talking about farming in Canada for the benefit of Canadian farmers. That's the thrust of the Farm Credit Corporation, and I don't see that changing.

Mr. Porter: I'm pleased to hear you say that. And certainly the other area of the mandate is for younger people and longer-term credit. One of the most difficult things in agriculture today is some assurance that those who are getting into farming or carrying on intergenerational transfers have access to longer-term credit than sometimes is available.

One of the concerns that was raised was on the board of directors—and I don't know whether I agree wholeheartedly with it—that they be representative of organizations. I think the best people who can be obtained should be those who sit on the board. Is there anything that would limit the liability of directors on the board of FCC? Would it be different from other boards where there is a liability that directors carry? I know there has been concern on a number of boards over the last number of years as we've got into situations where there have been financial problems. Does the board of directors carry those same responsibilities?

Mr. Penney: Certainly the board of FCC carries identical responsibilities to that of any other federal crown corporation. I've been very pleased that we've had a very active board of directors that participates actively in the business of the corporation.

[Translation]

Je sais que des investisseurs étrangers ont en certaines occasions manifesté leur intérêt. Je viens du Sud de l'Alberta et je sais que certains terrains qui appartiennent actuellement à la Société du crédit agricole n'ont pas été vendus, mais qu'il existe potentiellement des offres intéressantes. Va-t-on se pencher là-dessus?

M. Penney: Comme je l'ai déjà dit, si notre mandat a été élargi, c'est assurément pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs canadiens; nos activités se résument à cela. Nous disons que nous ne nous intéressons qu'aux seuls agriculteurs canadiens, et cela irait sans doute dans le même sens puisque nous pensons qu'en élargissant notre mandat nous pourrions mieux les servir.

Le problème qui se pose, si l'on impose des restrictions en matière de citoyenneté ou de lieu de résidence, c'est que, dans de nombreux cas, nous traitons avec un groupe et non avec un seul individu. C'est pourquoi ce projet de loi essaie de ne plus faire référence aux personnes mais à des entreprises.

Aujourd'hui dans les familles d'agriculteurs, surtout quand on change de génération, certains des enfants ne résident peut-être plus au Canada, dont ils ne sont peut-être plus citoyens. Cela ne devrait pas nous empêcher de traiter avec la majorité de la famille qui assure la gestion de l'exploitation.

De la même façon, un groupe d'agriculteurs peut comporter, pour des raisons stratégiques, un membre non-résident. Nous avons constaté,—et j'en ai moi aussi fait l'expérience dans le monde des affaires—que, lorsque l'on impose ce genre de restrictions, les gens trouvent des façons de les contourner, et les structures deviennent quelque peu artificielles. On peut essayer de limiter cela du mieux possible; toutefois, je pense surtout que nous voulons nous occuper de l'agriculture canadienne pour servir les intérêts des agriculteurs canadiens. Tel est le rôle de la Société du crédit agricole et je ne crois pas qu'il doive changer.

M. Porter: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Un autre aspect de votre mission concerne les gens plus jeunes, et le crédit à long terme. L'un des principaux problèmes du secteur de l'agriculture aujourd'hui, c'est de garantir à ceux qui s'y engagent ou qui se voient confier une exploitation par une génération précédente, qu'ils pourront avoir accès à un crédit à plus long terme que ce qui est généralement prévu.

Certains m'ont dit qu'ils souhaitaient que le conseil d'administration—et je ne suis peut-être pas d'accord à 100 p. 100 avec cette idée—comprennent des représentants des organisations. Je crois que le conseil devrait être composé des personnes les plus compétentes possible. Y a-t-il quelque chose qui limite la responsabilité civile des membres du conseil d'administration de la SCA? La situation serait-elle différente par rapport à celle d'autres conseils d'administration pour ce qui est de la responsabilité des administrateurs? Je sais que les administrateurs de nombreuses entreprises manifestent, depuis quelques années, une certaine inquiétude à cause des difficultés financières qui se sont présentées. Le conseil d'administration a-t-il des responsabilités de ce type?

M. Penney: Le conseil d'administration de la SCA a bien sûr des responsabilités identiques à celles de toutes les sociétés d'État fédérales. Je suis heureux que notre conseil d'administration participe très activement aux activités de la Société.

[Texte]

Our board meets 10 or 11 times a year. They certainly hold me accountable, and that's the only way I would want it. We have quite a mix on our board now. The one thing we find is that with the board being small, it makes it very difficult to call on the same people time after time. These people all have their own businesses to run. We find we are calling very heavily on very few people. We would like to have some wider geographic representation on the board. And from time to time, as the economic cycle varies somewhat, we would probably want to change a mix of skills on the board of directors. But it certainly has been very active in terms of what the corporation has done and what it intends to do in the future.

Mr. Porter: Most of the commercial banks now have some type of specialized counselling services, and some of them get quite diversified, right into various commodities and different types of agriculture. Would you intend to increase somewhat in that area? I know in the past, and I don't know if it's accurate, the lender of last resort is often a name that tends to be bandied about. I'm not suggesting that has happened in a lot of cases. Perhaps sometimes the best loans are the ones that are not made if proper guidance and counselling is given at the time. Do you anticipate having specialists in those areas for dealing with people as they apply for a variety of loans that would be available?

• 1715

Mr. Penney: We pride ourselves in having our credit advisers, who are our loan officers, on the front line with a wide range of both personal experience and long service experience within the corporation, having a detailed knowledge of various types of enterprises among Canadian farms. The expertise and advice we've been able to provide—or at least a sort of backstop, if you will—to assist farmers wherever we can, I think, is what has stood us in good stead over the years as an lending institution.

We are continually looking for ways to improve that kind of process and to be of greater use to our farming clientele, to the extent that we talk about loans that fit into the higher risk category. Our ability to do more of those loans is directly tied to our ability to do some of the loans in the lower end of the risk scale, so that we are able to balance out our portfolio and accept a little higher risk as long as we have a large enough portfolio.

Mr. Foster: Yesterday we had the Canadian Federation of Agriculture before the committee, mainly represented by the Ontario Federation of Agriculture. In their testimony they said that they believed this bill was broad enough to provide the kind of loan guarantee that is provided by the Ontario operating loan program. I understand the Ontario government guarantees part of the loan and provides a very low interest rate on operating loans to Ontario producers. Are you familiar with that operating loan guarantee program of Ontario, which is operated by the Ontario producer group? In your opinion, is this new bill broad enough to provide that kind of support for that kind of a program?

[Traduction]

Le conseil siège dix ou onze fois par an. Je dois rendre compte de mes activités devant lui, et c'est le système qui m'apparaît le plus simple. Le conseil actuel est assez varié. Nous constatons que, comme il est relativement restreint, nous sommes contraints de mettre régulièrement les mêmes personnes à contribution. Elles ont chacune leurs propres entreprises, et nous sollicitons énormément le même petit groupe. Nous aimerions avoir une représentation géographique plus diversifiée. Et, de temps en temps, suivant l'évolution du cycle économique, nous aimerions pouvoir aussi modifier l'éventail des compétences qui y sont représentées. Le conseil participe vraiment très activement aux activités de la Société ainsi qu'à la définition de ces orientations futures.

M. Porter: La plupart des banques commerciales disposent maintenant de divers services de consultation spécialisés, parfois très diversifiés et portant sur différents types de produits et d'activités agricoles. Envisagez-vous une expansion dans ce domaine? Je sais que traditionnellement, peut-être est-ce inexacte, on cite toujours le nom du prêteur de dernier recours. Je ne dirais pas que cela se soit produit très souvent. On peut peut-être considérer parfois que, si l'on aime bien conseiller la personne concernée, le meilleur prêt peut-être celui qui n'est pas consenti. Envisagez-vous d'avoir des spécialistes de ces domaines dont le rôle serait de s'occuper des personnes intéressées par l'un des nombreux types de crédits qui pourraient être disponibles?

M. Penney: Nous sommes fiers du fait que nos conseillers en crédit, c'est-à-dire nos agents de prêts qui sont en contact avec la clientèle, ont une expérience personnelle et professionnelle longue et diversifiée et qu'ils connaissent par le menu les différentes sortes d'exploitations agricoles existant au Canada. Nos connaissances spécialisées et les conseils que nous sommes en mesure de fournir aux agriculteurs—ne serait-ce que pour leur apporter un appui—nous a beaucoup servi au fil des ans dans notre rôle d'institution de prêts.

Nous cherchons continuellement à voir comment améliorer notre mode de fonctionnement et comment mieux servir notre clientèle agricole, pour ce qui a trait en particulier aux prêts à haut risque. Notre capacité à accorder de tels prêts dépend directement de notre capacité à accorder des prêts qui présentent un risque moindre; nous pouvons ainsi équilibrer notre portefeuille et accepter un niveau de risque un peu plus élevé, à condition que notre portefeuille soit suffisamment important.

M. Foster: Hier, la Fédération canadienne de l'agriculture s'est présentée devant le comité; elle était surtout représentée par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Dans leur témoignage, ses porte-paroles nous ont indiqué que ce projet de loi avait une portée suffisamment vaste pour fournir le type de garantie offerte par le programme de prêts d'exploitation de l'Ontario. À ma connaissance, le gouvernement de l'Ontario garantit une partie du prêt, et il accorde aux producteurs de la province des prêts d'exploitation à un taux d'intérêt très faible. Connaissez-vous ce programme de garantie des prêts de l'Ontario que gère le groupe des producteurs de l'Ontario? Le nouveau projet de loi a-t-il, d'après vous, une portée assez vaste pour permettre d'offrir un programme de ce genre?

[Text]

Mr. Penney: I'm certainly familiar with the program. We've been in extensive discussions with producer associations and the province throughout the development of this. I don't think all of the details have been hammered out to specifically determine that we would be a qualified participant in this program. In the light of discussions with Ontario, and indeed other provinces in similar circumstances, I would find it difficult to believe that they intended that a federal crown corporation would be eligible for that kind of guarantee, but we would certainly be looking at it. We would certainly be promoting the use of that program in appropriate circumstances even if it meant that we were excluded from the transaction. It is a good program and it's something that is available to the Ontario farmer.

Mr. Foster: What you're saying is that this act is not broad enough to provide that kind of support. If it were to be done through you, it would have to be something that would have to be paid for. There is a clause in the bill that says that you could be the agent for the Department of Agriculture. If you were to participate, it would not come from your regular capitalization; it would have to be something that you were carrying out on behalf of the minister or the department. Is that right?

Mr. Penney: Yes. We would enter into a memorandum of understanding with the Ontario government to do so. We have done this in other provinces and it has worked quite well. When it comes to the guarantee of principal, though, I'd be quite willing to do so. We haven't hammered out the details at this stage.

• 1720

Mr. Foster: But you can't do it with your regular capitalization. It would be a case of a pass-through from the government with you acting as their agent in implementing that program. Is that right?

Mr. Penney: That's correct.

Mr. Foster: From reading the act I didn't think it would be broad enough. There are loan guarantees but they are guarantees for a mortgage between a retiring farmer or a new farmer, something like that, not for the kind of operating loan. This new bill doesn't envisage regular working capital, does it?

Mr. Penney: No, our whole expertise is around what I would call term lending. I define that as three years or more of principal amortization. We would go from three to thirty years of principal amortization.

Mr. Foster: Have you read the report of the Ontario Federation of Agriculture of September 18, 1992, on the Farm Debt Review Board? They are extremely critical of the Farm Credit Corporation and the way it operates and the way its agents operate. Have you read that report? Do you agree with it? If you did agree with it when it came out, has any action been taken to correct the criticisms made by the Ontario Federation of Agriculture in its review?

Mr. Penney: Yes, I have read the report. We have met with the Ontario Federation of Agriculture. We feel that many, if not most, of the criticisms were not well-founded.

[Translation]

M. Penney: Je connais assurément ce programme. Nous en avons beaucoup discuté avec les associations de producteurs et avec la province pendant sa mise au point. Je ne crois pas que l'on ait encore réglé tous les détails qui permettraient de déterminer si nous pourrions y participer. À la lumière des discussions que nous avons eues avec l'Ontario et avec d'autres provinces, je n'ai pas l'impression que leur intention était d'accorder éventuellement une garantie de cette nature à une société d'État fédéral. Toutefois, nous étudierons cette question. Nous encouragerons certainement le recours à ce programme le cas échéant, même si nous devons être exclus de la transaction. Il s'agit d'un bon programme, qui peut s'avérer utile pour les agriculteurs de l'Ontario.

M. Foster: Vous nous dites donc que ce projet de loi ne va pas assez loin pour permettre ce type d'appui. Si cela se faisait par votre intermédiaire, il faudrait en assumer les frais. Ce projet de loi contient une disposition vous désignant comme l'agent du ministère de l'Agriculture. Si vous participiez à un tel programme, ce ne serait pas à partir de votre capital ordinaire; il faudrait que ce soit quelque chose que vous effectuiez au nom du ministre ou du ministère, n'est-ce pas?

M. Penney: En effet. Nous concluons un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Ontario à cet effet. Nous l'avons déjà fait dans d'autres provinces, et cela a donné de bons résultats; je serais tout à fait prêt à le faire pour la garantie du capital. Nous n'avons pas encore réglé tous les détails.

M. Foster: Mais vous ne pouvez pas le faire dans le cadre de la structure normale de votre capital. Vous devriez vous faire l'intermédiaire du gouvernement dont vous seriez l'agent dans le cadre de l'application de ce programme, n'est-ce pas?

M. Penney: C'est exact.

M. Foster: Quand j'ai lu ce projet de loi, je n'ai pas eu l'impression qu'il allait assez loin. Il y a des garanties de prêts mais elles portent en fait sur les hypothèques conclues, par exemple, entre un agriculteur qui prend sa retraite et celui qui reprend son exploitation; cela ne couvre pas les prêts d'exploitation. Ce projet de loi ne couvre pas les fonds de roulement ordinaires, n'est-ce pas?

M. Penney: Non. Notre expérience concerne uniquement ce que j'appellerais le crédit à terme, c'est-à-dire avec un amortissement du capital étalé sur trois ans ou plus. La durée de cet amortissement peut se situer entre trois et 30 ans.

M. Foster: Avez-vous lu le rapport du 18 septembre 1992 de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario sur le Bureau d'examen de l'endettement agricole? La fédération y critique vivement la Société du crédit agricole, son mode de fonctionnement et le travail de ses agents. Avez-vous lu ce rapport? Qu'en pensez-vous? S'il vous a paru juste quand vous en avez pris connaissance, avez-vous pris des mesures pour répondre aux critiques avancées par la Fédération d'agriculture de l'Ontario?

M. Penney: Oui, je l'ai lu, et nous avons rencontré la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Nous avons l'impression que ses critiques étaient souvent, voire généralement, injustifiées.

[Texte]

The Farm Debt Review Board process is one of conciliation between a lender and a borrower, frequently involving other creditors as well. Because it is a very emotional circumstance where people are in considerable financial difficulty, the relationships among the parties sometimes get strained. The impact of this on both our staff and the farmer is frequently pretty rough. Some of these circumstances get passed through to farm groups, and we, as a lending institution, can only disclose personal information with the written authority of our lenders. So we frequently cannot really tell our side of the story on some of these issues. That has been a problem.

However, the whole process has worked extremely well. We have resolved the vast majority of cases in a manner that, quite honestly, I'm quite proud of. Wherever and whenever possible, we've been able to retain the farmer on the property. The number of signed arrangements we have had since the Farm Debt Review Board process came into effect is just short of 10,000, for arrangements involving a quarter of a billion dollars, \$247 million.

Mr. Foster: A signed agreement doesn't necessarily mean anybody was happy. In how many of those signed agreements was the farmer actually losing, essentially signing over his land to the FCC or to other lenders?

Mr. Penney: The number I quoted earlier in terms of leasing arrangements was 40%. Most of the other arrangements would involve the farmer remaining in place.

Mr. Foster: So you're saying you had 10,000 of these agreements reached; 4,000 were lease-backs. Your latest report shows only 1,000 properties being leased. That does not really square very much. What happened to the other 3,000?

• 1725

Mr. Penney: Again, we have to be careful. I was talking about percentages of dollar value here. I started out talking about the number of signed agreements. It is 10,000 signed agreements... so that is dealing with 10,000 farmers, if you will.

In terms of the dollar value of the concessions we granted, 40% of those concessions involved lease-back. So the remainder have been spread over a variety of other types of concessions or arrangements worked out with farmers.

Mr. Foster: So it would be 4,000 lease-backs started... of the 10,000?

Mr. Penney: If the number of cases and the dollar value were averaged out in the same fashion—and that is not necessarily true—I would have to work the statistics with a different twist.

Mr. Foster: Are you saying everything is fine with the rest? The number of clients you had has been reduced by 13,000 in the last 3 or 4 years. If you reduced your number of clients by 13,000 and you signed 10,000 agreements, some of those guys must have gone down the drain.

Mr. Penney: There's a wide number of explanations for the diminution in our list of clients. When Farm Credit was first formed in 1959 we were virtually the only game in town. It wasn't until the early 1970s that the Canadian banks got

[Traduction]

Le Bureau d'examen de l'endettement agricole joue le rôle de conciliateur entre le prêteur et l'emprunteur, c'est une démarche qui implique souvent, en outre, d'autres créanciers. Il s'agit d'une situation fortement émotionnelle du fait que les personnes concernées connaissent de graves difficultés financières; les rapports entre les parties sont donc parfois plutôt tendus. Cela se répercute souvent assez brutalement sur nos employés ou les agriculteurs. Certains cas sont signalés aux associations agricoles. Toutefois, en tant qu'institution de crédit, nous ne pouvons pas dévoiler des renseignements personnels sans l'autorisation écrite de nos clients. En général, nous ne pouvons donc pas faire connaître notre version des faits, ce qui nous met dans une situation difficile.

Néanmoins, ce système fonctionne très bien. Nous avons réglé la grande majorité des cas d'une façon dont, franchement, je suis tout à fait fier. Chaque fois que cela a été possible, nous avons cherché à maintenir un agriculteur sur ses terres. Le nombre de concordats que nous avons signés depuis la création du Bureau d'examen de l'endettement agricole atteint presque 10 000, ce qui correspond à une somme totale d'environ un quart de milliard de dollars, à 247 millions de dollars en fait.

M. Foster: La signature d'un concordat ne veut pas nécessairement dire que les parties sont satisfaites. Dans combien de ces concordats l'agriculteur était-il perdant, céda-t-il en fait ses terres à la SCA ou à d'autres prêteurs?

M. Penney: Je vous ai cité tout à l'heure, à propos des baux, le chiffre de 40 p. 100. Dans la plupart des autres cas, l'agriculteur restait sur ses terres.

M. Foster: Dix mille ententes de ce type ont donc été conclues, dont 4 000 sous forme de cession-bail. Dans votre dernier rapport, vous nous signalez que 1 000 propriétés louées. Les chiffres ne concordent pas. Qu'est-il arrivé aux 3 000 restantes?

M. Penney: Là encore, il faut être prudent. Je parlais de pourcentage des sommes en dollars. Au départ, j'avais indiqué le nombre d'ententes signées. Il se monte à 10 000... c'est-à-dire que nous avons traité avec 10 000 agriculteurs.

Pour ce qui a trait à la valeur monétaire des concessions accordées, 40 p. 100 d'entre elles ont pris la forme d'une cession-bail. Et les autres correspondent à toute une gamme de concessions ou d'ententes conclues avec les agriculteurs.

M. Foster: Il y aurait donc 4 000 cas de cession-bail sur... les 10 000?

M. Penney: Si l'on procédait de la même façon pour calculer la moyenne du nombre de cas et de la valeur monétaire correspondante—et ce n'est pas nécessairement possible—it faudrait envisager les statistiques sous un autre angle.

M. Foster: Voulez-vous dire qu'il n'y a aucun problème avec les autres? Le nombre de vos clients a diminué de 13 000 au cours des trois ou quatre dernières années. Si vous avez 13 000 clients de moins et que vous avez signé 10 000 ententes, vous avez dû laisser tomber certains de ces gens-là.

M. Penney: Il y a de nombreux facteurs qui expliquent la diminution de notre liste de clients. Quand le crédit agricole a été fondé en 1959, nous n'avions pratiquement aucun concurrent. Les banques ne sont entrées sur le marché

[Text]

into the mortgage business. Prior to that, we had loans that extended out 30 years. As the only participant in the farm mortgage lending business, we had almost 100% of the market. Families had mortgages among members of the family.

Since then, we have seen tremendous growth in the credit union movement and, of course, the Canadian banks have been very active in farm businesses. So just as a percentage of market share, we have lost market share because there are that many more participants. The 13,000 drop in the number of our clients is not related to the financial difficulty of our clientele directly. . . some of that, yes, but not the majority of it.

Mr. Foster: You say that you signed 10,000 agreements and that 40% of these are lease-backs. The annual report says you have 1,080 equity-building leases now. I want to know what happened to the other 3,000 leases. Of the other 6,000 signed agreements. . . was everybody happy, did everybody have a write-down, or how many of those actually gave up their farms?

Mr. Penney: Sorry, I would have to go back to our records. Out of those 9,600 signed agreements. . . how many of those people have left their farms? I will provide that answer to the committee. I do not have it here among my statistics.

Mr. Foster: If there were 4,000 leases, why does the annual report for 1991-92 show only 1,080 equity-building leases?

Mr. Penney: The equity-building leases are only one type of lease we provide. We have other regular leases of either one, two, or three years in addition to that.

• 1730

I would caution that the 4,000 number may not be accurate. As I said, it was 40% of the dollar value of the concessions. I'm not sure that the same percentage applies against the number of participants, because concessions for leasing can have a disproportionate value compared with concessions for write-down of arrears or interest adjustment. In other words, the 40% may not be appropriate on both columns or, if you will, the number of agreements versus the dollar value.

Mr. Foster: Could you provide to the clerk of the committee a memorandum of those? The most recent report we have is 1991-92, and it shows the number of real properties from 1987-88 going from 911 to 2,609. Surely those must be quit claims, where the property actually went to the FCC so that it could be said there was a nice signed agreement. Well, it's signed, but it has signed over the property. I think it's misleading to say that everybody's happy and there are 9,600 signed agreements. It's just not believable. Is it possible to provide a memorandum on that to the clerk?

Mr. Penney: Yes, indeed.

[Translation]

hypothécaire qu'au début des années soixante-dix. Avant, nous avions des hypothèques signées pour 30 ans. Étant les seuls à accorder des hypothèques agricoles, nous possédions pratiquement 100 p. 100 du marché. Les membres d'une famille s'accordaient parfois des hypothèques entre eux.

Depuis, on a assisté à l'énorme croissance des caisses populaires; en outre, les banques canadiennes se sont intéressées aux entreprises agricoles. Notre part du marché a donc diminué du fait de l'augmentation du nombre des acteurs. Si nous avons 13 000 clients de moins, cela ne reflète pas directement d'éventuelles difficultés financières de leur part. . . Parfois, oui; mais pas dans la majorité des cas.

M. Foster: Vous nous dites que vous avez signé 10 000 ententes, dont 40 p. 100 sous forme de cession-bail. Votre rapport annuel indique que vous avez actuellement 1 080 locations avec accumulation d'avoirs. Qu'est-il arrivé aux 3 000 autres locations? Quant aux 6 000 autres ententes signées. . . Est-ce que tout le monde était content? Est-ce que tout le monde a bénéficié d'un amortissement, ou combien d'entre eux ont dû abandonner leur exploitation agricole?

M. Penney: Je suis désolé, mais il faudrait que je consulte nos dossiers. Sur les 9 600 qui ont conclu une entente, combien d'entre eux ont dû abandonner leur exploitation agricole? Je fournirai cette réponse au comité. Elle ne figure pas dans les statistiques dont je dispose ici.

M. Foster: S'il y a eu 4 000 locations, pourquoi le rapport annuel de 1991-1992 indique-t-il seulement 1 080 locations avec accumulation d'avoirs?

M. Penney: Il s'agit seulement de l'un des types de locations que nous accordons. Nous avons aussi des locations normales de un, deux ou trois ans.

Attention, le chiffre de 4 000 n'est peut-être pas exact. Comme je vous l'ai dit, c'était 40 p. 100 de la valeur monétaire des concessions. Je ne sais pas si le même pourcentage s'applique également au nombre de participants, car les concessions de location peuvent avoir une valeur tout à fait différente de celle des concessions d'amortissement d'arriérés ou d'ajustement d'intérêts. Autrement dit, ces 40 p. 100 ne s'appliquent peut-être pas aux deux colonnes; ou, si vous préférez, au nombre d'ententes par rapport à leur valeur monétaire.

M. Foster: Pouvez-vous remettre au greffier du comité un document contenant ces renseignements? Le rapport le plus récent dont nous disposons est celui de 1991-1992; on y voit que le nombre de biens immobiliers est passé, depuis 1987-1988, de 911 à 2 609. Cela doit certainement correspondre à des avis renonciation, c'est-à-dire aux cas où la propriété a été cédée à la SCA pour que l'on puisse dire ensuite que l'on avait conclu une belle entente. L'entente est effectivement conclue, mais elle s'accompagne d'une cession de la propriété. C'est, selon moi, fausser les choses que de dire que tout le monde est content et que 9 600 ententes ont été conclues. C'est invraisemblable. Pouvez-vous communiquer ces renseignements au greffier?

M. Penney: Bien sûr.

[Texte]

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Will you provide that information to the clerk on the same point?

Mr. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): I think we're going to call FCC on estimates, and I have a feeling that should go to the clerk of our standing committee. I don't think this clerk will be working with this committee when this memorandum is done. Perhaps then the information might go to the clerk of the standing committee and we'll consider it again on estimates.

The Chairman: He has to provide it to the clerk of this committee since the request was made by this committee. We will direct where it goes from there.

Mr. Foster: I'm sure it won't get lost. We may be months with the bill.

The Chairman: It's in the hands of the chairman, and he'll look after it.

Mr. Vanclef (Prince Edward—Hastings): Since his time is up, Mr. Foster was just asking me whether we could ask Mr. Gustafson if he was late because he'd thrown his hat into the ring.

Mr. Brightwell: Yes, I was campaign manager, so go ahead.

Mr. Gustafson (Souris—Moose Mountain): You know what happened to—

Mr. Laporte: Well, we're all in trouble now.

Mr. Vanclef: Mr. Penney, in a letter to Minister McKnight back in December, the Canadian Bankers' Association raised some concerns about the projected changes to the FCC. I just wonder if you might comment on your views on their letter. It says clearly this changes FCC from having a complementary role to that of a major competitor with the private sector. They made two or three statements on that, which I'd like you to address. I wonder if you would comment on that one first.

Mr. Penney: Yes, I have seen the letter and the comments and in fact have discussed the comments with a number of members of the Canadian Bankers' Association agriculture committee. The view, though, from where I sit is that we are a relatively small organization, as I've mentioned, of some 750 people from top to bottom. We are thinly spread throughout the agricultural community of this country. We only deal in long-term lending. The bankers have a multitude of products that they make available to the farming community as well as to any other sector of the economy.

I'd like to think we compete on the basis of being quality service providers to the agricultural committee. If that is the case and they feel the need to complain, I feel quite proud.

• 1735

Mr. Vanclef: On the top of their second page they make the statement that I think as much as says from the banking association that they feel the FCC should tend to...target clients as being the lender of last resort, and that's where

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Foster. Fournirez-vous d'autres renseignements à ce sujet?

M. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Je pense que nous convoquerons la SCA pour les prévisions budgétaires, et j'ai donc l'impression que ces renseignements devraient être transmis au greffier du comité permanent. Je ne crois pas que notre greffier sera encore avec le comité quand le document sera prêt. Les renseignements pourraient donc être communiqués au greffier du comité permanent. Nous les examinerons dans le cadre des prévisions budgétaires.

Le président: Il doit les fournir au greffier de ce comité, qui est celui qui en a fait la demande. Nous verrons alors à qui les transmettre.

M. Foster: Je suis sûr qu'ils ne se perdront pas. L'étude de ce projet de loi va peut-être encore durer des mois.

Le président: C'est au président de décider, et il s'en occupera.

M. Vanclef (Prince Edward—Hastings): Puisque son temps de parole est écoulé, M. Foster me demandait si nous pouvions demander à M. Gustafson s'il était en retard parce qu'il avait décidé de se jeter dans la mêlée.

M. Brightwell: Oui, j'étais organisateur de la campagne électorale, alors allez-y.

M. Gustafson (Souris—Moose Mountain): Vous savez ce qui est arrivé à...

M. Laporte: Nous sommes tous dans le pétrin, maintenant.

M. Vanclef: Monsieur Penney, dans une lettre adressée au ministre, M. McKnight, en décembre, l'Association des banquiers canadiens a formulé certaines réserves au sujet des changements susceptibles d'être apportés à la SCA. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. D'après cette lettre, au lieu du rôle complémentaire que la SCA joue par rapport au secteur privé, ces changements en feraient maintenant un sérieux concurrent. L'Association a fait deux ou trois déclarations à ce sujet que j'aimerais vous entendre commenter. Voulez-vous le faire pour ce qui concerne la première?

M. Penney: Oui, j'ai vu cette lettre et les commentaires qu'elle contient; j'en ai d'ailleurs parlé avec plusieurs membres du comité de l'agriculture de l'Association des banquiers canadiens. À mes yeux, nous constituons une organisation de taille relativement réduite, je l'ai déjà dit, qui a un effectif global d'environ 750 employés. Nous sommes très dispersés et devons servir l'ensemble du monde agricole de notre pays. Nous ne nous occupons que de crédit à long terme. Les banquiers disposent de toutes sortes de produits qu'ils offrent aux agriculteurs, ainsi qu'à tous les autres secteurs de l'économie.

J'aime à penser que notre place sur le marché tient au fait que nous offrons aux agriculteurs des services de qualité. Si tel est le cas et si les banques s'en plaignent, cela me remplit de fierté.

M. Vanclef: En haut de la deuxième page, l'Association déclare plus ou moins directement que, selon elle, la SCA devrait... jouer auprès de ses clients le rôle de prêteur de dernier recours. Elle ajoute que, à l'heure actuelle, aucune

[Text]

they say that at the present time none of the financial institutions, including FCC, are providing the longer-term credit needed by the young, better educated and trained individuals who lack the equity to qualify for normal commercial loan accommodations. This is a market that they believe should be targeted by FCC. Do you see that as a role the FCC should fill, one of being the lender of last resort?

Mr. Penney: No, I don't. I came to Farm Credit Corporation at the end of 1987 when the corporation had significant difficulties that stemmed from assuming an inordinate amount of risk in prior years. The effort to correct that process and the cost of it were extensive.

In my view, in lending to anybody when the economic circumstances of the business don't permit repayment, or there isn't a reasonable assurance of repayment, you are not doing either the lender or the borrower any favour. You are asking for disaster one way or the other. On the other hand, the ability to assess viable operations... and we are not clouded by being into a wide variety of businesses. We only deal in agriculture, so perhaps we have a greater concentration of skills in that one field and can more finely determine what is a viable, workable arrangement.

We are quite proud of the fact that in 1991-92, the last full fiscal year of the corporation, over 40% of our borrowers were under 35 years of age. We feel we are serving that entry-level farmer. This compares to fewer than 20% of all farmers being in that age bracket, so we have 40% of our business going to that age category, which only makes up 20% of the whole population. I feel we are serving that segment of the agricultural market.

Mr. Vanclef: The same letter also states that they feel this legislation could damage rather than build upon the viability of rural communities across Canada by further undermining the rural branch network of the banking system. Do you see these changes to FCC, Mr. Penney, as being a threat to the banking system in rural Canada today, or do you see them as being a wake-up call to those very same branches?

Mr. Penney: I like the latter part of your comment. We borrow money at virtually the same rates of interest as the bankers. We pay our people almost identical amounts, I would expect, for the talent we are acquiring. Hopefully we provide a service level that gives us a market share that allows us to fulfil our mandate. I find it difficult to believe that we would significantly displace any member of the Canadian Bankers' Association.

Mr. Foster: One criticism levelled at this legislation is that it could reduce the amount of money available for straight farm, primary producers' loans. Is there any plan to try to increase the amount of capital available, or will it be a case of trying to fit in the amount of existing funds to cover these post-primary producer processing plants and so on?

[Translation]

institution financière, pas même la SCA, n'offre les prêts à long terme dont ont besoin les jeunes agriculteurs, qui ont reçu une solide formation mais qui n'ont pas assez d'actifs pour pouvoir obtenir des facilités commerciales normales. C'est le marché sur lequel devrait se concentrer la SCA. Pensez-vous que vous devriez en effet jouer ce rôle; celui d'un prêteur de dernier recours?

M. Penney: Non. Je suis entré à la Société du crédit agricole à la fin de 1987 quand elle connaissait de sérieuses difficultés du fait qu'elle avait assumé trop de risques au cours des années précédentes. Il a fallu faire des efforts considérables pour remédier à la situation; et cela a coûté très cher.

À mon avis, si l'on accorde un prêt à quelqu'un alors que la situation économique de son entreprise ne lui permet pas de rembourser l'emprunt, ou si l'on n'a pas une garantie raisonnable quant à sa capacité de remboursement, on ne rend service ni au prêteur ni à l'emprunteur. D'une façon ou d'une autre, on court à la catastrophe. Par contre, l'aptitude à évaluer la viabilité d'une... et nous savons ce que nous faisons parce que nous ne nous dispersons pas. Nous nous occupons uniquement d'agriculture; cela nous permet de peut-être mieux concentrer notre compétence sur ce secteur et de déterminer de façon plus précises ce qui peut constituer des conditions viables et raisonnables.

Nous sommes très fiers du fait qu'en 1991-1992, dernière année financière complète de la Société, plus de 40 p. 100 de nos emprunteurs étaient âgés de moins de 35 ans. Nous pensons desservir les nouveaux agriculteurs. Savez-vous que moins de 20 p. 100 des agriculteurs appartiennent à cette catégorie d'âge, alors qu'ils représentent 40 p. 100 de notre clientèle; et seulement 20 p. 100 également de l'ensemble de la population. Je pense que nous nous occupons bien de ce segment du secteur agricole.

M. Vanclef: On peut également lire dans cette lettre que ce projet de loi pourrait compromettre la viabilité des communautés rurales du Canada, au lieu de la consolider, car il menacerait les réseaux de succursales des banques dans les campagnes. Pensez-vous que les changements apportés à la SCA menacent le système bancaire dans les régions rurales du Canada d'aujourd'hui, monsieur Penney? Ou pensez-vous qu'ils secoueront plutôt ces mêmes banques de leur torpeur?

M. Penney: J'aime la fin de votre intervention. Nous empruntons de l'argent pratiquement aux mêmes taux que les banquiers; je pense que nous versons des salaires pratiquement identiques à nos employés. J'espère que c'est la qualité du service que nous fournissons qui nous donne une part de marché grâce à laquelle nous pouvons nous acquitter de notre mandat. J'ai du mal à croire que nous puissions sérieusement menacer un des membres de l'Association des banquiers canadiens.

M. Foster: On a critiqué ce projet de loi sous prétexte qu'il diminuerait les sommes mises à la disposition des exploitations strictement agricoles, les prêts aux producteurs primaires. Envisage-t-on d'augmenter la quantité de capital disponible, ou va-t-on plutôt essayer de s'accommoder des fonds existants pour couvrir les activités intervenant après la production primaire, comme les usines de traitement, etc.?

[Texte]

[Traduction]

• 1740

I know some of the people in Prairie Pools have expressed the concern that 20% is allocated for processing plants, with that much less funding available for loans. Is there any plan with regard to that? Is it just a case of dealing with it on an ad hoc basis as the demands for funds become available?

Mr. Penney: First of all, I think this may have its origin in what I've referred to as some of the procedures with which we were involved some years ago, where we had to have on an annual budget basis the level of our lending approved through government processes. That is no longer the case. We are able to borrow whatever we need to satisfy the market we are serving. There isn't that finite pool from which we have to draw to do our lending business.

The new lending envisaged in this bill will grow on a very gradual basis over the next several years. I don't see us lending \$100 million in the next little while under this mandate for other than direct farm operations. Just the process of developing the systems and procedures, the training, the experience necessary within the corporation, would force us to take a slow, deliberate approach to doing that in an efficient fashion.

So I see no process of limitation for farm mortgages or loans to farmers for their commodity production.

Mr. Foster: How will it work under the new bill? The Minister of Finance, as I understand it, under the Financial Administration Act has to approve each borrowing. Doesn't that mean that if you have an extra \$100 million worth of applications that qualify for loans you have to get approval from the Minister of Finance before you go and borrow that, either in the marketplace or through the Consolidated Revenue Fund?

Mr. Penney: First of all, our corporate plan process called for under the Financial Administration Act requires us to put forward our best guess or estimate, the plan as we see it for the next five years, and more particularly for the following fiscal year. After the analysis and hard work of Mr. Kremeniuk's shop and many others within the corporation, we estimate what volume of business we will be doing in the following fiscal year. We translate that into a borrowing plan and then submit it to the Minister of Finance for approval.

That borrowing plan is, if you will, an approval in principle. To the extent that we use this plan to borrow from the CRF, those borrowings, as long as they stay within that overall plan, are fairly automatic. To the extent that we borrow significant amounts on the capital markets on a given transaction, we go back to the Department of Finance and the Minister of Finance for approval of that transaction.

Once the intent or the plan is approved, the checks and balances in place are to assure the Minister of Finance we are doing our borrowing in an appropriate manner as opposed to the overall level of the borrowing.

Je sais que certains membres des Syndicats du blé des Prairies s'inquiètent du fait que l'on prévoit 20 p. 100 pour les usines de traitement; ce qui réduit d'autant les fonds disponibles pour les prêts. Cela correspond-il à un système déterminé, ou agissez-vous plutôt au coup par coup, en fonction de la demande et des fonds disponibles?

M. Penney: Je crois d'abord que cela peut être dû à certaines procédures dont j'ai déjà parlé et dont nous nous occupons il y a quelques années; nous devons faire approuver notre niveau de crédit chaque année par le gouvernement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui; nous pouvons emprunter ce que nous voulons pour répondre aux besoins de notre marché. Il n'existe plus de montant prédéterminé à partir duquel nous devons effectuer nos prêts.

Les nouvelles activités de crédit prévues dans ce projet de loi augmenteront très lentement au fil des années. Je ne pense pas que nous prêtions avant longtemps, en vertu de ce mandat, 100 millions de dollars pour des activités non rattachées directement à l'agriculture. Il faudra d'abord mettre au point nos systèmes et procédures, former du personnel, acquérir l'expérience nécessaire, ce qui nous forcera à progresser lentement et de manière pondérée si l'on veut être efficaces.

Je ne pense donc pas que cela puisse limiter les hypothèques agricoles ou les prêts accordés aux agriculteurs pour leur production de base.

M. Foster: Comment les choses fonctionneront-elles avec le nouveau projet de loi? Si je comprends bien, la Loi sur la gestion des finances publiques charge le ministre des Finances d'approuver chacun de vos emprunts. Cela veut-il dire que si vous recevez des demandes de prêts acceptables, et portant sur un montant supplémentaire de 100 millions de dollars, vous devez obtenir l'accord du ministre des Finances avant d'aller emprunter cet argent, soit sur le marché, soit auprès du Trésor?

M. Penney: En premier lieu, la Loi sur la gestion des finances publiques nous impose de présenter des prévisions aussi exactes que possible, avec un plan indiquant ce que nous envisageons pour les cinq prochaines années et, plus particulièrement, pour la prochaine année financière. Une fois que le service de M. Kremeniuk et d'autres employés de notre société ont analysé avec soins la situation, nous évaluons le volume de nos activités au cours de l'année financière à venir. Nous élaborons sur cette base un plan d'emprunt pour lequel nous sollicitons l'aval du ministre des Finances.

Ce plan d'emprunt constitue, en quelque sorte, une approbation de principe. Dans la mesure où nous nous appuyons sur lui pour emprunter auprès du Trésor, les choses se font à peu près automatiquement à condition que nous respections les paramètres de ce plan général. Si nous devons emprunter des sommes importantes sur les marchés financiers à l'occasion d'une transaction donnée, nous sollicitons les autorisations nécessaires du ministère et du ministre des Finances.

Une fois notre plan ou nos projets approuvés, le système de contrôle en place sert à confirmer au ministre des Finances que nous empruntons dans des conditions qui correspondent au niveau total de nos engagements.

[Text]

• 1745

The Chairman: I believe the time for questions has been exhausted. We will thank the witnesses from the Farm Credit Corporation for appearing before this committee. I know you're going to remain for the rest of the meeting, in which we'll be considering the bill clause by clause, but we say thank you very much for appearing before us today.

The committee will ask the other witnesses, from Agriculture Canada, to approach the table, and we will begin clause-by-clause consideration by the legislative committee on Bill C-95.

Mr. Foster: Mr. Chairman, on a point of order, I think there will probably be questions during the course of the clause-by-clause consideration.

The Chairman: These two people are going to stay at the table. I've asked that the other two people, Ms James and Mr. Barton, join them at the table.

Mr. Cardiff, you're going to answer questions. You can remain seated where you are, if you wish, or you can move down the table.

Mr. Murray Cardiff (Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture): I can move to the end of the table.

The Chairman: Whatever you wish.

I call this portion of the meeting on Bill C-95 to order. So that all members are certain about who can vote, I'd just like to advise that the opposition parties have their people here as voting members of the committee, and voting members of the committee on the government side will be Mr. Gustafson, Mr. Brightwell, Mr. Porter, Mr. Larrivée and Mr. Cardiff. Even though Mr. Cardiff is appearing before the committee as a parliamentary secretary, he's still a member of the committee and can vote and, if so requested during a recorded vote, would have to vote.

I'd like to welcome to the table Ms James, Mr. Barton, and Mr. Cardiff, along with their other witnesses. The committee is now going to proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-95.

Before I go any further, I want to inform you that the packages of amendments you have before you have actually been circulated to you as a courtesy, as members, and are not in reality motions before the committee until they are put by the mover of those motions.

Mr. Foster: On the point of order, Mr. Chairman, I had submitted a number of amendments to the clerk only to secure an opinion as to whether or not they were acceptable to the chair, knowing full well, of course, that you work on your own behalf and aren't guided much by the clerk. I didn't expect them to be circulated. But they've been circulated. I'll put the amendments I want to put, and the other ones I won't. I assume it was an honest error.

• 1750

Clause 1 allowed to stand

On clause 2—*Definitions*

Mr. Foster: I have a couple of questions, Mr. Chairman. I'm wondering why the term "farming" is described. I'm wondering why the term "farmer" is not in the interpretation section of this bill. I'm sure Mr. Cardiff would be able to explain that.

[Translation]

Le président: Je pense que le temps imparti aux questions est écoulé. Nous allons remercier les représentants de la Société du Crédit agricole d'avoir comparu devant notre comité. Je sais que vous resterez pendant le restant de la séance, où nous allons étudier le projet de loi, article par article, mais nous vous remercions d'ores et déjà d'être venus.

Le comité va inviter les autres témoins, représentant Agriculture Canada, à prendre place à la table afin que nous puissions commencer l'étude.

M. Foster: Sur un rappel au Règlement, monsieur le président, je pense que nous aurons sans doute des questions à poser dans le courant de l'étude.

Le président: Ces deux personnes resteront à la table. J'ai demandé aux deux autres personnes, M^{me} James et M. Barton, de les y rejoindre.

Monsieur Cardiff, vous aurez à répondre à des questions. Vous pouvez conserver votre place, si vous le souhaitez, ou bien vous asseoir un peu plus loin.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Je peux me mettre au bout de la table.

Le président: Comme vous voulez.

Nous allons entamer cette partie de l'étude du projet de loi C-95. Afin que tout le monde sache qui a le droit de vote, je vous informe que les députés de l'Opposition présents sont membres votants du comité et que les membres votants du côté du gouvernement sont MM. Gustafson, Brightwell, Porter, Larrivée et Cardiff. Bien que M. Cardiff compareisse devant le comité en qualité de parlementaire, il reste néanmoins un membre votant et, à l'occasion d'un vote nominal, il devra voter.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à M^{me} James et à MM. Barton et Cardiff, ainsi qu'aux autres témoins. Le comité va maintenant passer à l'étude, article par article, du projet de loi C-95.

Avant d'aller plus loin, je dois vous informer que les liasses d'amendements que vous avez sous les yeux vous ont été distribuées à titre de courtoisie, en tant que membres du comité, et elles ne constitueront véritablement des propositions au comité que lorsque leurs auteurs les auront introduites officiellement comme telles.

M. Foster: Sur le rappel au Règlement, monsieur le président, j'avais remis un certain nombre d'amendements au greffier uniquement dans le but de déterminer si vous les jugeriez recevables, sachant pertinemment que vous jugez par vous-même et ne vous laissez guère guider par le greffier. Je ne pensais pas qu'ils seraient distribués, mais ils l'ont été. J'introduirai les amendements que je veux proposer, et laisserai de côté les autres. Je présume qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi.

L'article 1 est réservé

Article 2—*Définitions*

M. Foster: J'ai plusieurs questions, monsieur le président. J'aimerais savoir pourquoi on définit le terme «agriculture», alors que le terme «agriculteur» ne figure pas dans l'article d'interprétation. Je suis sûr que M. Cardiff pourrait nous l'expliquer.

[Texte]

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, it comes into the definition of farming, which includes livestock raising, beekeeping, dairy and fruit. It is explained there.

Mr. Foster: My question is why in the interpretation section there isn't a definition of farmer. We're talking about farmers all the way through.

Mr. Cardiff: I don't know, Mr. Althouse, how would you define that?

Mr. Laporte: That's not Mr. Althouse.

Mr. Foster: Foster's the name.

Mr. Cardiff: Oh, I'm sorry, Mr. Foster.

Mr. Foster: I'm just starting out here.

Mr. Laporte: A few more years and you'll get to know him.

Mr. Foster: That's why we have those 13,000 civil servants out there in the Sir John Carling building, so they can define things such as this. But if there's no explanation. . .

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, to explain that a little better, I'd ask Mr. Barton if he could make a comment.

Mr. Thomas Barton, QC (Barrister and Solicitor): As it was indicated earlier, the thrust of the changes are to take away the lending to an individual farmer as defined, and to lend for the purpose of farm—

The Chairman: Mr. Barton, could you just wait a second. Okay, we're on it on now.

Mr. Barton: I think it's been indicated before that the changes are to lend for the purposes of farming operations, and not lend to individual farmers. Under the current legislation, the inability to properly define "farmer" has given the corporation a great deal of problems. I don't believe the word "farmer" is mentioned elsewhere in the bill. There was considered no need to separately define that term.

Mr. Foster: So your explanation is that you're only loaning money for farming. Whether you loan it to the butcher, the baker, the candlestick maker, or even perhaps a farmer, it doesn't matter.

Mr. Barton: The loans are for the purpose of farming operations, no matter, as you say, whether it's the type of person. . . whether it's an association or a partnership or a co-op. I must add that the definition of farming is consistent with the definition used in the present legislation.

Mr. Foster: In the existing legislation, it says that a farmer means "an individual whose principal occupation is farming", and it goes on to give other explanations. You didn't feel it was necessary to explain what a farmer is, or at least to give a nominal interpretation.

Essentially I'm saying that in the entire Farm Credit Corporation bill the word "farmer" is never used. It's a very good word.

Mr. Barton: I think "farming operations" has taken the place of the term "farmer".

Mr. Foster: As Mr. Diefenbaker used to say, I knew this was a strategy to get at the ordinary working guy. I think it would be useful, Mr. Chairman, since we're dealing with the interpretation section, if someone could explain the

[Traduction]

M. Cardiff: Monsieur le président, cela est couvert par la définition de l'agriculture, qui englobe l'élevage du bétail, l'apiculture, la production laitière et la culture des fruits. Tout est expliqué là.

M. Foster: Ma question est de savoir pourquoi il n'y a pas de définition de l'agriculteur dans l'article d'interprétation. Partout ailleurs il est question d'agriculteurs.

M. Cardiff: Je ne sais, monsieur Althouse, comment définiriez-vous le terme?

M. Laporte: Ce n'est pas M. Althouse.

M. Foster: Je m'appelle Foster.

M. Cardiff: Oh, excusez-moi, monsieur Foster.

M. Foster: Je suis tout nouveau ici.

M. Laporte: Attendez encore quelques années, et vous le connaîtrez bien.

M. Foster: C'est pour cela que nous avons 13 000 fonctionnaires là-bas, dans l'immeuble Sir John Carling, pour qu'ils définissent ce genre de choses. Mais s'il n'y a pas d'explication. . .

M. Cardiff: Monsieur le président, je vais demander à M. Barton s'il peut nous donner des éclaircissements.

M. Thomas Barton, CR (avocat): Ainsi qu'on l'a dit, les modifications ont pour objectif premier de faire en sorte que les prêts soient consentis non plus à l'agriculteur à titre individuel, tel qu'on le définit, mais aux fins de l'agriculture. . .

Le président: Monsieur Barton, pourriez-vous attendre un instant. D'accord, nous vous entendons maintenant.

M. Barton: Je pense que l'on vous a déjà indiqué que les changements visent à consentir des prêts à des exploitations agricoles et non plus à des agriculteurs individuels. Dans la loi actuelle, la difficulté à définir correctement «agriculteur» a causé beaucoup de problèmes à la Société. Je ne pense pas que le terme «agriculteur» soit mentionné ailleurs dans le projet de loi. On a jugé qu'il n'était pas nécessaire de définir séparément ce terme.

M. Foster: Votre explication est donc que l'on accorde les prêts pour l'activité agricole. Peu importe que vous prêtiez l'argent au boucher, au boulanger, au fabricant de chandelles, ou peut-être même à l'agriculteur.

M. Barton: Le prêt est destiné à l'activité agricole, peu importe, comme vous dites, que la personne qui s'y livre soit une association ou une coopérative. Je précise que la définition d'agriculture est conforme à celle qui figure dans la loi actuelle.

M. Foster: Dans la loi actuelle, on définit l'agriculteur comme, notamment, un «particulier dont la principale activité est l'agriculture». Ici, vous n'avez pas jugé nécessaire d'expliquer ce qu'est un agriculteur, ou du moins d'en donner une interprétation formelle.

En gros, je constate que, dans tout le projet de loi, le mot «agriculteur» ne figure nulle part. C'est pourtant un excellent terme.

M. Barton: Je pense que le terme «exploitation agricole» a remplacé le mot «agriculteur».

M. Foster: Comme M. Diefenbaker avait coutume de dire, je savais que c'était là un complot visant le simple travailleur. Je pense qu'il serait bon, monsieur le président, puisque nous en sommes à l'article d'interprétation, que

[Text]

relationship between the chairperson and the president. You get the impression that the chief executive officer may be the president or he may be the chairperson. I guess it is really covered in clause 7. Perhaps it could be explained there.

• 1755

Mr. Cardiff: Mr. Foster, we will give you a very quick explanation.

Mr. Penney: The intent here is to provide some flexibility in the new legislation. Our prior legislation called for the chairman as being the chief executive officer continually. What happens in many corporations—and we are simply providing for the possibility in this case—is that as people or corporations and our shareholders plan the succession of officers of the corporation, it is not uncommon for the role of chief executive officer to move from the chairman to the president, allowing the chairman's position to become a part-time position until retirement, and then the president becomes chairman and chief executive officer, introducing a new president. It is a normal process of succession used in many corporations. The provisions of this bill are simply to permit just such a succession.

Mr. Foster: Mr. Penney, did you take part in the drafting sessions?

Mr. Penney: Yes, I was a participant.

Mr. Foster: Was there any consideration or instruction given for the eventual privatization of the Farm Credit Corporation?

Mr. Penney: That didn't play any part in the discussions at all.

Mr. Foster: Were there any instructions from the government to keep this in mind in the drafting?

Mr. Penney: No, sir. As I say, privatization was not a factor. Quite honestly, for an organization as specialized as this, it would be very difficult on a stand-alone basis. To survive on a stand-alone basis, lending institutions normally have to have some kind of diversification within their portfolio among various sectors of the economy, so I would question whether our existing organization, as is, could stand alone in the economy.

Mr. Foster: In the Nielsen task force report, they suggested that the corporation should be moving towards this capability. Have you read that report? Was it given any consideration?

Mr. Penney: Yes, the Nielsen report suggested that we move towards a privatization mode, but also promoted the idea of a merger between ourselves and I believe the Federal Business Development Bank, if not other federal agencies. In doing so, we would certainly lose our identification with agriculture, or at least it would be significantly diminished. I think the consultative process that took place over the two years and a bit of the policy review underscored the fact that our public did not view favourably that dilution.

Clause 2 agreed to

The Chairman: Before we proceed to clause 3, if you want to help yourself to lunch, we will continue with the clause-by-clause consideration when you please.

• 1800

Mr. Foster: Mr. Chairman, I wonder if it wouldn't be better if we took ten minutes or five minutes—

[Translation]

quelqu'un nous explique les rapports entre le président du conseil d'administration et le président de la Société. On a l'impression que le premier dirigeant pourrait aussi bien être le président du conseil que le président de la Société. Je pense qu'il en est question à l'article 7. Nous pourrions peut-être en parler quand nous y seront.

M. Cardiff: Monsieur Foster, nous pouvons vous donner une explication très rapide.

M. Penney: Il s'agit ici d'introduire un peu de souplesse dans la nouvelle loi. Auparavant, le président du conseil était le premier dirigeant en permanence. Ce qui se passe dans bien des sociétés—et nous ne faisons qu'en prévoir la possibilité ici—c'est qu'au moment de planifier la succession des dirigeants, le rôle de premier dirigeant passe parfois du président du conseil au président de la Société, le poste de président du conseil devenant un temps partiel jusqu'à la retraite du titulaire, après quoi le président de la Société devient président du conseil et premier dirigeant avec l'arrivée d'un nouveau président de la Société. C'est un processus normal de succession qu'utilisent beaucoup de sociétés. Le projet de loi ne fait qu'autoriser un tel mode de succession.

M. Foster: Monsieur Penney, avez-vous pris part à la rédaction?

M. Penney: Oui, j'y ai participé.

M. Foster: A-t-on envisagé, ou donné des instructions, en vue d'une éventuelle privatisation de la Société du Crédit agricole?

M. Penney: Cela n'est nullement intervenu dans les discussions.

M. Foster: Le gouvernement avait-il donné instruction de garder cette éventualité présente à l'esprit pendant la rédaction?

M. Penney: Non, monsieur. Comme je l'ai dit, il n'a pas été question de privatisation. Très franchement, il serait très difficile pour une organisation comme celle-ci de survivre seule. Les établissements de crédit, pour survivre, dans le secteur privé, peuvent normalement diversifier leur portefeuille dans divers secteurs économiques, et je ne pense donc pas que la Société pourrait s'en tirer par ses propres moyens.

M. Foster: Le groupe de travail Nielsen préconisait d'orienter la Société dans ce sens. Avez-vous lu ce rapport? A-t-il été pris en compte?

M. Penney: Oui, le rapport Nielsen préconisait la privatisation, mais dans le cadre d'une fusion avec la Banque Fédérale de Développement ou peut-être encore avec d'autres organismes fédéraux. Ce faisant, nous verrions certainement diminuer notre identité agricole. Je pense que le processus de consultation qui s'est déroulé pendant les deux ans et des poussières qu'a duré le réexamen de la politique a mis en relief le fait que notre clientèle n'était pas favorable à cette dilution.

L'article 2 est adopté

Le président: Avant de passer à l'article 3, si vous voulez vous servir à déjeuner, nous poursuivrons lorsque vous serez prêts.

M. Foster: Monsieur le président, ne vaudrait-il pas mieux faire une pause de cinq à dix minutes. . .

[Texte]

Mr. Vancleef: Five minutes to load up a plate and then come back.

Mr. Foster: By the way, Mr. Chairman, I understand there's supposed to be filet mignon, but I notice some of the staff are only having sandwiches.

The Chairman: We're going to take a two-minute break if you want to grab a plate of sandwiches.

• 1801

• 1811

The Chairman: I call the meeting back to order.

On clause 3—*Corporation continued*

Mr. Foster: Mr. Chairman, the government made a pretty firm commitment to moving the headquarters to Regina.

Mr. Laporte: Do you have a problem with that?

Mr. Foster: I have no problem with it at all. I'm in favour of it. When you come from northern Ontario you're glad to get anything for any of the regions in the country. But I am wondering why the government left themselves an escape clause by saying other locations in Canada.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, the main reason was the government's policy for decentralization. The largest number of our loans are in the western provinces, and Regina seemed to be the appropriate place for the centralization of those operations.

Mr. Foster: My question was why they left themselves an escape hatch of saying "or at such other place in Canada" rather than just Regina?

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, as I understand it, a head office could be located anywhere as long as it has a telephone and a place to operate that telephone. That could be designated as a head office. It could be designated anywhere in Canada.

Mr. Foster: I am wondering how it was handled. Was it done by an order in council? What provision was made as an arrangement between last spring and...? Well the bill isn't even passed yet to move it to Regina.

Mr. Cardiff: The board of directors sanctioned the move; that was all that was necessary for the relocation to take place.

Mr. Foster: It was a legal opinion saying that was okay?

Mr. Cardiff: Yes.

Clause 3 agreed to

On clause 4—*Purpose*

Mr. Foster: I have an amendment, Mr. Chairman, a very simple amendment that takes into account the representation made by the Canadian Federation of Agriculture yesterday, trying to put a bit of an accent on the family farm and recognizing of course that most of the funding that would be provided through FCC would be for small and medium-sized businesses. The amendment simply reads:

The purpose of the Corporation is to enhance rural Canada by providing specialized and personalized financial services to family farming operations and to those small and medium-sized businesses in rural Canada that are related to farming.

[Traduction]

M. Vancleef: Cinq minutes pour remplir une assiette et revenir.

M. Foster: À propos, monsieur le président, je crois savoir que nous mangerons du filet mignon, mais je remarque que certains des membres du personnel n'ont que des sandwiches.

Le président: Nous allons faire une pause de deux minutes si vous voulez prendre une assiette de sandwiches.

Le président: Je vais reprendre la séance.

Article 3—*Prorogation*

M. Foster: Monsieur le président, le gouvernement s'est engagé de façon assez ferme à déménager le siège social à Regina.

M. Laporte: Cela vous occasionne-t-il des soucis?

M. Foster: Pas du tout. J'y suis favorable. Lorsque vous êtes du Nord de l'Ontario, comme moi, vous êtes heureux de tout ce qui peut profiter aux gens qui vivent en région, quelle que soit la région du pays. Mais je me demande pourquoi le gouvernement s'est laissé une porte de sortie en précisant: «ou à tout autre lieu».

M. Cardiff: Monsieur le président, le déménagement est principalement la conséquence de la politique de décentralisation du gouvernement. Nos prêts concernent, pour l'essentiel, les provinces de l'Ouest, et Regina semblait être la localité tout indiquée pour recevoir le siège social.

M. Foster: Ma question était de savoir pourquoi on s'est laissé une porte de sortie en précisant «ou à tout autre lieu du Canada», au lieu de dire simplement Regina.

M. Cardiff: Monsieur le président, je crois pouvoir dire qu'un siège social peut être fixé n'importe où, du moment qu'il y a un téléphone et un endroit où l'installer. Ce local pourrait être désigné comme le siège. Cela pourrait être n'importe où au Canada.

M. Foster: J'aimerais savoir comment l'on a procédé. Est-ce que cela a été fait par décret. Quelles modalités sont-elles intervenues entre le printemps dernier et...? Le projet de loi fixant le siège à Regina n'est même pas encore adopté.

M. Cardiff: Le conseil d'administration a donné son aval au déménagement; cela suffisait.

M. Foster: Aviez-vous un avis juridique le confirmant?

M. Cardiff: Oui.

L'article 3 est adopté

L'article 4—*Mission*

M. Foster: J'ai un amendement à proposer, monsieur le président. Il est très simple et fait suite à l'intervention d'hier de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui souhaitait qu'on mette en relief l'exploitation familiale, et sachant que la plupart des crédits qui seront accordés par la SCA le seront à des petites et moyennes exploitations. L'amendement dit simplement:

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux petites et moyennes entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

[Text]

That's a minor technical amendment. Because it's recommended to us by both the OFA and the CFA, I'm sure all members would want to support it.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, at present over 95% of all farms are considered to be family farms; that's one thing. That's the way we are now: "small or medium-sized" does not provide specific guidance to the corporation, and it could preclude lending to a cooperative or a group of farmers who form an alliance with a larger corporate organization if we included an amendment such as that.

Mr. Foster: Could you provide the legal opinion to the committee suggesting that this would in any way inhibit loans to any business that is now doing business or might do business with the FCC?

Mr. Cardiff: I will defer to the legal people, Mr. Chairman.

• 1815

I don't think any of us are capable of defining what is "small", what is "medium" and what is "family". That makes it more difficult as well, Mr. Foster.

Mr. Laporte: Yes. I want to speak in favour of the tenor of the motion in that I think it's important—and if I'm wrong, I wouldn't mind getting a comment. Certainly the purpose of the Farm Credit Corporation should be for family-operated businesses, farming operations. I think it's important that this be clearly stated in the legislation.

As I said before, there is a lot of concern that loans will be made to other interests that are not necessarily farm family operations. I understand the difficulty in defining that term. It's a difficult term to define. But surely if there were an intent under the legislation to loan to farming operations, family farms, including small and medium-sized businesses, it would give some direction. In the event that there was some dispute, it certainly would be more helpful to have this type of language than the language we have in the legislation now.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, the average size loan that the FCC is presently holding is \$105,000 across Canada, with a maximum to an individual at the present time of \$350,000. What has been happening in practice has basically been towards what we would consider to be a family farm operation, or could very well be. There could be other operations in there as well, but the size of the loan would almost indicate the size of the farming operation.

Mr. Laporte: What do you mean by "maximum loans"? Under this legislation, I believe there's no maximum—unless I'm wrong.

Mr. Cardiff: No, but the maximum would be established by the board of directors. There could be some difficulty as well, Mr. Chairman, in that with this amendment, we could be excluded from lending to an individual.

Mr. Laporte: Well, it depends how you define "farm family". You're right—

Mr. Cardiff: See, that's the problem we're having. If nobody has a clear definition of what that farming family would be, and if we accept an amendment such as this, we could tie our hands in lending to an individual at some other time in the future.

[Translation]

C'est une modification technique mineure. Étant donné qu'elle nous est recommandée à la fois par la Fédération ontarienne et la Fédération canadienne de l'agriculture, je suis sûr que tous les membres du comité voudront y souscrire.

M. Cardiff: Monsieur le président, aujourd'hui plus de 95 p. 100 des exploitations sont considérées comme familiales; cela est un fait réel. C'est la situation actuelle. L'ajout de «petites ou moyennes» n'apporte aucune précision utile à la Société et pourrait l'empêcher de prêter à une coopérative, ou à un groupe d'agriculteurs qui s'allieraient avec une entreprise plus grande, si nous adoptions cet amendement.

M. Foster: Pourriez-vous nous communiquer l'avis juridique indiquant que cela interdirait d'accorder des prêts à une quelconque exploitation qui bénéficie actuellement d'un prêt de la SCA ou qui pourrait en bénéficier?

M. Cardiff: Je vais devoir m'en remettre aux juristes, monsieur le président.

Je ne pense pas que qui que ce soit d'entre nous soit capable de donner une définition de «petites», de «moyennes», et de «familiales». En outre, cela compliquerait les choses, M. Foster.

M. Laporte: Oui. Je voudrais m'exprimer en faveur de l'amendement car il me semble important—et si je fais erreur, qu'on me corrige. Le but de la Société du Crédit agricole me semble certainement être d'offrir des facilités de crédit aux exploitations agricoles familiales. Il me semble important de l'indiquer bien clairement dans la loi.

Comme je l'ai dit, beaucoup s'inquiètent que l'on accorde des prêts à des entités qui ne seraient pas nécessairement des exploitations agricoles familiales. Je vois bien la difficulté à définir le terme, mais si l'esprit de la loi est bien de consentir des prêts à des exploitations agricoles, à des exploitations familiales petites et moyennes, il faut l'indiquer d'une façon ou d'une autre. En cas de litige, il serait certainement plus utile d'avoir ce genre de libellé que l'actuel.

M. Cardiff: Monsieur le président, le prêt moyen accordé actuellement par la SCA est de 105 000\$, le maximum pour un particulier étant fixé à 350 000\$. La pratique montre bien que sont financées ce que l'on peut considérer comme des exploitations agricoles familiales ou qui peuvent y être assimilées. Il y a dans le lot peut-être d'autres types d'exploitations, mais l'importance du prêt révèle quasi automatiquement la taille de l'exploitation agricole.

M. Laporte: Qu'entendez-vous par prêt maximal? Il me semble qu'il n'y a pas de plafond prévu dans cette loi, à moins que je me trompe.

M. Cardiff: Non, mais le plafond est fixé par le conseil d'administration. L'amendement présente encore une autre difficulté, monsieur le président, en ce sens qu'il pourrait nous empêcher de prêter à un particulier.

M. Laporte: Eh bien, tout dépend de la définition d'exploitation familiale. Vous avez raison. . .

M. Cardiff: Voyez-vous, c'est là notre problème. Si personne n'a une définition claire de l'exploitation familiale, et si nous acceptons un amendement comme celui-ci, nous pourrions nous retrouver dans l'impossibilité d'accorder un prêt à un particulier seul.

[Texte]

Mr. Laporte: There is a difficulty here in that the Farm Credit Corporation, under a future board of directors or under the direction of certainly the Minister of Agriculture, who would appoint the directors, could change the nature of the Farm Credit Corporation. It won't happen tomorrow, but it could happen over the next few years. The concern is that we on the edge of a slippery slope.

Any wording in a section, unless it's completely devoid of any meaning, is certainly a directive to the corporation, and I suppose potentially to the courts, particularly under a purpose section. I pose that comment as a question. I wouldn't mind having the counsel answer it.

Mr. Cardiff: Could you explain the point, so we're clear?

Mr. Laporte: Under the purpose legislation, under the purpose clause, where the purpose of the Farm Credit Corporation is stated, I think there's a need for a further definition as to the mandate and the limits of the Farm Credit Corporation. Certainly farmers across this country want to see the Farm Credit Corporation maintain its loans to farming operations. I'm talking about family farm operations, as conceived by most Canadians.

• 1820

I understand the difficulty in defining a term from the legal point of view, but if there is wording in the legislation, in clause 4, that refers to farming operations, family farms, and small to medium-sized businesses, that's certainly a better directive to both the Farm Credit Corporation and potentially the courts than the present section, is it not? I'm posing that as a question to the legal counsel.

Mr. Barton: You make awfully good points, but the safeguard with which you're trying to protect through this possible amendment is that the definition of farming in effect restricts what the loan can be made for.

Now, everyone has a different idea of what a what a family farm is and what a medium-sized or small family farm is. As long as the activity is defined under the definition of farming, is whoever carries on that operation really something you wanted to nail down for the future? The farming has been carried on much differently today from the way it was carried on ten years ago, and certainly much differently from when the legislation was first enacted, in 1959.

It's felt there's sufficient safeguard in the definition of farming and it's only in farming operations lending that we see any further restriction being a possible danger in the future.

Mr. Cardiff: Also, Mr. Chairman, we have to recognize that the client consists of farmers across this nation. For the survival of the Farm Credit Corporation, serving the farm clientele, it has to maintain its lending to the family farm situation, because that lending represents over 90% of its portfolios today.

Mr. Laporte: You see, the whole nature of agriculture is changing. We're on a precipice, because there's going to be major changes in agriculture, particularly with respect to what this government has done with agriculture in the last nine years. And I don't want to get into a political debate. But there is some real concern that the Farm Credit Corporation could be lending money to much larger operations down the road, and those could include a family farm operation that

[Traduction]

M. Laporte: Il y a là un problème en ce sens que la Société du Crédit agricole, obéissant aux directives d'un futur conseil d'administration ou du ministre de l'agriculture qui en nomme les membres, pourrait modifier la nature de la Société. Cela n'arrivera pas demain, mais cela pourrait arriver au cours des prochaines années. Je crains que nous soyons-là au bord d'une pente glissante.

Toute partie d'un texte de loi, à moins qu'elle soit totalement dénuée de sens, constitue certainement une directive pour la Société, et je suppose également pour les tribunaux, particulièrement dans l'énoncé de son objet. C'est une remarque en forme de question, qui s'adresse au conseiller juridique.

M. Cardiff: Pourriez-vous reformuler la question?

M. Laporte: Dans l'énoncé de l'objet, préciser le but de la Société du Crédit agricole, je pense qu'il conviendrait de préciser davantage le mandat et les limites de la Société. Les agriculteurs de tous le pays tiennent certainement à ce que la Société accorde ces prêts aux exploitations agricoles. J'entends par là les exploitations familiales, telles que les conçoivent la plupart des Canadiens.

Je comprends la difficulté qu'il y a à définir un terme sur le plan juridique, mais si l'on précise à l'article 4 que l'on parle des exploitations familiales, ainsi que des petites et moyennes entreprises agricoles, on donne certainement une directive plus précise à la Société du Crédit agricole et, éventuellement, aux tribunaux, que la clause actuelle, ne pensez-vous pas? Je pose la question au conseiller juridique.

M. Barton: Votre argumentation est excellente, mais la garantie que vous essayez d'introduire par cet amendement existe déjà de par la définition de l'agriculture, qui restreint dans la pratique l'objet des prêts qui peuvent être accordés.

Par ailleurs, chacun se fait une idée différente de ce qu'est une exploitation familiale et de ce qu'est une exploitation de taille petite ou moyenne. Du moment que l'activité est décrite dans la définition de l'agriculture, est-il vraiment si important de préciser qui exerce cette activité? L'activité agricole prend aujourd'hui des formes très différentes de ce qu'elles étaient il y a 10 ans, et certainement très différentes de ce qu'elles étaient lorsque cette législation a été adoptée au tout début, en 1959.

Nous pensons qu'il y a des garanties suffisantes dans la définition de l'agriculture, et le seul danger que nous voyons pour l'avenir, ce sont d'autres restrictions des crédits à l'agriculture.

M. Cardiff: En outre, monsieur le président, il faut bien voir que la clientèle de la Société c'est les agriculteurs un peu partout au pays. Pour que la Société du Crédit agricole puisse survivre, au service de sa clientèle agricole, elle doit continuer de prêter aux exploitations familiales, car ces prêts représentent plus de 90 p. 100 de son porte-feuille aujourd'hui.

M. Laporte: Voyez-vous, la nature-même de l'agriculture est en train de changer. Nous sommes au bord d'un précipice, car l'agriculture va connaître de profondes mutations, surtout à la suite de ce que ce gouvernement a fait à l'agriculture au cours des neuf dernières années. Je ne veux pas ma lancer ici dans un débat politique, mais on craint que la Société du Crédit agricole ne prête à des entreprises agricoles beaucoup plus grosses à l'avenir, dont des

[Text]

has a large amount of land, I suppose, but it could certainly also include an individual or an industrial type of farm, or a large farming corporation, and so on.

It's important that we have some direction in the clause on purpose that will put some limitations on that aspect, even though that direction is not as precise as we might like. It's still important, and it seems to me still an improvement over what we have now. In itself, it would not hamper the ability of the FCC to function in the way it's functioning presently. That's why I support this motion.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, we would have difficulty accepting the motion because we feel there are restrictions it could put on the corporation. But we also have to recognize that —

Mr. Laporte: What restrictions?

Mr. Cardiff: Well, as to the individuals we could lend to; the amendment could restrict us there, although I don't think that's the intent. Also, we have removed the principal occupation from the legislation, which will again help to reinforce the position of lending to those for whom farming is not the principal occupation, such as those beginning farmers who are presently employed at another occupation, we'll say, and wishing to enter farming on some basis. They will be eligible for funding by the FCC under this new legislation; that will not be a criterion. There again, that reinforces the direction the FCC is taking, with the thought of helping small individuals to establish themselves in farming and become full-time farmers.

The Chairman: Mr. Vanclief, do you have another question on the motion Mr. Foster moved?

• 1825

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I think it behoves the committee to certainly consider this amendment. It was brought out very strongly yesterday in the presentation by the Canadian Federation of Agriculture, an organization we all hold in pretty high regard. As they said at that time, they felt there should be in the bill more direction to the Farm Credit Corporation as far as where the money was being spent.

We have already raised in a previous meeting today the concerns that could come down the line with certainly the possibility of limits on funds FCC can borrow. In one way, we can say there aren't limits, but there are always limits on what any organization or individual can borrow. If those moneys are used up in large operations, then there is always the danger that the proper emphasis would not be or could not be on the family farm, including the small and medium-sized businesses in rural Canada.

That's the intent of the amendment, Mr. Chairman. I don't accept the parliamentary secretary's statement that it's difficult to define "family". I hope all of us around the table can define family. I think it makes that part very clear. I think it behoves this group to recognize the concerns of the CFA.

Mr. Cardiff: I don't think we're talking about family when we're talking about family farms, Mr. Chairman, but Mr. Penney could probably help us out in this area.

[Translation]

exploitations familiales ayant de grandes terres, je suppose, mais aussi certainement les exploitations de type industriel, ou les très grosses sociétés agricoles etc.

Il importe donc d'inscrire dans l'énoncé de l'objet quelques limites à cet égard, même si cette directive n'est pas aussi précise que nous le souhaiterions. C'est important, et il me semble que ce serait toujours une amélioration par rapport au libellé actuel. En soit, cela n'empêcherait pas la SCA de fonctionner comme elle le fait à l'heure actuelle. C'est pourquoi je suis en faveur de cette proposition.

M. Cardiff: Monsieur le président, il nous serait difficile de l'accepter car nous pensons qu'elle pourrait imposer des restrictions à la Société. Mais il faut reconnaître également que...

M. Laporte: Quelles restrictions?

M. Cardiff: Eh bien, quant aux personnes auxquelles nous pourrions accorder des prêts, cet amendement pourrait nous entraver sans dessein. Par ailleurs, nous avons également supprimé l'exigence que l'agriculture soit l'occupation principale, ce qui permettra d'accorder des crédits à ceux dont l'agriculture n'est pas une activité principale, notamment les débutants qui occupent aujourd'hui un autre emploi et qui voudraient se lancer en agriculture. La nouvelle loi permettra à la SCA de leur octroyer des crédits; ce ne sera plus un critère. Là encore, cela renforce l'orientation que la SCA prend, c'est-à-dire la possibilité d'aider des particuliers à se lancer en agriculture et devenir des exploitants à temps plein.

Le président: Monsieur Vanclief, avez-vous une autre question concernant la motion de M. Foster?

M. Vanclief: Monsieur le président, le comité se doit d'examiner cet amendement, il me semble. La Fédération canadienne de l'agriculture, organisation que nous respectons tous, a beaucoup insisté là-dessus dans son exposé d'hier. De l'avis des représentants de la Fédération, il convient de donner à la Société du crédit agricole des paramètres plus précis en ce qui concerne l'utilisation des fonds.

Lors d'une séance précédente tenue aujourd'hui même, nous avons fait part de nos préoccupations concernant la possibilité que l'on impose à la SCA un plafond en matière d'emprunt. D'une certaine manière, on peut dire qu'il n'y a jamais de plafond, sauf que des restrictions s'appliquent toujours lorsqu'un organisme ou un particulier désire emprunter de l'argent. Si les fonds obtenus servent à financer de grosses exploitations agricoles, on risque de ne pas accorder suffisamment de priorité aux exploitations familiales, y compris les petites et moyennes exploitations agricoles dans les régions rurales du pays.

Voilà donc l'intention de l'amendement, monsieur le président. Je ne partage pas l'opinion du secrétaire parlementaire, qui prétend que l'on peut difficilement donner une définition du terme «exploitation familiale». J'imagine, au contraire, que tous ceux qui sont autour de la table seraient en mesure de définir ce terme. Pour moi, l'amendement permettrait de clarifier cette disposition du projet de loi. D'ailleurs, il incombe au comité, à mon avis, de tenir compte des préoccupations de la FCA.

M. Cardiff: Pour moi, le terme «exploitation familiale» n'est pas forcément synonyme de «famille», monsieur le président — mais M. Penney pourrait peut-être nous éclairer sur la question.

[Texte]

Mr. Penney: Perhaps to tackle it from a different perspective entirely, we look at the Canadian agricultural market as a population of a large number of farms. As Mr. Cardiff said, well over 90% of those farms today are, under almost anybody's definition, family farms. But if we were to take a look at this purpose clause, Parliament setting out a purpose for the corporation, we would obviously have to take that purpose very seriously. I would find this one very limiting.

If I put this argument in the context of something I mentioned earlier, in terms of the beginning farmer or the higher-risk farmer versus the lower-risk farmer, under our existing mandate the more lower-risk loans I'm able to write, the more I can afford to venture into the higher-risk category.

Similarly, in the use of expressions of this sort, if I am able to do some of the business that may not be in the small or medium category, or some of the business that may be in corporate farming as opposed to the family farms, from a bottom-line perspective that will allow me to do more in the family farm or beginning farmer category. It's to avoid that type of restriction that we have the lack of this type of definition in this clause.

So I don't see it as leading us into an area that would be large loans in large farms or in large businesses other than farming. I just see it as permitting us to do more of the type of lending we have been noted for over the last 30-odd years.

Mr. Vanclef: Mr. Chairman, I don't get too concerned about the words "small and medium-sized". I believe there is other legislation before the House right now, brought in by the government, that the rule of thumb for a small and medium-sized business is one with gross sales of \$5 million per year. I don't think directing the corporation to place emphasis on businesses grossing under \$5 million a year is limiting the corporation to any great extent.

The Chairman: Mr. Foster, you made the motion. I'll let you have the last promotion of the motion.

• 1830

Mr. Foster: When I look at the existing clause, it talks about specialized and personalized financial services. That sounds to me as if we are talking about providing services to family farms, to small and medium-sized business. It doesn't sound as if we are bankrolling Cargill or somebody such as that for new food processing plants or whatever. So I just don't know how it is trying to direct the legislation towards the family farm or the small and medium-sized business. I think it just defines what we are trying to do. I am sure Mr. Gustafson, who is very knowledgeable about these kinds of things, especially in Saskatchewan, would agree with me on this.

[Traduction]

M. Penney: Si je peux me permettre d'aborder la question dans une optique un peu différente, il me semble que le marché agricole canadien est composé d'un grand nombre d'exploitations agricoles. Comme le disait M. Cardiff, plus de 90 p. 100 de ces exploitations sont, selon une définition généralement partagée, des exploitations familiales. Mais en ce qui concerne l'énoncé de la mission de la Société—l'article où le Parlement nous attribue un certain mandat—il est évident qu'il nous incombe de la prendre très au sérieux. Or, le libellé proposé ici me semble très restrictif.

Pour en revenir à un argument que j'ai avancé tout à l'heure, qui concernait la situation des agriculteurs débutants ou des agriculteurs à risque élevé, par rapport aux agriculteurs à faible risque, dans le cadre de notre mandat actuel, plus le nombre de prêts à faible risque est élevé, plus je peux me permettre de consentir des prêts à des entreprises plus risquées.

Donc, en ce qui concerne le recours à des expressions de ce genre, si l'on me donne la possibilité de prêter des fonds à des entreprises qui ne sont pas des PME, et qui sont peut-être même de grosses exploitations agricoles, par opposition aux fermes familiales, du point de vue des liquidités de la Société, j'aurais beaucoup plus de latitude pour augmenter le nombre de prêts dans la catégorie des fermes familiales ou des agriculteurs débutants. C'est justement pour éviter de trop lier les mains de la Société que nous évitons ce genre de définition.

À mon avis, il ne s'agit pas d'encourager la Société à consentir des prêts importants à de grosses exploitations familiales ou à de grosses entreprises non agricoles. Pour moi, il s'agit simplement de nous permettre de continuer à consentir des prêts comme nous le faisons depuis une trentaine d'années avec un certain succès.

M. Vanclef: Monsieur le président, à mon sens, l'expression «petites et moyennes entreprises» ne devrait guère nous faire peur. Je crois que la Chambre est déjà saisie d'autres projets de loi déposés par le gouvernement, dans lesquels on précise que les petites et moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires brut ne dépasse pas 5 millions de dollars par an. Donc, je ne pense pas que l'on puisse dire qu'on limite tellement la marge de manoeuvre de la Société en lui demandant de donner la priorité aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de dollars par an.

Le président: Monsieur Foster, c'est vous qui avez déposé la motion. Je vais donc vous permettre d'avoir le dernier mot.

M. Foster: Quand je lis le libellé actuel de cet article, je constate qu'on y parle de services financiers spécialisés et personnalisés. Pour moi, cela évoque la prestation de services aux exploitations familiales, c'est-à-dire aux petites et moyennes entreprises. Il ne s'agirait donc pas de financer les opérations d'une société quelconque, Cargill ou autre, qui souhaiterait mettre en place une nouvelle usine de transformation des aliments. Je peux donc difficilement admettre que l'amendement exige de la Société qu'elle donne la priorité aux fermes familiales ou aux petites et moyennes entreprises. À mon sens, il permet tout simplement de définir nos objectifs. D'ailleurs, je suis sûr que M. Gustafson, qui est vraiment expert en la matière—surtout en ce qui concerne la situation en Saskatchewan—m'appuierait là-dessus.

[Text]

I guess the world will go on whether the amendment is accepted or not. When it is proffered by the Canadian Federation of Agriculture and it seems to talk about the things we all believe in—that it shouldn't be this restrictive and it should be beneficial—then certainly the FCC mandate to be helping the family farm operation or to be helping expanding its services to the medium and small-sized business.

Amendment negated

Mr. Foster: I know Len would not like that.

Mr. Brightwell: We have an amendment. I am not sure if Dr. Foster is going to make his subsequent amendments, because they come first.

Mr. Foster: No, Mr. Chairman, I am not moving number 2, 3, or 4, so I guess we could go on to number 5.

Mr. Gustafson: I move that clause 4 of Bill C-95 be amended by striking out lines 35 to 41, on page 3.

Mr. Laporte: I second that one.

Mr. Brightwell: I am sorry, but aren't we moving motion 5?

The Chairman: I am trying to find that out.

Mr. Brightwell: Mr. Larrivée, I think perhaps you should get in here. I don't think we are moving either number 5 or 6, are we?

Mr. Larrivée (Jollette): No, we're not. They are the same thing. They are in French and English.

The Chairman: Government amendment number 2, which is number 7, has been moved by Mr. Gustafson. Is anyone going to speak to this?

Mr. Foster: Perhaps that mover could explain the motion to remove the position, Mr. Chairman.

Mr. Vancleef: So we know what they are now going to do. . .

Mr. Laporte: It is a concession to the Saskatchewan government that has been so convincing in that the government has seen the error of its ways and now has decided to remove this offending clause. I commend the Premier of Saskatchewan, the agriculture minister and also the government for this unusual show of solidarity.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Vancleef: I wonder if Mr. Gustafson agrees with that.

The Chairman: Is anyone on the government side going to speak to the motion?

Mr. Brightwell: Let the parliamentary secretary have the stand.

[Translation]

Je suppose que la terre ne cessera pas de tourner, que cet amendement soit adopté ou non. Mais comme c'est la Fédération canadienne de l'agriculture qui nous en a fait la suggestion, et comme l'amendement en question traite d'objectifs qui nous tiennent tous à coeur—c'est-à-dire que la mission de la Société ne soit pas trop restrictive et surtout qu'elle soit bénéfique—il me semble tout à fait normal que l'on précise que le mandat de la Société du crédit agricole consiste à aider les exploitations familiales ou à élargir les services qu'elle offre actuellement aux petites et moyennes entreprises.

L'amendement est rejeté

M. Foster: Je sais que Len ne va pas être content.

M. Brightwell: C'est maintenant à nous de proposer un amendement. Je me demande, cependant, si M. Foster a l'intention de proposer ses autres amendements, puisqu'il précède le nôtre.

M. Foster: Non, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de proposer les amendements 2, 3 et 4; et nous pouvons donc passer immédiatement au numéro 5.

M. Gustafson: Je propose que l'article 4 du projet de loi C-95 soit modifié en retranchant les lignes 37 à 42, à la page 3.

M. Laporte: J'appuie la motion.

M. Brightwell: Excusez-moi de vous interrompre, mais j'aimerais bien savoir si nous en sommes au numéro 5 ou non.

Le président: C'est justement ce que j'essaie de savoir.

M. Brightwell: Monsieur Larrivée, il conviendrait peut-être que vous nous éclairiez là-dessus. Je pense que nous n'avons pas l'intention de proposer les amendements 5 et 6, n'est-ce pas?

M. Larrivée (Jollette): Non, en effet. Ils sont exactement pareils, l'un en français et l'autre en anglais.

Le président: L'amendement G-2 du gouvernement, c'est-à-dire le numéro 7, vient d'être proposé par M. Gustafson. Les membres ont-ils des commentaires à faire à ce sujet?

M. Foster: Le motionnaire pourrait peut-être nous expliquer pourquoi on propose d'éliminer cet article, monsieur le président.

M. Vancleef: Afin que l'on sache exactement quelles sont leurs intentions. . .

M. Laporte: Eh bien, c'est une concession faite au gouvernement de la Saskatchewan lequel a si bien réussi à convaincre le gouvernement que l'on commettait ainsi une grave injustice que celui-ci a décidé de supprimer l'article en question. Je félicite donc le Premier ministre de la Saskatchewan, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement de leur solidarité dans cette affaire, chose si rare de nos jours.

Des voix: Ho, ho.

M. Vancleef: Je me demande si M. Gustafson serait d'accord.

Le président: Y a-t-il un membre de la majorité qui souhaite défendre la motion?

M. Brightwell: Nous cédonc ce privilège au secrétaire parlementaire.

[Texte]

• 1835

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, this was put in at one time when the bill was first prepared. We felt on re-examination that we have the protection necessary under the charter, and for that reason we feel this clause is redundant. This is also being challenged before the courts at the present time and we feel it's in our best interests to have that clause removed.

Amendment agreed to

Clause 4 as amended agreed to

Clauses 5 to 7 inclusive agreed to

On clause 8—*Committees*

Mr. Foster: Mr. Chairman, I have an amendment to clause 8. I'm proposing to add a subclause 8.(3). The purpose would be to establish a review board for appeals of decisions when individual farmers were turned down for a loan or a loan guarantee. Often personalities get in the way of decisions. When that occurs, it seems to me it would be good for the corporation to have an appeal procedure. On the advice of the excellent parliamentary counsel we have to advise us on this kind of thing, it was suggested that this might be a proper place for an appeal process.

I move that Bill C-95 be amended by adding, immediately after line 30 at page 5, the following:

8. (3) The Board shall establish a committee to review, at the request of any interested person, any decision made by the Corporation under paragraph 4(2)(a), and the committee shall be empowered to affirm, alter or annul such decision.

• 1840

Essentially, it just provides for an appeal board, for when an individual producer's loan guarantee is turned down by the loans officer in the corporation.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, the present FCC has an appeal process that is not part of the legislation but established by the board of directors to deal with decisions such as this. The provision would nullify the authority of the board of directors to do something like that.

We also have to remember that we are to be cost efficient, that there would be a cost if we did something like this. It would have to be paid for through higher interest margins, because this is run on a cost-recovery program and it would increase the cost to the corporation.

Mr. Foster: Mr. Chairman, it seems to me that the parliamentary secretary really defeats his own argument. He's saying we already have this kind of thing but that we don't want to bring it in, because it might cost more money as some of these appeals might be successful. Either he's talking through his hat and saying that the appeal process he has now isn't any good, and that he doesn't want to have this one because it's going to require the FCC to give more loans, or...

[Traduction]

M. Cardiff: Monsieur le président, il s'agit d'une disposition qui a été incorporée lors de la préparation du projet de loi original. Après étude, nous avons décidé que la Charte nous offrait une protection suffisante et que cet article était donc superflu. Il convient également de vous faire remarquer que cette disposition est actuellement contestée devant les tribunaux; il nous semble donc préférable de la supprimer purement et simplement.

L'amendement est adopté

L'article 4, modifié, est adopté

Les articles 5 à 7, inclusivement, sont adoptés

Article 8—*Comités*

M. Foster: Monsieur le président, j'ai un amendement à proposer à l'article 8. Je propose d'y ajouter un paragraphe 8.(3). L'amendement vise la mise sur pied d'un conseil qui serait chargé de revoir les décisions de la Société lorsque des agriculteurs individuels se voient refuser un prêt ou une garantie. Il arrive souvent qu'un conflit de personnalité influence une décision; il me semble donc normal de prévoir, au sein de la Société, une procédure d'appel en bonne et due forme pour parer à cette éventualité. Sur les conseils de notre excellent avocat parlementaire, qui nous aide beaucoup pour ces questions—là, nous avons décidé de proposer l'incorporation dans cet article d'une procédure d'appel.

Je propose donc que le projet de loi C-95 soit modifié en ajoutant après la ligne 22, à la page 5, ce qui suit:

8. (3) Le Conseil constitue un comité chargé de réviser, à la demande d'une personne intéressée, une décision de la Société prise en vertu de l'alinéa 4(2)a), et le comité a le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler une telle décision.

L'amendement prévoit donc essentiellement la création d'un comité d'appel qui pourra revoir la décision des mandataires de la Société lorsqu'un producteur ou un agriculteur individuel se voit refuser une garantie de prêt.

M. Cardiff: Monsieur le président, il existe déjà une procédure d'appel à la Société du crédit agricole; procédure qui n'est pas précisée dans la loi mais qui a été créée par le conseil d'administration pour parer à de telles éventualités. La disposition proposée annulerait le pouvoir du conseil de prévoir un recours de ce genre.

Il ne faut pas non plus oublier que l'on nous demande de réduire les dépenses, et que votre proposition implique forcément certains coûts. Par conséquent, il serait nécessaire d'augmenter les taux d'intérêt pour absorber ces coûts; en effet, de telles mesures sont assujetties à la politique de recouvrement des coûts et augmenteraient forcément les dépenses de la Société.

M. Foster: Monsieur le président, les arguments du secrétaire parlementaire me semblent tout à fait contradictoires. Il semble dire qu'une telle procédure existe déjà mais que l'on ne veut pas l'officialiser car elle risquerait de coûter quelque chose si certains appels aboutissaient. Soit-il dit n'importe quoi, soit-il laisse entendre que la procédure d'appel actuellement en place n'est pas efficace, mais qu'il ne souhaite pas instaurer celle qui est proposée parce qu'elle obligerait la SCA à consentir davantage de prêts, ou...

[Text]

I don't know what he's trying to prove, but clearly by providing in the legislation for an appeal process. . . We're talking about people's lives here, where loans are denied, in some cases by individual loans officers who because of the circumstances turn them down. If we're bringing in new legislation that provides for an appeal process, then it's much better to have it in legislation.

I think we often get conned by governments, regardless of their political stripe. Essentially they want the bill to go down to a one-act bill that says "Do whatever the hell you want". If we, as parliamentarians, want to protect the rights, we want to write in the things that are available, including an appeal procedure.

Mr. Laporte: Why is the appeal procedure not in the legislation in some form? If the board of directors has such an appeal procedure set up, why is there not something in the legislation to ensure that it remains there?

Mr. Cardiff: It would be my understanding that the authority for that has been given to the board of directors and that this would be a decision they would make. If one of the officials would care to comment on that, I'd be very happy to have them comment.

Mr. Penney: At the present time, the appeal board process we have in place has functioned very well, both for the applicants for loans to Farm Credit Corporation as well as for the corporation overall. It's been a process that the board, our senior executive and I have been quite happy with, although it has been used less and less in the last several years.

The difficulty is that Parliament, through the appropriate minister, holds the board of directors responsible for the running of the corporation. The appeal board process we have in place, as a result of a motion of the board of directors, allows any farmer who has been turned down to have an appeal heard by an appeal board of colleagues or people in the industry.

If the appeal board feels that we should give further consideration to the loan and make that recommendation to, in our case, the regional management that would be involved, the regional management would take a very serious second look at that loan.

However, the appeal board doesn't have the responsibility of running the corporation. Their dynamics, their whole purpose in life is quite different from that of a member of the board of directors.

Mr. Laporte: That doesn't answer the question. The purpose of legislation is to ensure that the safeguards we want in legislation are going to remain there. It's good that the board of directors has an appeal process. They did it on their own, they've devised it and set it up, and that's all very well and good. My question is why there should not be a clause in there guaranteeing that such an appeal process will remain.

[Translation]

Je ne sais pas très bien où il veut en venir, mais en prévoyant dans le projet de loi une procédure d'appel en bonne et due forme. . . Rappelons-nous que les décisions dont il est question ici—refus de consentir un prêt, parfois parce que l'agent responsable estime que la situation financière du demandeur est tout simplement trop mauvaise—influe considérablement sur la vie quotidienne des gens. Puisque nous sommes appelés à modifier la loi, autant prévoir dès maintenant une bonne procédure d'appel.

Souvent, on se fait avoir par les gouvernements, quelle que soit leur affiliation politique. Ils préfèrent au fond que l'on adopte un projet de loi ne renfermant qu'une seule disposition dans laquelle il est précisé que les responsables pourront faire exactement ce qu'ils veulent. Si nous, les parlementaires, souhaitons protéger les droits des citoyens, il convient de préciser quels recours sont disponibles, y compris une procédure d'appel.

M. Laporte: Pourquoi le projet de loi ne prévoit-il pas une procédure d'appel quelconque? Si le conseil d'administration a déjà créé une procédure d'appel, pourquoi le projet de loi n'a-t-il pas une disposition quelconque qui garantit son maintien?

M. Cardiff: Je crois comprendre que les pouvoirs nécessaires ont déjà été conférés au conseil d'administration, et que ce genre de décision relèverait de lui. L'un des représentants de la Société aimerait peut-être ajouter quelque chose à ce sujet.

M. Penney: Nous avons à présent une procédure d'appel qui fonctionne très bien; non seulement du point de vue de ceux qui présentent une demande de prêt à la Société du crédit agricole, mais aussi du point de vue de la Société. C'est une procédure qui satisfait entièrement le conseil d'administration, les cadres supérieurs et moi-même, bien que l'on y ait de moins en moins recours depuis plusieurs années.

Le problème, c'est que le conseil d'administration est considéré responsable du bon fonctionnement de la Société devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre de tutelle. Conformément à la procédure d'appel que nous avons instaurée, à la suite de l'adoption d'une résolution du conseil d'administration, tout agriculteur qui s'est vu refuser une demande de prêt peut interjeter appel devant un comité d'appel composé de collègues ou de représentants de l'industrie.

Si le comité d'appel conclut que la Société devrait réétudier la demande et la recommander aux responsables régionaux concernés, il est certain que ceux-ci réexamineront attentivement ladite demande.

Cependant, le comité d'appel n'est pas chargé de diriger la Société. Sa dynamique et sa raison d'être n'ont rien à voir avec les responsabilités des administrateurs.

M. Laporte: Mais vous ne répondez pas à la question. L'objet du projet de loi est de s'assurer que les mesures de protection qui nous semblent souhaitables sont maintenues. C'est très bien que le conseil d'administration ait pris l'initiative de créer une procédure d'appel. Il a décidé de son propre chef d'élaborer une politique et de la mettre en oeuvre, et c'est très bien. Moi, je me demande pourquoi le projet de loi ne contient aucune disposition prévoyant le maintien de cette procédure d'appel.

[Texte]

• 1845

There is no guarantee that a board of directors down the road might not decide to remove the whole appeal process, even if that may be unlikely. I would suggest we would all be well advised and better protected to have a safeguard placed right in the legislation. Why would you have problems with that?

Mr. Penney: Mr. Chairman, the part of the process I have the greatest problem with is that the committee be "empowered to affirm, alter or annul such decision". You cannot hold the board of directors responsible for running the corporation if some outside group can dictate that a loan be granted.

Mr. Laporte: I'm sorry, I was speaking in general terms, not particularly to the motion but with respect to some guarantee in the legislation that there be appeal procedure. It's not necessarily this amendment, but a guarantee that there be appeal procedure stated in the statute. Would you have difficulty with such a clause?

Mr. Penney: I would have difficulty with it if it were prescribed, in other words, that we "must" maintain.

Mr. Cardiff: We also have to remember that as members of Parliament we know there is an unofficial appeal process to the chairman, the vice-chairman, the Minister of Agriculture and to every one of us as MPs. I'm sure we have had appeals brought to us in a certain form. It may not be the way we would like to see it, but that has happened.

So there are many options available to borrowers from the FCC to make approaches to make their cases known to all of us.

Mr. Laporte: The point is, regardless if in any particular year there are actually no appeals at all, at least there should be a safeguard that an appeal provision is there. It need not take the form of this motion. But it seems to me a very good point has been made that there should be some guarantee for some form of an appeal provision regardless of the number of appeals we have. That safeguard should be in the legislation to guarantee that there will always be such a process there.

I am wondering what problems the government has with respect to such an amendment or such a clause. That is my question. I am not necessarily referring to this particular amendment.

The Chairman: If the chair may interject, we are discussing a motion put forward by Mr. Foster. I hope we keep our comments to the motion we are discussing. You have indicated that you are discussing something that is not particular to this motion. I hope you keep to the motion.

Mr. Laporte: I think it is in order, Mr. Chairman. I am talking about the motion but I am trying to get a sentiment so we can get to the root of this problem.

[Traduction]

Rien ne garantit qu'un conseil d'administration ne décidera pas, éventuellement, d'éliminer cette procédure, même si cela paraît improbable. Voilà pourquoi nous ferions mieux, d'après moi, de nous montrer prévoyant en incorporant dès maintenant un mécanisme approprié dans le projet de loi. Pourquoi êtes-vous réticent à le faire?

M. Penney: Monsieur le président, ce qui me dérange le plus dans tout cela, c'est que l'on donne au comité «le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler» les décisions de la Société. On ne peut pas conférer au conseil d'administration la responsabilité de diriger la Société si un groupe de l'extérieur va pouvoir exiger qu'elle consente un prêt à telle ou telle personne.

M. Laporte: J'aurais peut-être dû préciser que je parlais d'un mécanisme qui permettrait de garantir le maintien de la procédure d'appel; non pas de la motion dont nous sommes actuellement saisis. Nous ne sommes pas obligés de retenir cet amendement; il suffirait simplement de préciser dans le projet de loi qu'une procédure d'appel sera maintenue. Seriez-vous prêt à accepter l'incorporation d'une telle mesure?

M. Penney: J'aurais beaucoup de mal à l'accepter si l'on nous imposait quelque chose—autrement dit, si l'on nous disait que nous «devions» maintenir ce genre de mécanisme.

M. Cardiff: Il convient de vous rappeler—d'ailleurs, tous les députés le savent—qu'il existe une procédure d'appel officielle auprès du président, du vice-président, du ministre de l'Agriculture et de chaque député. Je suis convaincu qu'il nous est tous arrivé de recevoir les doléances de certaines personnes à ce sujet. Bien que ce mécanisme ne nous semble peut-être pas idéal, c'est le genre de choses qui arrivent.

En réalité, tous ceux qui traitent avec la SCA ont de multiples possibilités s'ils souhaitent présenter leurs doléances.

M. Laporte: Même s'il peut ne pas y avoir d'appel du tout certaines années, il me semble important de garantir le maintien de ce recours dans la loi. Il n'est pas nécessaire de retenir la formulation de la motion dont nous sommes saisis. L'argument avancé par celui qui l'a proposée est certainement à retenir, il me semble; c'est-à-dire qu'il faut garantir le maintien d'une procédure d'appel, quel que soit le nombre d'appel d'une année à l'autre. Le projet de loi devrait donc préciser qu'une telle procédure sera maintenue en permanence.

Je me demande tout simplement pourquoi le gouvernement hésite à accepter un amendement ou une mesure de ce genre. Voilà la question que je me pose—et je répète que je ne parle pas forcément de cet amendement-ci.

Le président: Permettez au président d'intervenir. Il convient de vous rappeler que nous sommes saisis d'une motion déposée par M. Foster. J'espère donc que les membres se contenteront de parler de la motion en question. Vous venez de dire que vous ne parlez pas forcément de la motion dont nous sommes saisis. C'est toutefois ce que je vous invite à faire.

M. Laporte: Je ne vois pas pourquoi ce serait inadmissible, monsieur le président. Je parle bien de la motion dont nous sommes saisis, mais j'essaie de savoir ce qui sous-tend la réticence du gouvernement afin que l'on puisse régler ce problème.

[Text]

Mr. Cardiff: We do not wish to diminish the powers of the board of the Farm Credit Corporation. As I understand it, that would come under their mandate.

Mr. Foster: Mr. Chairman, this review committee is appointed by the board. If it doesn't carry the authority of the board, then the board will circumscribe its authority. So I don't think the power of the board of directors is in any way reduced. If they don't have the trust or the confidence of the board, this review committee will be changed or reduced until there is a committee that does carry the confidence of the board.

Mr. Cardiff: As I understand it, Mr. Chairman, the motion is asking for the power to confirm, alter or annul such a decision. That is changing quite a bit of the intent, as we would see it.

The Chairman: Are there other people who want to make a comment? We soon will have to leave this room to go and vote. It is a 7 p.m. vote. That's a 15-minute bell. Do you wish to continue discussing this motion or do you want to proceed to the House?

Mr. Brightwell: Give us five more minutes.

• 1850

The Chairman: What is your pleasure after the vote? Do you wish to return here to work at completing the seven clauses that are left? Do you wish to continue after the vote?

Mr. Brightwell: We agree to that over here.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, if that's the case, we might be better to go now and be comfortable getting there for the vote than to push it for five minutes and then come back.

The Chairman: Okay, are we agreed as a committee to return here at approximately 7:20 to continue clause-by-clause consideration?

Mr. Vanclief: Immediately after the vote.

The Chairman: The meeting is suspended until 7:25 or 7:30.

• 1851

• 1938

The Chairman: I call the meeting back to order. When we left to go to the House, we were on an amendment to clause 8. The amendment had been moved by Mr. Foster and there was some discussion of that motion. I believe I had three other individuals who wished to speak to the motion. We'll begin then with Mr. Vanclief, then go to Mr. Brightwell, and then to Mr. Gustafson, if he appears.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I'd like to express the concerns of a number of people who have spoken to me privately on the bill.

[Translation]

M. Cardiff: Nous ne souhaitons aucunement réduire les pouvoirs du conseil d'administration de la Société du crédit agricole. Si je comprends bien, ce privilège relève des administrateurs.

M. Foster: Monsieur le président, le comité d'examen serait nommé par le conseil. Si le conseil décide qu'il ne lui fait pas confiance, il pourra décider alors de restreindre ses pouvoirs. Par conséquent, cet amendement ne réduira nullement, selon moi, les pouvoirs du conseil d'administration. Si le conseil d'administration ne fait pas confiance au comité d'examen, la composition de celui-ci sera modifiée, possiblement au moyen d'une réduction du nombre de membres, jusqu'à ce que le conseil d'administration soit satisfait.

M. Cardiff: Si je comprends bien, monsieur le président, l'amendement confère au comité le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler une décision. Pour nous, c'est tout à fait contraire à l'intention de cet article.

Le président: Y a-t-il d'autres membres qui souhaitent se prononcer à ce sujet? Nous allons bientôt devoir quitter la salle pour aller voter. Le vote se tiendra à 19 heures. Les cloches vont sonner pendant 15 minutes. Voulez-vous continuer de discuter de la motion, ou préférez-vous aller directement à la Chambre?

M. Brightwell: Donnez-nous encore cinq minutes.

Le président: Que veulent faire les membres du comité après le vote? Souhaitez-vous revenir pour terminer l'examen des sept articles qui restent? Voulez-vous que l'on continue notre travail après le vote?

M. Brightwell: Les membres de la majorité sont disposés à le faire.

M. Vanclief: Monsieur le président, si c'est bien cela que vous proposez, il vaudrait peut-être mieux aller tout de suite à la Chambre et revenir immédiatement après, plutôt que prolonger la discussion de cinq minutes.

Le président: Très bien. Le comité est-il d'accord pour que nous revenions vers 19 heures 20 pour poursuivre l'examen article par article?

M. Vanclief: Oui, immédiatement après le vote.

Le président: Les travaux du comité sont par conséquent suspendus jusqu'à 19 heures 25 ou 19 heures 30.

Le président: Messieurs, à l'ordre! Lorsque nous nous sommes quittés pour aller à la Chambre, nous discutons d'un amendement visant l'article 8. L'amendement, proposé par M. Foster, a été assez longuement discuté. Je pense que trois autres personnes avaient demandé la parole. Nous allons donc commencer par entendre M. Vanclief; ce sera ensuite, le tour de M. Brightwell et de M. Gustafson, s'il revient.

M. Vanclief: Monsieur le président, je souhaite vous faire part des préoccupations dont m'ont fait part en privé plusieurs personnes.

[Texte]

One of the strengths of the FCC in the past has been the appeals committee. It has certainly given a lot of comfort to applicants to FCC that if for any reason whatsoever they had a concern they would like to have reviewed, that avenue was there.

I believe the parliamentary secretary said before our break that this amendment would put in place a committee that was not under the mandate of the FCC. I find that hard to accept. As far as I'm concerned, this type of amendment would give the board of directors a clear mandate that the Government of Canada wanted an appeal process to be in place to ensure that the safety factor and safety valve were there. Whether the wording of the motion is exactly correct to do that might be debated—or the amendment, I mean.

• 1940

However, I feel very strongly that there needs to be some assurance. Yes, it's something that I understand the board of directors could put in place, but there's nothing in this bill that indicates to me that the board of directors must put an appeal process in place.

Mr. Brightwell: I have concerns about the motion, particularly the latter part that says the committee shall be empowered to affirm, alter or annul such decision. I find that well beyond the level of power that a committee should have. I am concerned as well about "any interested person". It would seem to me that a neighbour or anybody else could somehow get in there. I would think if we were ever going to do this, it would surely have to be limited to an applicant.

I'm concerned as well about the cost of a permanent committee sitting there, even though the witnesses have told us they're being used less and less all the time, perhaps as Mr. Cardiff has said, because they come to us, to members of Parliament, and to the minister. I don't think the lack of this provision at this point means that there won't be a committee, and I don't think the board before was forced to have a committee. In private conversation I've been assured there will be a committee. I'm satisfied with that, and I won't support this motion.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, we believe the appeal process is there and we have a lot of faith in the board of directors that will also be there to deal with these situations. As has been indicated by Mr. Brightwell and officials, not nearly as many have been going to an appeal board because of the Farm Debt Review Board and, as I said before, contact with us as members of Parliament.

Also, if we legislated an appeal board, we would have to establish criteria; for example, it has to be an unbiased board. We'd get into a whole new area of setting up an appeal process. That is not what we're intending to do with this legislation.

[Traduction]

Jusqu'à maintenant, l'une des forces de la SCA a justement été son comité d'appel. L'existence de ce comité a certainement rassuré de nombreux demandeurs qui étaient sûrs d'avoir cette voie de recours si, pour une raison quelconque, ils souhaitaient faire ré-étudier leur demande.

Le secrétaire parlementaire a dit avant la pause, me semble-t-il, que cet amendement aurait pour effet de créer un comité qui ne relèverait pas de la SCA. J'avoue que j'ai du mal à accepter cet argument. En ce qui me concerne, ce genre d'amendement conférerait au conseil d'administration la responsabilité définitive de s'assurer, conformément à la demande du gouvernement du Canada, qu'une procédure d'appel soit maintenue en permanence pour garantir la protection des citoyens. Quant à savoir si le libellé de la motion—ou plutôt de l'amendement, permettra d'atteindre cet objectif, il y a peut-être justement lieu de débattre la question.

Par contre, j'insiste sur la nécessité d'une garantie. Je comprends très bien que le conseil d'administration a déjà le pouvoir d'établir un tel mécanisme; toutefois, il n'est nulle part précisé dans ce projet de loi que le conseil d'administration doit créer un tel mécanisme.

M. Brightwell: Je peux difficilement accepter cette motion, surtout la dernière partie où il est dit que le comité aura le pouvoir de confirmer, de modifier ou d'annuler une décision. Pour moi, ce pouvoir dépasse largement l'autorité d'un comité. Je n'aime pas beaucoup non plus l'expression «à la demande d'une personne intéressée». Cela signifie, il me semble, qu'un voisin ou n'importe qui d'autre pourrait demander à avoir voix au chapitre. Si l'on veut prévoir ce genre de mécanisme, il me semble qu'il faut au moins limiter l'accès au demandeur.

L'autre aspect qui me préoccupe, c'est le coût d'un comité permanent de ce genre, bien que les témoins nous disent que l'on y a de moins en moins recours—peut-être parce qu'il s'adresse plutôt aux députés et aux ministres, comme le disait M. Cardiff. Je ne pense pas non plus que l'absence d'une telle disposition signifie qu'il n'y aura pas de comité, puisque le conseil d'administration n'était pas obligé d'en créer un au départ. D'ailleurs, on m'a déjà garanti, lors de discussions privées, qu'il y aura un comité. Comme cela me satisfait, je n'ai pas l'intention d'appuyer cette motion.

M. Cardiff: Monsieur le président, non seulement une procédure d'appel existe déjà, mais nous sommes convaincus, pour notre part, que le conseil d'administration sera à même de régler toute difficulté qui pourrait survenir à cet égard. Comme l'ont déjà indiqué M. Brightwell et les représentants de la Société, de moins en moins de gens s'adressent au comité d'appel, d'une part, à cause de l'existence du Bureau de l'endettement agricole et, d'autre part, de la possibilité de présenter leurs doléances aux députés.

De plus, si nous décidions de prévoir la création d'un comité d'appel dans le projet de loi, nous serions également obligés de préciser certains critères—que le conseil doit être parfaitement objectif, par exemple. Ainsi nous serions obligés de concevoir et d'expliquer toutes les étapes de la procédure d'appel, ce qui ne correspond nullement aux objectifs que nous nous sommes fixés au moment de rédiger ce projet de loi.

[Text]

Mr. Vanclef: I have a very short question to the parliamentary secretary. He just stated that he believed that the appeal process is there. Would you tell us where in the legislation that process is?

Mr. Cardliff: It's not in the legislation, Mr. Vanclef.

Mr. Vanclef: That's our concern.

Mr. Cardliff: But we've had an appeal board. . . How long have we had the appeal board?

Mr. Kremenluk: As long as the Farm Credit Corporation has been in place—since 1959.

Mr. Foster: I wonder whether the officials could tell us how many appeals they've handled each year for the last five years.

Mr. Penney: Mr. Chairman, I don't have the statistics going back over five years. Four or five years ago we were getting a fairly heavy volume of appeals. In the six months leading to December 31, 1992, there were 18 appeals in total across the country—over a period of six months. In the previous year there were only 14. This is a very minimal level of activity. A few years ago, if I'm not mistaken, Terry, that would have been. . .

Mr. Kremenluk: It would have been in the hundreds.

Mr. Brightwell: Mr. Chairman, I think a follow-up question might be what the effect of the appeals was. Was there a change in decision by the board after the appeals?

Mr. Penney: Let me, if I may, read down the list of these appeals. Of the eighteen: one was voluntarily withdrawn; thirteen were rejected; one appeal was sustained, and our regional management concurred; one appeal was sustained and appealed right up to my office, and I did not concur in the recommendation; and in two cases, alternative loan arrangements were worked out.

The Chairman: I believe we have had a pretty fair discussion of the motion, but I am going to allow Mr. Foster, as the mover of the motion, to have the last word.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I think this is a question of whether we, as parliamentarians, want to exercise our authority to shape legislation or whether we want to delegate all of this to officials. I have no quarrel with Mr. Penney. I think he's a trusted public servant. But we have the power as elected representatives to put in place things that we think are for the general good or the general benefit of producers across this country. I don't know why we want to give over this power to bureaucrats. We have the power; we can do it. Why do we want to give it up and say it will be decided by bureaucrats whether or not there will be an appeal procedure? Surely that's a basic right of any agency of the Crown.

[Translation]

M. Vanclef: J'ai une très brève question pour le secrétaire parlementaire. Il vient de dire que, selon lui, une procédure d'appel existe déjà. Pourrait-il nous indiquer dans quel article du projet de loi on prévoit une procédure d'appel?

M. Cardliff: Ce n'est pas précisé dans le projet de loi, monsieur Vanclef.

M. Vanclef: Et c'est justement ce qui nous inquiète.

M. Cardliff: Mais ce comité d'appel existe depuis. . . Depuis combien de temps existe-t-il?

M. Kremenluk: Depuis la création même de la Société du crédit agricole. . . en 1959.

M. Foster: Je me demande si les représentants de la Société pourraient nous dire combien d'appels ils ont eu à traiter chaque année, au cours des cinq dernières années.

M. Penney: Monsieur le président, je n'ai pas de statistiques sur les cinq dernières années. Mais je peux vous affirmer qu'il y a quatre ou cinq ans, le nombre d'appels était assez élevé. Dans les six mois précédant le 31 décembre 1992, nous avons eu 18 appels en tout, dans tout le Canada. . . c'est-à-dire, sur une période de six mois. L'année précédente, il n'y en a eu que 14. Le nombre est donc minime. Il y a quelques années—et Terry pourra me corriger si je me trompe—nous en avions. . .

M. Kremenluk: Plusieurs centaines.

M. Brightwell: Monsieur le président, il serait logique de demander aux témoins si ces appels ont abouti à quelque chose. Autrement dit, le conseil d'administration a-t-il modifié sa décision à la suite des appels?

M. Penney: Permettez-moi de revoir avec vous la liste des appels en question. Sur dix-huit appels, un a été retiré volontairement; treize ont été rejetés, un a été accepté, et les responsables régionaux étaient d'accord là-dessus; un autre appel a été accepté, mais comme les responsables de la Société n'étaient pas d'accord on m'a demandé d'intervenir, et j'ai refusé d'accepter la recommandation; dans deux autres cas, il a été possible de procéder à d'autres arrangements avec le demandeur dans le but de lui consentir un prêt.

Le président: Je pense que nous avons suffisamment discuté la motion, mais je vais permettre au motionnaire, c'est-à-dire M. Foster, d'avoir le dernier mot.

M. Foster: Monsieur le président, pour nous, les parlementaires, il s'agit de savoir si nous souhaitons exercer notre responsabilité d'orienter les lois du Canada ou si nous préférons déléguer ce pouvoir aux représentants de la Société. Je tiens à ajouter que je n'ai aucun reproche à faire à M. Penney. À mon avis, c'est une personne en qui l'on a toute confiance. Et en tant que représentants élus, il nous incombe d'adopter des dispositions qui vont profiter à l'ensemble des producteurs; d'un bout à l'autre du pays. Je ne vois pas pourquoi nous céderions ce pouvoir aux bureaucrates. Ce pouvoir nous appartient; nous sommes donc dans le droit de le faire. Pourquoi l'abandonner et laisser le soin aux bureaucrates de décider s'il va y avoir ou non une procédure d'appel? Il me semble que c'est un droit fondamental que doit protéger toute société de la Couronne.

[Texte]

[Traduction]

• 1945

I can see that most of the government is going to oppose this amendment, so by leave I'll withdraw it, if you wish, Mr. Chairman, or with the permission of the committee I'll withdraw it.

Mr. Brightwell: Mr. Chairman, I think we'd like to vote on this amendment.

Amendment negatived

The Chairman: For the benefit of the members of the committee, I might add that Mr. Laporte indicated he would not be able to return for the completion of this meeting.

Clauses 8 to 11 inclusive agreed to

On clause 12—*Debt obligations*

Mr. Foster: Mr. Chairman, I wonder if the members of FCC could comment on how much of their \$3.5 billion—whatever it is they have borrowed now—is from the Consolidated Revenue Fund and how much is borrowed offshore. I know that the government's general policy has been to borrow short-term offshore, and of course with the devaluation of the Canadian dollar and the general problems of exchange rates and so on, it costs a lot of money. Could we know how much is borrowed outside the country?

Mr. Penney: The amount of borrowing outside the country is a relatively modest amount. We're just scrambling to find the number. Of all the borrowings outside, not in Canadian dollars, the borrowings are fully hedged so that there is no follow-on cost to us. We have covered off the cost by a hedging process—\$670 million out of the total is borrowed outside the country.

Mr. Foster: Then how much is borrowed within the country?

Mr. Penney: A total of \$3.2 million worth of borrowing, so about \$2.5 billion is domestic borrowing.

Mr. Foster: Is that borrowed in the right of Canada or is it borrowed from the Consolidated Revenue Fund?

Mr. Penney: Some of it is borrowed from the Consolidated Revenue Fund. The bulk of the rest of this, other than the \$670 million I spoke of as being borrowed internationally, is in fact borrowed from the Consolidated Revenue Fund. However, we do have other domestic borrowings that we as a corporation borrow direct, but because we are an agent of Her Majesty, the Crown is responsible for our borrowings. It is an exposure of the Crown.

Mr. Foster: With the management of the funds and the prospect of a new act, is any consideration being given to the mechanism used in the United States with the Farmers Home Administration, where I understand all the funds are in one pool and all moneys are loaned at one rate, a floating rate. The system here is that each borrowing by a producer is at a fixed rate for five years or whatever the term might be. Has the American system ever been considered here? Are there any advantages to it?

Comme j'ai bien l'impression que la plupart des membres de la majorité vont voter contre mon amendement, je suis disposé à le retirer, monsieur le président, si vous et le comité veulent bien m'autoriser à le faire.

M. Brightwell: Monsieur le président, je crois que nous préférons mettre l'amendement aux voix.

L'amendement est rejeté

Le président: Pour la gouverne des membres, je vous signale que M. Laporte m'a indiqué qu'il ne pourrait être présent pendant la dernière partie de notre réunion.

Les articles 8 à 11, inclusivement, sont adoptés

Article 12—*Emprunts*

M. Foster: J'aimerais que les représentants de la SCA nous disent, par rapport aux 3,5 milliards de dollars qu'ils ont empruntés—et j'ignore le chiffre exact—combien a été versé par le Trésor et combien a été emprunté à l'étranger. Je sais que la politique du gouvernement a consisté jusqu'à maintenant à emprunter à cours terme des fonds à l'étranger; toutefois, étant donné la dévaluation du dollar canadien et les problèmes que posent les taux de change, etc., ces opérations finissent par coûter cher. Serait-il possible de savoir quelle somme a été empruntée à l'étranger?

M. Penney: En fait, les emprunts étrangers sont relativement modiques. Nous essayons de vous trouver le chiffre exact. Je peux vous affirmer que tous les emprunts étrangers, qui ne sont pas en dollars canadiens, sont pleinement couverts, afin de nous éviter des frais supplémentaires. Nos opérations de couverture nous permettent d'éviter cette dépense; nos emprunts étrangers s'élèvent à 670 millions de dollars.

M. Foster: À combien se montent vos emprunts au Canada?

M. Penney: Nos emprunts totalisent 3,2 milliards de dollars, ce qui signifie que 2,5 milliards sont empruntés au Canada.

M. Foster: Cette somme est-elle empruntée du chef du Canada, ou plutôt versée par le Trésor?

M. Penney: Nous en empruntons une partie au Trésor. C'est-à-dire qu'à part les 670 millions de dollars empruntés à l'étranger, la plus grosse partie nous est prêtée par le Trésor. La Société a également obtenu un certain nombre de prêts directement d'institutions financières, mais comme nous sommes mandataires de Sa Majesté, la Couronne est responsable de nos emprunts. Il s'agit d'une dette de la Couronne.

M. Foster: Étant donné que l'on parle de la gestion des fonds et de la possibilité d'une nouvelle loi dans ce domaine, pouvez-vous nous dire si l'on envisage de recourir au même mécanisme qu'utilise la Farmers Home Administration aux États-Unis, mécanisme selon lequel tous les fonds sont amalgamés de façon à pouvoir offrir un seul taux, qui est un taux variable. Selon notre système, les prêts sont consentis aux producteurs à un taux fixe pour cinq ans ou pour la durée du prêt. A-t-on déjà envisagé de recourir au système américain? Comporte-t-il des avantages?

[Text]

• 1950

Mr. Penney: In the United States they used to have a formula base generating a single-rate process, and that was the weighted average of government borrowings. They found that to be unworkable for one reason or another, and they have now converted to a process that is identical to what we have in terms of pricing loans on the basis of the amortization period and the interest rate period the applicant requests.

Mr. Foster: Clause 12 talks about borrowing and so on. The farm financial task force report recommended that there be a longer term loan—I believe it was 20 years with two 10-year periods—and that loan or mortgage be available so that if interest rates drop precipitously, the individual producer would be able to move out of the mortgage without any penalty. I'm not sure what the response has been from the FCC or the government, but is that recommendation from the farm financial task force being considered or evaluated?

Mr. Penney: We have certainly looked at products that would fit into that kind of category. The difficulty I have found so far is that in order to cover our cost we would have to purchase an option or an instrument that allows us the same privileges as we would be granting to our client, and the cost of that option or hedge really destroys the marketability of our loan product. It becomes too expensive.

Mr. Foster: How much extra does it cost to have that kind of...?

Mr. Penney: It would vary depending on the current forecast of interest rates, but it could be well over 150 basis points. So our current rate of 9 5/8% for a five-year closed mortgage could be over the 11% mark.

Mr. Foster: Under the shared risk mortgage, if you took out a mortgage under that provision—if interest rates go up 2%, it only goes up 1%, and if rates go down 2%, it only goes down 1%. Is there not a provision in that instrument to withdraw? I don't know whether it's at the end of each loan period or something, but there is a provision for that isn't there?

Mr. Penney: That's correct. As a matter of fact, we recently changed that. We now have two shared risk mortgages—mortgages issued prior to the start of this calendar year where every year the borrower had the privilege of converting to any other product that we had. Over the past year in particular, those conversions have been very expensive to the corporation. We have not been able to sustain those into the future.

What we have done is that we honour the contract that was written at that point, and we will do so for the six-year term of those mortgages, but we now issue a different shared risk mortgage that has many of the same provisions but does not permit the annual conversion into any other product. Again, on this new shared-risk mortgage, for instance, our rates today on the old shared-risk mortgage are 10 3/8%, and on the new are 9 5/8%. That difference of 5/8 of a point is

[Translation]

M. Penney: Par le passé, il existait aux États-Unis une formule de base en fonction de laquelle on obtenait un seul taux qui correspondait à la moyenne pondérée des emprunts gouvernementaux. Pour une raison ou une autre, ils ont décidé que ce système n'était pas pratique; ils ont maintenant un régime identique au nôtre, c'est-à-dire que le taux d'intérêt est fixé en fonction de la période d'amortissement et de la durée du prêt, selon ce que recherche le demandeur.

M. Foster: L'article 12 concerne la possibilité de contracter des emprunts. Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le financement des exploitations agricoles a recommandé des prêts d'une plus longue durée—je pense que l'on a parlé d'un prêt de 20 ans prévoyant deux périodes de 10 ans—de sorte que le producteur puisse changer son prêt hypothécaire, sans payer de pénalité, si les taux d'intérêt chutaient. J'ignore la réaction de la SCA et du gouvernement à ce sujet; j'aimerais toutefois savoir si cette recommandation du groupe de travail est actuellement à l'étude, ou si vous envisagez y donner suite?

M. Penney: Nous avons certainement étudié la possibilité d'offrir ce genre de produits. Le problème, si l'on se fie à notre expérience, c'est que pour couvrir nos frais, il nous faudrait acheter une option ou un instrument qui nous confère les mêmes privilèges que ceux que nous conférons à nos clients; comme le coût de cette option ou de cette couverture serait excessivement élevé, notre produit ne serait plus du tout commercialisable. Cela coûterait tout simplement, trop cher.

M. Foster: Combien de plus faut-il payer pour avoir...?

M. Penney: Tout dépend des prévisions en ce qui concerne les taux d'intérêt, mais il pourrait bien s'agir de plus de 150 points de base de plus. Par conséquent, notre taux actuel de 9 5/8 p. 100 pour un emprunt hypothécaire fermé passerait à plus de 11 p. 100.

M. Foster: Dans le cas d'hypothèques à risques partagés, si quelqu'un obtient ce genre de prêts hypothécaires—qui fait qu'une augmentation des taux d'intérêt de 2 p. 100 se traduit par une augmentation du taux de seulement 1 p. 100, de même qu'une baisse des taux d'intérêt de 2 p. 100 fait baisser le taux de seulement 1 p. 100—n'est-il pas possible de se retirer? Je ne sais plus si l'on a cette possibilité à chaque fois que le prêt arrive à échéance ou non; il me semble toutefois que c'est permis, n'est-ce pas?

M. Penney: C'est exact. En fait, nous avons récemment changé notre politique à cet égard. Nous avons actuellement deux hypothèques à risques partagés—il s'agit de prêts hypothécaires consentis avant le début de cette année civile où l'emprunteur avait, chaque année, la possibilité de se retirer pour choisir un autre produit offert par la Société. L'année dernière, surtout, ces conversions nous ont coûté très cher. Voilà pourquoi nous ne pourrions plus offrir ce privilège à l'avenir.

Évidemment, nous respectons les conditions du contrat, telles qu'elles existaient lors de la signature; et nous continuerons de le faire pendant la durée de ces hypothèques, qui est de six ans. Maintenant nous offrons des hypothèques à risques partagés un peu différents dont les conditions sont à peu près les mêmes, sauf que l'emprunteur n'a plus la possibilité de se prévaloir de cette conversion annuelle. Toujours à propos de cette nouvelle hypothèque à risques

[Texte]

the cost of that prepayment on the open market. If I went out and hedged that privilege, that would be the cost.

[Traduction]

partagés; par exemple, les taux pour les anciennes hypothèques à risques partagés sont aujourd'hui de 10 3/8 p. 100, et de 9 5/8 p. 100 pour les nouvelles. Cette différence de 5/8 d'un point s'explique par le coût du paiement anticipé sur les marchés ouverts. Ce serait le coût de couverture de ce privilège.

• 1955

Mr. Foster: Did you say you have two instruments now?

M. Foster: Avez-vous dit que vous aviez deux instruments à l'heure actuelle?

Mr. Penney: Yes.

M. Penney: Oui.

Mr. Brightwell: Following up on Dr. Foster's question, and referring back to the question Mr. Porter asked earlier, I would like to ask Mr. Penney just what he meant earlier when he said there was equal leverage now to what you would have under this bill. To me you inferred that you are now borrowing 12 times your capitalization. Is that what you meant to say?

M. Brightwell: Pour donner suite à la question de M. Foster, ainsi qu'à la question posée par M. Porter auparavant, j'aimerais demander à M. Penney ce qu'il voulait dire au juste quand il a dit que l'effet de levier actuel était comparable à ce qu'aurait la Société aux termes de ce projet de loi. J'avais compris que votre capitalisation égalait, à l'heure actuelle, le douzième de vos emprunts. Est-ce ce que vous vouliez dire?

Mr. Penney: That's correct.

M. Penney: C'est exact.

Mr. Brightwell: What is your capitalization now?

M. Brightwell: Et quelle est cette capitalisation?

Mr. Penney: It is \$1.118 billion.

M. Penney: 1,118 milliard de dollars.

Mr. Brightwell: You're borrowing 12 times that right now. It's only three times, from your previous answer. I think you told Mr. Porter earlier you're borrowing 12 times.

M. Brightwell: Vous empruntez 12 fois cela à l'heure actuelle. Mais, d'après votre réponse précédente, vous n'empruntez que trois fois cette somme. Je pense que vous avez dit à M. Porter auparavant que vous empruntiez 12 fois cette somme.

Mr. Penney: The problem is, we have a very large deficit. When I say 12 times, that 12 times is our net equity versus our borrowings. Our net equity is \$268 million. So 12 times that would be the \$3 billion.

M. Penney: Le problème, c'est que nous avons un déficit très élevé. Quand je dis 12 fois, c'est 12 fois nos capitaux propres nets en regard de nos emprunts. Nos capitaux propres nets sont de 268 millions de dollars. Multipliez par 12 et vous obtenez ces 3 milliards de dollars.

Mr. Brightwell: You left me with the definite inference that you have a much larger amount. I thought it was a little different but I didn't really click on it until Dr. Foster's question.

M. Brightwell: Vous m'avez donné l'impression distincte que vous aviez de bien plus grosses sommes. J'ai pensé qu'il y avait un écart mais cela ne m'a frappé que lorsque M. Foster a posé sa question.

Mr. Penney: My apologies, my statement was incorrect.

M. Penney: Je vous présente mes excuses; ce que j'ai dit n'était pas juste.

Mr. Foster: Gentlemen, was the actual equity of the corporation \$208 million?

M. Foster: Messieurs, les capitaux propres de la Société étaient-ils en fait de 208 millions de dollars?

Mr. Penney: It was \$268 million.

M. Penney: C'était 268 millions de dollars.

Mr. Foster: It was \$268 million. You can borrow actually 25 times now, can't you, with the existing law?

M. Foster: Deux cent soixante-huit millions de dollars. La loi actuelle vous permet d'emprunter 25 fois cette somme, n'est-ce pas?

Mr. Penney: Yes.

M. Penney: Oui.

Mr. Foster: You have \$3.5 billion out there. How do you —

M. Foster: Vous avez des emprunts de 3,5 milliards de dollars. Comment est-ce que vous... .

Mr. Penney: Our ratio today is about 12 times the net equity. We have made provision, upon discussions with Treasury Board and the Department of Finance, to allow that to go up to 15 times on the authority of an Order in Council in the event we had a requirement to do so. At this point in time, the 12 times is adequate.

M. Penney: Aujourd'hui, le rapport est d'environ 12 fois nos capitaux propres nets. Nous avons pris des dispositions, après en avoir discuté avec le Conseil du Trésor et le ministère des Finances, pour que l'on puisse aller jusqu'à 15 fois les capitaux propres nets, si cela devenait nécessaire; un décret serait pris pour nous donner l'autorité d'agir. À l'heure actuelle, le multiple de 12 est suffisant.

Mr. Foster: But if you divide \$268 million into \$3.5 billion, you get more than 12 times.

M. Foster: Mais, si vous divisez 3,5 milliards de dollars par 268 millions de dollars, cela fait plus que 12.

[Text]

Mr. Penney: Twelve times \$268 million is roughly \$3 billion. It's \$3.2 billion.

Mr. Foster: So you're beyond your limit now, except for the provision of a Treasury Board order.

Mr. Penney: No, that's roughly what our borrowings are, \$3.2 billion. The \$3.2 billion plus the equity amounts to \$3.5 billion, which is the amount of our loan portfolio. Our loan portfolio, at \$3.5 billion, is financed \$250 million by equity and \$3.25 billion by debt.

Mr. Foster: But your limit is going to come down from 25 to 15.

Mr. Penney: We have never been at 25. That's really too high a leverage for reasonable business prudence.

Mr. Foster: Is that a real limit for you? Suppose we have boom times as we had in the seventies or something, and you have a demand for \$800 million worth of loans. In 1984 the government had something like \$800 million available for loans. Are you right up at your ceiling now with this 12 times?

Mr. Penney: We are very close to it. In the event that we had an indication of a billion-dollar lending year, obviously we would be making application to the central agencies for an injection of capital. We would have to go through that process and have an appropriation in estimates.

• 2000

Mr. Foster: That would be increasing your equity?

Mr. Penney: Yes.

Clauses 12 and 13 agreed to

On clause 14—*Derivative agreements*

Mr. Foster: On clause 14, are these currency exchange agreements and currency agreements the kinds of instruments you have now to hedge foreign borrowing?

Mr. Penney: That's correct.

Mr. Foster: So this doesn't represent a new departure?

Mr. Penney: No, these instruments have become somewhat more sophisticated since the original Farm Credit Act was first legislated, but they are quite prevalent now. This is how we manage our interest rate exposure and our currency exposure so that we don't have any exposure to other than Canadian dollars.

Mr. Foster: For these loans you are making now at 10.3% for your shared-risk mortgage, do you go into the market and borrow that money at, say, 2% points below that? What is your intermediation charge? What is the rounded amount for that?

Mr. Penney: At this time we operate on a 2% margin. The 2% covers our administrative costs and our exposure to credit risk. Basically, those are the two largest elements of cost. If we are lending at 10.3%, on average we are borrowing at or around 8.3%.

[Translation]

M. Penney: Douze fois 268 millions de dollars cela donne approximativement 3 milliards de dollars. C'est 3,2 milliards de dollars.

M. Foster: Vous avez donc déjà dépassé votre limite, sous réserve de cette ordre éventuel du Conseil du Trésor.

M. Penney: Non, nos emprunts se chiffrent approximativement à cela, 3,2 milliards de dollars. Si l'on y ajoute les capitaux propres, cela donne le chiffre de 3,5 milliards de dollars, ce qui équivaut à notre portefeuille de prêts. Notre portefeuille de prêts, 3,5 milliards de dollars, est financé par les 250 millions de capitaux propres et les dettes de 3,25 milliards de dollars.

M. Foster: Mais votre limite va passer de 25 à 15.

M. Penney: Nous n'avons jamais atteint le multiple de 25. Les pratiques commerciales prudentes interdisent un tel endettement; c'est beaucoup trop élevé.

M. Foster: Mais, est-ce une limite réelle pour vous? Supposons que nous connaissions une période de boom, comme par exemple pendant les années soixante-dix, et que l'on vous demande des prêts jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars. En 1984, le gouvernement disposait d'une somme d'environ 800 millions de dollars pour les prêts. Avec ce facteur de 12, avez-vous atteint votre limite?

M. Penney: Nous sommes très près de cette limite. Si certains indices nous laissent prévoir que nous nous approchons d'une année où nous pourrions prêter un milliard de dollars, nous demanderions bien sûr aux agences centrales d'accroître notre capital. Nous devrions emprunter les voies usuelles et faire voter des crédits au budget des dépenses.

M. Foster: Ce qui augmenterait vos capitaux propres?

M. Penney: Oui.

Les articles 12 et 13 sont adoptés

Article 14—*Accords*

M. Foster: Ces accords portant sur l'échange de taux d'intérêt ou de devises dont il est question à l'article 14, sont-ce les instruments dont vous disposez à l'heure actuelle pour réduire les risques de vos emprunts à l'étranger?

M. Penney: Oui.

M. Foster: Cela ne représente donc pas quelque chose de nouveau?

M. Penney: Non. Ces instruments sont devenus plus sophistiqués depuis l'adoption de la première Loi sur le crédit agricole, mais ils sont assez courants maintenant. Nous y avons recours pour nous protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des devises; ainsi, nous ne sommes affectés que par les fluctuations qui touchent le dollar canadien.

M. Foster: Pour votre hypothèque à risques partagés, vous accordez à l'heure actuelle des prêts à 10,3 p. 100. Est-ce que vous empruntez sur les marchés à environ 8,3 p. 100? Quels sont vos frais d'intermédiaires? Pouvez-vous nous donner un chiffre arrondi?

M. Penney: À l'heure actuelle, nous avons une marge de 2 p. 100. Ces 2 p. 100 couvrent nos frais administratifs et les risques associés au crédit. Ce sont essentiellement les deux éléments les plus coûteux. Si nous prêtons à un taux de 10,3 p. 100, en moyenne nous empruntons à environ 8,3 p. 100.

[Texte]

Mr. Foster: That is roughly at treasury bill rates—or do you have to get longer debentures?

Mr. Penney: We would also have to match the term that is required in our lending product. Half of the six-year, shared-risk mortgage, for instance, is normally funded on the basis of short-term credit or treasury bill amounts; the other half is funded on the basis of six-year loans. We average those two rates in order to determine our rate for the client. That is because we allow the fluctuation of the interest rates on an anniversary date; previously, it allowed the conversion to any other product on the anniversary date, as well. It is therefore a mixture of short and five-year or six-year rates.

Clauses 14 to 18 inclusive agreed to

Clause 1 agreed to

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: In the usual case of a bill with several amendments, the committee would order a reprint. That would be the next motion I would ask to have carried. In this case, however, the law clerk feels it is not necessary to have a reprint because of the small amount of amendments. Does the committee concur with our not having a reprint?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Foster: Would you just put to the House again the amendments that are carried?

[Traduction]

M. Foster: C'est à peu près les taux des bons du Trésor... ou devez-vous obtenir des débetures à plus long terme?

M. Penney: Nous devons aussi tenir compte du terme de nos prêts. Par exemple, la moitié des hypothèques à risques partagés de 6 ans, sont en général financées par le crédit à court terme ou des bons du Trésor; l'autre moitié est financée par le biais de prêts échelonnés sur 6 ans. Nous faisons la moyenne des deux taux d'intérêt pour déterminer le taux de notre prêt au client. C'est parce que nous permettons une modification du taux d'intérêt à la date anniversaire du prêt; auparavant, nous permettions aussi la conversion à tout autre produit à la date anniversaire. Il s'agit donc d'un panachage de taux à court terme et de taux sur des prêts de 5 ou 6 ans.

Les articles 14 à 18 inclusivement sont adoptés

L'article 1 est adopté

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Normalement, dans le cas d'un projet de loi avec plusieurs amendements, le comité ordonnerait la réimpression. Cela aurait fait l'objet de la prochaine motion. Dans le cas présent, toutefois, le légiste est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire réimprimer le projet de loi à cause du petit nombre d'amendements. Le comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Foster: Soumettriez-vous alors à nouveau à la Chambre les modifications adoptées?

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

K1A 0S9

Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Witnesses

From the Farm Credit Corporation Canada:

C. Gerald Penney, Vice-Chairman and Chief Operating Officer;
Terry Kremeniuk, Vice-President, Research and Planning.

Independent witness:

Thomas S. Barton, Q.C., Barrister and Solicitor.

TÉMOINS

De la Société du crédit agricole Canada:

C. Gerald Penney, vice-président et chef de l'exploitation;
Terry Kremeniuk, vice-président, Recherche et planification.

À titre individuel:

Thomas S. Barton, c.r., avocat.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

Bill C-95

Farm Credit Corporation Act

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-2

•

1991-1993

•

3rd Session

•

34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter
g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the
Order Paper R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada
S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

**For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417**

Access to information *see* Farm Credit Corporation

Agriculture

Vision, future, 1:19, 27

Althouse, Vic (NDP—Mackenzie)

References, 1:9

Appendices

Canadian Federation of Agriculture, brief, 1A:1-5

Banks and banking *see* Farm Credit Corporation

Barton, Thomas S. (Individual presentation)

Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 2:21, 25

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)

Dairy industry, 1:29

Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:29-30; 2:17, 28, 32-5, 37

Gustafson, references, 2:17

Procedure and Committee business

Bills, 1:8

Organization meeting, 1:6-8, 12

Questioning of witnesses, 1:7

Quorum, M., 1:6

Witnesses, 1:8, 12

British Columbia *see* Farm support

Canadian Bankers' Association *see* Farm Credit Corporation

Canadian Federation of Agriculture *see* Appendices;
Organizations appearing

Capital *see* Farm Credit Corporation

Cardiff, Murray (PC—Huron—Bruce; Parliamentary Secretary
to Minister of Agriculture from May 8, 1991 to May 7, 1993)

Althouse, references, 1:9

Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 2:20-6, 29-34

Procedure and Committee business

Bills, 1:9, 11

Briefings, 1:10

Organization meeting, 1:9-11

Witnesses, 1:9-11

Chairman *see* Farm Credit Corporation

Chief executive officer *see* Farm Credit Corporation—
Chairman

Collateral *see* Farm Credit Corporation

Corporations *see* Farm Credit Corporation—Family farms

Cost-recovery *see* Farm Credit Corporation

Counselling services *see* Farm Credit Corporation

Crop insurance base loan program *see* Farm Credit Corporation

Currency/currency exchange agreements *see* Farm Credit
Corporation

Dairy industry

Changes, 1:29

Equity *see* Farm Credit Corporation—Borrowing

Family farms *see* Farm Credit Corporation

Farm Credit Corporation

Access to information/privacy, 1:24

Administration, 1:13, 16, 2:7

Advisory committee, 2:7

Awareness, 1:18

Banks and banking, 1:14, 17-8, 24; 2:17-8

Board of directors, 1:14-9, 22-5, 28-34, 37-8; 2:7, 12-3, 29-33

Borrowers, offshore, non-Canadians, 1:16, 18, 25-8; 2:11-2, 24

Borrowing/equity, 2:37-8

Borrowing plan, 2:19

Canadian Bankers' Association, concerns, 2:17-8

Capital/capital structure, 2:11, 14, 18, 37

See also Farm Credit Corporation—Risk

Chairman/chief executive officer/president, 2:22-3

Clients, service/confidentiality, 1:18-9, 22-4, 33-4

Collateral, 2:7

Cost-recovery, 1:13, 28, 36; 2:29

Counselling services, 2:13

Crop insurance base loan program, 1:13, 16, 19-22; 2:13-4

Currency/currency exchange agreements, 2:38

Duty of care, 1:22-5

Estimates, consideration, 2:17

Family farms, corporations, intergenerational transfers,
1:13-6, 26-8, 30-2, 34, 38; 2:8-9, 12, 23-8

Farm Debt Review Board

Funds, relationship, 2:9-10

Negotiations, 1:18-9

Relationship, signed agreements, 2:14-6

Farmers/farming, defining, 1:16; 2:7, 9, 12, 18, 20-1, 25-7

Fees, 2:7

Funds, availability, 1:36; 2:9-10

Head office location, Regina, Sask., 2:23

Interest rates, 1:13-4, 16, 18, 27, 34; 2:7, 38-9

Land holding restrictions, 2:7

Loan limits, 1:14, 31; 2:7, 19

Loan portfolio, 1:14, 16, 35-6, 38

Loans/loan guarantees, appeals, 1:35, 2:13-4, 29-34

Longchamps, Robert, case, 1:23-4

Mandate, statement of intent, 1:13-5, 17, 31-3, 36; 2:6-9, 12,
17-8, 25-8

Neilsen task force report, recommendations, 2:22

Other organizations, involvement, 2:7, 22

Post-farm gate, 1:14

Privatization, 1:35; 2:22

Programs, 1:13, 16

Quebec, 1:33-4

Risk capital, 1:17; 2:11

Rural Canada, 1:29, 39; 2:9, 18, 23-4

Small/medium business, 1:31; 2:8, 23-8

Staff, 2:6

Value-adding/off-farm lending, 1:13-4, 17, 29, 35-8; 2:11, 18-9

Farm Credit Corporation Act (Bill C-95)—Minister of Agriculture

Consideration, 1:12-40; 2:6-39; as amended, 2:39, carried, 5;
report to House with amdts., 2:39, agreed to, 5

Clause 1, 2:20, stood, carried, 5

Clause 2, 2:21-2, carried, 4

Clause 3, 2:23, carried, 4

Clause 4, as amended, 2:23-9, carried, 4

Amdt. (Foster), 2:23-8, negated on division, 4

Farm Credit Corporation Act (Bill...—Cont.

- Clause 4, as amended—*Cont.*
- Amdt. (Gustafson), 2:28-9, agreed to, 4
- Clause 5, 2:29, carried, 4
- Clause 6, 2:29, carried, 4
- Clause 7, 2:29, carried, 5
- Clause 8, 2:29-35, carried, 5
- Amdt. (Foster), 2:29-35, negated on division, 5
- Clauses 9 to 18, 2:35-9, carried severally, 5
- Reprint, 2:39
- Title, 2:39, carried, 5
- References, Saskatchewan government, concerns, 1:8-9; 2:28-9
- See also* Orders of Reference; Report to House

Farm Credit Corporation *see* Organizations appearing**Farm debt**

- Land values, 1:25-7
- Ontario, 1:27
- Saskatchewan, 1:25-7
- Taxation, 1:25-6, 28

Farm Debt Review Board *see* Farm Credit Corporation**Farm support**

- British Columbia, 1:10

Farms *see* Family farms**Farmers** *see* Farm Credit Corporation**Fees** *see* Farm Credit Corporation**Foster, Maurice** (L—Algoma)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:18-21, 27, 35-6; 2:6, 13-24, 27-32, 34-9
- Mulroney, references, 2:6
- Procedure and Committee business, Bills, amendments, 2:20

George, Roger (Ontario Federation of Agriculture)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:13, 15-7, 26-7, 32, 36-7

Gustafson, Leonard (PC—Souris—Moose Mountain;

- Parliamentary Secretary to Prime Minister from May 8, 1991 to May 7, 1993)
- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:25-8; 2:17, 28
- Farm debt, 1:25-7
- References, 2:6, 17

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)

- Farm support, 1:10
- Procedure and Committee business
- Briefs, 1:10
- Organization meeting, 1:6, 10
- Printing, M., 1:6
- Witnesses, 1:10

In camera meetings *see* Procedure and Committee business**Interest rates** *see* Farm Credit Corporation**Intergenerational transfers** *see* Farm Credit Corporation**Kremeniuk, Terry** (Farm Credit Corporation)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 2:11, 34

Lagacé, Andrée (Union des producteurs agricoles)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:13, 15, 25, 33-5

Land *see* Farm Credit Corporation; Farm debt**Laporte, Rod** (NDP—Moose Jaw—Lake Centre)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:8-9, 12, 21-5, 31-3; 2:6-10, 21, 23-6, 28, 30-1
- Gustafson, references, 2:6
- Prairie Pools, 1:12, 21
- Procedure and Committee business
- Bills, 1:8-9
- Organization meeting, 1:8-10
- Witnesses, 1:10, 12

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:33-5; 2:28

Leduc, Yves (Canadian Federation of Agriculture)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:13

Loan portfolio *see* Farm Credit Corporation**Longchamps, Robert** *see* Farm Credit Corporation**Monteith, Ken** (PC—Elgin—Norfolk) (Chairman)

- Procedure and Committee business
- Bills
- Amendments, 2:20
- Clause-by-clause, 1:11
- Clauses, 1:8-9
- Reprint, 2:39
- Briefs, 1:10
- Organization meeting, 1:6-12
- Witnesses, 1:7-12
- References, appointment as Chairman, 1:6

Mulroney, Right Hon. Martin Brian (PC—Charlevoix; Prime Minister)

- References, 2:6

Neilsen task force report *see* Farm Credit Corporation**Normand, J.M. Robert** (Clerk of the Committee)

- Procedure and Committee business, organization meeting, 1:6-7

Off-farm lending *see* Farm Credit Corporation—Value-adding**Offshore borrowers** *see* Farm Credit Corporation—Borrowers**Ontario** *see* Farm debt**Ontario Federation of Agriculture** *see* Organizations appearing**Order of Reference**, 1:3**Organization meeting** *see* Procedure and Committee business**Organizations appearing**

- Canadian Federation of Agriculture, 1:12-5, 18-9-25, 27-33, 35-6, 37-40
- Farm Credit Corporation, 2:6-19, 22, 27, 30-1, 34-9
- Ontario Federation of Agriculture, 1:12-3, 15-8, 23-4, 26-7, 31-2, 36-7, 39
- Union des producteurs agricoles, 1:13, 15, 25, 33-5
- See also individual witnesses by surname*

Penney, Gerald, C. (Farm Credit Corporation)

- Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 2:6-19, 22, 27, 30-1, 34-9

- Porter, Robert H.** (PC—Medicine Hat)
 Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:37-8; 2:11-3
 Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:6
 Questioning of witnesses, M., 1:6
- Post-farm gate** *see* Farm Credit Corporation
- Prairie Pools**
 Appearance before Committee, 1:12, 21
- President** *see* Farm Credit Corporation—Chairman
- Privacy** *see* Farm Credit Corporation—Access to information
- Privatization** *see* Farm Credit Corporation
- Procedure and Committee business**
 Bills
 Amendments, 2:20
 Clause-by-clause, 1:11
 Clauses, 1:8-9
 Reprint, 2:39
 Briefings, 1:7, 10
 Briefs, 1:10
 Chairman, appointment, 1:6
In camera meetings, 1:5
 Organization meeting, 1:6-12
 Printing, minutes and evidence, 750 copies, M. (Horning),
 1:6, agreed to, 4
 Questioning of witnesses, M. (Porter), 1:6-7, agreed to, 4
 Quorum, meeting and receiving/printing evidence without,
 M. (Brightwell), 1:6, agreed to, 4
 Staff, researchers, M. (White), 1:7, agreed to, 4
 Witnesses, 1:7-12
- Quebec** *see* Farm Credit Corporation
- Regina, Sask.** *see* Farm Credit Corporation—Head office
- Report to House**, 2:3
- Risk capital** *see* Farm Credit Corporation
- Rural Canada** *see* Farm Credit Corporation
- Saskatchewan** *see* Farm Credit Corporation Act (Bill C-95)—
 References; Farm debt
- Signed agreements** *see* Farm Credit Corporation—Farm Debt
 Review Board
- Small business** *see* Farm Credit Corporation
- Statement of intent** *see* Farm Credit Corporation—Mandate
- Sulliman, Carl H.** (Ontario Federation of Agriculture)
 Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:12, 17-8, 23-4,
 31-2, 36-7, 39
- Taxation** *see* Farm debt
- Union des producteurs agricoles** *see* Organizations appearing
- Value-adding** *see* Farm Credit Corporation
- Vanclief, Lyle** (L—Prince Edward—Hastings)
 Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:28-9; 2:17-8, 26-7,
 32-4
 Gustafson, references, 2:17
 Procedure and Committee business
 Bills, 1:8-9
 Briefings, 1:7, 10
 Organization meeting, 1:7-11
 Witnesses, 1:7-9, 11
- White, Brian** (PC—Dauphin—Swan River)
 Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:7
 Staff, researchers, M. 1:7
- Wilkinson, Jack** (Canadian Federation of Agriculture)
 Farm Credit Corporation Act (Bill C-95), 1:12-5, 18-9-25,
 27-33, 35-6, 37-40
- Witnesses** *see* Organizations appearing and *see also individual
 witnesses by surname*



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-95

Loi sur la Société du crédit agricole

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-2

• 1991-1993

• 3^e Session

• 34^e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1^{re}, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645.
Télécopieur (613) 992-9417**

INDEX

COMITÉ LÉGISLATIF DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION — TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

— 1993 —

Février: les 18 et 23, f.1; le 24, f.2.

- Agriculteurs**
Définition, 2:20-1
Voir aussi Société du crédit agricole
- Agriculteurs, dette**
Remboursement, impôt sur le revenu, relation, 1:25-6, 28
Valeur collective totale, 1:26
- Agriculture**
Définition, 2:7, 9, 20-1, 25
Politique globale, absence, 1:27, 36
- Agriculture, financement et gestion, groupe de travail.** Voir *pluôt* Groupe de travail sur le financement et la gestion de l'agriculture
- Appendice**
Fédération canadienne de l'agriculture, mémoire, 1A:6-14
- Association des banquiers canadiens.** Voir Société du crédit agricole, projet de loi C-95
- Assurance-récolte**
Ontario, programme de garantie de prêts d'exploitation, généralisation à l'échelle nationale, etc., 1:13, 19-21, 35; 2:13-4
- Banques à charte.** Voir Société du crédit agricole; Société du crédit agricole, projet de loi C-95
- Barton, Thomas S. (témoin à titre personnel)**
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 2:21, 25
- Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)**
Comité, 2:17, 32
Séance d'organisation, 1:6-8, 12
Exploitations agricoles familiales, 1:30
Procédure et Règlement, 2:28
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:29-30; 2:17, 28, 33-5, 37
- Bureau d'examen de l'endettement agricole**
Société du crédit agricole, clients, traitement, 1:18-9; 2:14-7
- Cardiff, Murray (PC—Huron—Bruce; secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)**
Comité, séance d'organisation, 1:9-11
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 2:20-6, 29-34
- Comité**
Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 1:6-7, 18, 32-3; 2:7, 17, 20
Documents
Et renseignements demandés, 2:16-7
Version traduite, disponibilité, 1:12
Personnel de soutien, embauche, 1:7
Séance d'organisation, 1:6-12
Séances
À huis clos, 1:40
Tenue, 1:33
Pause, 2:22-3
Suspension pour un vote à la Chambre, 2:32
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:6
Témoins, comparution
Liste, propositions, etc., 1:7-12
Prairie Pools Inc., 1:12, 21
- Comité—Suite**
Travaux futurs, 1:7-12
- Crédit agricole**
Exploitations agricoles familiales, transferts entre générations, 1:38; 2:12
Prêts d'exploitation, garantie, programme. Voir *pluôt* Assurance-récolte—Ontario
- Exploitations agricoles familiales**
Définition, 1:30-1
Multinationales, menace, 1:26-8
Voir aussi Crédit agricole; Société du crédit agricole—Prêts
- Fédération canadienne de l'agriculture**
Réunion annuelle, tenue, date et lieu, 1:39-40
Voir aussi Appendice; Société du crédit agricole, projet de loi C-95; Témoins
- Fédération de l'agriculture de l'Ontario.** Voir Société du crédit agricole, projet de loi C-95; Témoins
- Finances publiques, gestion, Loi.** Voir Société du crédit agricole, projet de loi C-95
- Fonds d'examen de l'endettement agricole**
Société du crédit agricole, fonds reçus en remboursement de prêts, 2:9-10
- Foster, Maurice (L—Algoma)**
Agriculteurs, 2:20-1
Assurance-récolte, 1:19-21, 35; 2:13-4
Bureau d'examen de l'endettement agricole, 1:18-9; 2:14-7
Comité, 2:16-7, 20, 22-3
Groupe de travail sur le financement et la gestion de l'agriculture, 2:36
Parti progressiste conservateur, 2:6
Procédure et Règlement, 2:20, 28
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:18-21, 27, 35-6; 2:13-24, 27-30, 32, 34-9
- George, Roger (Fédération de l'agriculture de l'Ontario)**
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:13, 15-7, 26-7, 32, 36-7
- Greffier du Comité**
Comité, séance d'organisation, 1:6-7
- Groupe de travail sur le financement et la gestion de l'agriculture**
Recommandations, programmes proposés, etc., 1:13, 35-6; 2:36
- Gustafson, Leonard (PC—Souris—Moose Mountain; secrétaire parlementaire du premier ministre du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)**
Agriculteurs, dette, 1:25-6
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:25-8; 2:28
Terres agricoles, 1:25-7
- Horning, Al (PC—Okanagan—Centre)**
Comité, séance d'organisation, 1:6, 10
- Impôt sur le revenu.** Voir Agriculteurs, dette—Remboursement
- Kremeniuk, Terry (Société du crédit agricole)**
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 2:11, 34

- Lagacé, Andrée** (Union des producteurs agricoles)
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:13, 15, 25, 33-5
- Laporte, Rod** (NPD—Moose Jaw—Lake Centre)
Comité, 1:12, 21, 32; 2:21
Séance d'organisation, 1:8-10
Crédit agricole, 1:38
Exploitations agricoles familiales, 1:31
Fonds d'examen de l'endettement agricole, 2:9-10
Parti progressiste conservateur, 2:6
Procédure et Règlement, 2:31
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:12, 21-5, 31-3; 2:7-10, 23-6, 28, 30-1
- Larrivée, Gaby** (PC—Joliette)
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:33-5; 2:28
- Leduc, Yves** (Fédération canadienne de l'agriculture)
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:13
- Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.** *Voir plutôt* Société du crédit agricole, projet de loi C-95
- Monteith, Ken** (PC—Elgin—Norfolk) (président). *Voir* Président du Comité
- Office du crédit agricole du Québec**
Société du crédit agricole, services, relation, 1:33-5
- Ordre de renvoi**
Projet de loi C-95 (Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence), 1:3
- Parti progressiste conservateur**
Direction, candidatures, 2:6
- Penney, C. Gerald** (Société du crédit agricole)
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 2:6-19, 22, 27, 30-1, 34-9
- Petites et moyennes entreprises.** *Voir* Société du crédit agricole—Prêts—Exploitations
- Pools des Prairies.** *Voir plutôt* Prairie Pools Inc.
- Porter, Robert H.** (PC—Medicine Hat)
Comité, séance d'organisation, 1:6
Crédit agricole, 2:12
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:37-8; 2:11-3
- Prairie Pools Inc.** *Voir* Comité—Témoins
- Présidence, décisions et déclarations**
Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 1:6-7, 18, 32-3; 2:7, 17, 20
Documents et renseignements demandés, 2:17
Personnel de soutien, embauche, 1:7
Projet de loi, amendements, propositions, débat, portée, 2:31
Règlement, invocation irrecevable, 2:6
Séance d'organisation, 1:6-12
Séances
À huis clos, tenue, 1:33
Pause, 2:22-3
Suspension pour un vote à la Chambre, 2:32
- Présidence, décisions et déclarations—Suite**
Séances—*Suite*
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:6
Secrétaire parlementaire, droit de vote, 2:20
Témoins, comparution, 1:7-12
Travaux futurs, 1:7-12
- Président du Comité**
Monteith, nomination, 1:6
- Procédure et Règlement**
Projet de loi, amendements, propositions
Débat, portée, 2:31
Non présentées, 2:28
Recevabilité, détermination préalable, 2:20
Secrétaire parlementaire, droit de vote, 2:20
- Procès-verbaux et témoignages**
Impression, 1:6
- Projet de loi C-95, comité législatif.** *Voir plutôt* Comité
- Rapport à la Chambre**
Société du crédit agricole, projet de loi C-95, 2:3
- Regina, Sask.** *Voir* Société du crédit agricole—Siège
- Saskatchewan, gouvernement.** *Voir* Société du crédit agricole, projet de loi C-95
- Séance d'organisation.** *Voir* Comité
- Société du crédit agricole**
Agriculteurs, besoins, sensibilité, devoir de diligence, etc., 1:22-5, 30; 2:6
Autofinancement, 1:13, 28
Banques à charte
Comparaison, 1:14
Concurrence, 2:17
Capital
De risque, 1:17
Lever, ratio, 2:11, 37-8
Comité consultatif, dissolution, 2:7
Conseil d'administration
Composition, 1:14-7, 19, 22, 25, 28-30, 32-4, 39; 2:7, 12-3
Membres, responsabilités civiles, 2:12
Pouvoirs, 1:16, 38-9; 2:7
Président. *Voir sous le titre susmentionné* Président
Consultations, prestation, 1:23; 2:13
Décisions, procédure d'appel, comité proposé, etc., 2:29-35
Employés, antécédents, 2:6
Emprunts
À l'étranger et au Canada, 2:35
Et placements, accords portant sur l'échange de taux d'intérêt ou de devises, 2:38
Plafond, 2:26
Plan, processus, 2:19
Ententes avec d'autres organisations, 2:7
Mission, 1:14; 2:8-9
Passif, plafond, 2:38
Président et président du conseil d'administration, rôles, relation, 2:22
Prêteur de derniers recours, rôle, 2:17-8

Société du crédit agricole—Suite

Prêts

- Citoyens canadiens ou immigrants reçus, accès exclusif, 1:16, 18, 25-8; 2:11-2
- Consentement, pouvoirs, élargissement, 1:13-4
- Exploitations agricoles familiales et petites et moyennes entreprises, priorité, 1:13, 15, 28, 31-2, 34; 2:8-9, 23-8
- Hypothèques à risques partagés, 2:36-9
- Hypothèques en capital à long terme, renégociation en cas de chute des taux d'intérêt, 1:35-6; 2:36
- Intérêt, taux, 1:25, 27; 2:35-6
- Jeunes agriculteurs, crédit à long terme, 2:18
- Nantissement, 2:7
- Plafonds, élimination, 2:7
- Refus, information transmise à d'autres institutions financières, 1:23-4
- Valeur ajoutée et diversification, domaines, 1:14, 17, 35-8; 2:11, 18-9
- Privatisation, éventualité, 1:35; 2:22
- Québec, producteurs, expériences, 1:33-4
- Siège social, déménagement à Regina, Sask., 2:23
- Terres détenues, vente à des investisseurs étrangers, 2:11-2
- Voir aussi* Bureau d'examen de l'endettement agricole; Fonds d'examen de l'endettement agricole; Office du crédit agricole du Québec; Témoins

Société du crédit agricole, projet de loi C-95. Ministre de l'Agriculture

- Adopté, 2:39
- Adoption, urgence, 1:9-10, 15, 39
- Amendements, propositions, exemplaires, distribution, 2:20
- Art. 1 réservé, 2:20, adopté, 39
- Art. 2, 2:20-1, adopté, 22
- Art. 3 adopté, 2:23
- Art. 4, 2:23-8, adopté, 29
 - Am. (Foster), 2:23-7, rejeté, 28
 - Am. (Gustafson), 2:28, adopté, 29
- Art. 5 à 7 adoptés, 2:29
- Art. 8, 2:29-34, adopté, 35
 - Am. (Foster), 2:29-34, rejeté, 35
- Art. 9 à 11 adoptés, 2:35
- Art. 12, 2:35-7, adopté, 38
- Art. 13 adopté, 2:38
- Art. 14, 2:38, adopté, 39
- Art. 15 à 18 adoptés, 2:39

Société du crédit agricole, projet de loi...—Suite

- Association des banquiers canadiens, lettre au ministre, 2:17-8
- Banques à charte, régions rurales, incidence, 2:18
- Consultations préalables, 2:6
- Étude, 1:6-40; 2:6-39
- Fédération canadienne de l'agriculture, position, 1:13-5
- Fédération de l'agriculture de l'Ontario, position, 1:15-8
- Finances publiques, gestion, Loi, conformité, 1:13; 2:7, 19
- Lois antérieures, consolidation, 2:7
- Non-réimpression, 2:39
- Prosperité rurale, objectif, 1:39
- Rapport à la Chambre, 2:3
- Saskatchewan, gouvernement, position, 1:8-9; 2:28
- Séance d'information, 1:10
- Titre adopté, 2:39
- Union des producteurs agricoles, position, 1:15
- Sulliman, Carl H. (Fédération de l'agriculture de l'Ontario)
 - Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:12, 17-8, 23-4, 31-2, 36-7, 39
- Témoins
 - Agriculture, ministre, secrétaire parlementaire, 2:20-6, 29-34
 - Fédération canadienne de l'agriculture, 1:12-5, 18-25, 27-33, 35-40
 - Fédération de l'agriculture de l'Ontario, 1:12-3, 15-8, 23-4, 26-7, 31-2, 36-7, 39
 - Société du crédit agricole, 2:6-19, 22, 27, 30-1, 34-9
 - Union des producteurs agricoles, 1:13, 15, 25, 33-5
- Terres agricoles
 - Valeur, diminution, 1:25-7
- Union des producteurs agricoles. *Voir* Société du crédit agricole, projet de loi C-95; Témoins
- Vanclief, Lyle (L—Prince Edward—Hastings)
 - Comité, 2:17, 23, 32
 - Séance d'organisation, 1:7-11
 - Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:28-9; 2:17-8, 26-8, 32-4
- White, Brian (PC—Dauphin—Swan River)
 - Comité, séance d'organisation, 1:7
- Wilkinson, Jack (Fédération canadienne de l'agriculture)
 - Société du crédit agricole, projet de loi C-95, étude, 1:12-5, 18-25, 27-33, 35-40

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00514 724 7

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00514 726 2